

HISTOIRE
DE
LÉOPOLD Ier.

HISTOIRE
DE
LÉOPOLD IER.
DUC DE LORRAINE
ET
DE BAR,

Père de l'Empereur FRANÇOIS IER. *tige de l'Auguste maison de Lorraine-Autriche.*

PAR LE COMTE DE FOUCAULT,

Rois en apprenant ce qu'il fut, vous apprendrez
ce que vous devez être :
Hist. de LÉOPOLD, *pag.* 3.



A BRUXELLES,
De l'Imprimerie d'EMM. FLON, rue de la Putterie.

M. DCC. XCI.

A
SA MAJESTÉ
IMPÉRIALE ET ROYALE,
APOSTOLIQUE,

SIRE,

La Noblesse lorraine a toujours conservé, pour l'Auguste maison de ses Princes, l'amour et le dévouement, qui l'ont caractérisée dans tous les temps.

Ces sentimens, Sire, que j'ai reçus avec la vie, m'ont entraîné à écrire l'Histoire de votre immortel aïeul, de Léopold, dont le nom seul porte à l'attendrissement, et imprime, dans ma patrie, une vénération qui approche du culte que l'on rend à la divinité.

C'est aux vertus de ce bon Prince, plus encore qu'aux circonstances, que sa postérité doit sa grande élévation.

Les mêmes vertus ont porté Votre Majesté sur le Trône de l'Empire, elles rendent son alliance précieuse à toutes les Puissances, elles la font chérir de ses sujets, craindre de ses ennemis; par elles enfin les rebelles sont domptés, et une situation critique devient rapidement la position la plus majestueuse et la plus imposante.

Quel triomphe, Sire, pour un Lorrain, que vos prospérités! ses yeux en étincellent, son cœur en tressaille .... l'illusion se prolonge, il se croit toujours votre sujet.

L'accueil dont m'a honoré Votre Majesté, la grace qu'elle m'a faite d'agréer cet ouvrage, sont des motifs d'une reconnaissance éternelle. Je la transmettrai aux miens, ils sauront d'âge en âge, que, gémissant sous la plus cruelle des proscriptions, je trouvai un asyle au sein de ses Etats, et, de toutes parts, des consolations chez un peuple essentiel, qui, par la solidité de ses principes, tiendra toujours un des premiers rangs dans l'estime des nations.

Je suis avec un profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur

Comte de Foucault.

INTRODUCTION.

IL faut savoir lire,
Avant que d'écrire,
Et puis dire en deux mots
Ce que l'on veut dire :
Les longs propos
Sont sots.
Il ne faut pas toujours conter
Citer,
Dater,
Mais écouter.

Ces règles sérieuses et immuables, dont M. le Chevalier de Boufflers a eu l'art de faire des couplets aussi légers qu'élégans, sont, particulière-

ment, je crois, pour ceux qui écrivent l'histoire.

Entreprenant celle de Léopold, je ne les ai pas perdues un seul instant de vue; ainsi, après avoir lu, avec fruit, ce que j'ai pu recueillir sur la vie de ce Prince immortel, sans toujours conter, je l'ai rendu avec une rapidité, qui n'appartient qu'à l'histoire, dont la marche hardie, sûre et altière ne peut, dans sa course, s'arrêter à chaque pas, pour dater ou citer.

Pour suppléer à mes omissions volontaires, j'ai fait une table, où j'ai eu le double soin d'offrir les dates et un précis historique des objets désignés dans le cours de l'ouvrage,

et comme je l'ai mise par ordre alphabétique, rien de plus facile que d'y recourir quand on voudra s'instruire sur les détails. Cette méthode est-elle bonne?...... ai-je réussi?...... d'autres décideront : je ne puis prononcer que sur mon application à soigner ce travail pénible.

Titus, Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, n'ont point d'histoires particulières. Ils n'ont que des éloges; et la vie de Léopold, ne pouvant, ainsi que celle de ces bienfaiteurs des nations, présenter que les vertus paisibles qui en ont fait le bonheur, était difficile à écrire pour tout autre, à plus forte raison pour moi.

Nulle trace de la vie privée de ce

Prince dans les bibliothèques, nulle trace dans les archives : et quoiqu'il reste encore de ses contemporains, il en est cependant peu qui puissent, comme témoins, rendre beaucoup de faits : les uns étaient trop jeunes lorsque la Lorraine le perdit ; les années ont affaibli la mémoire des autres ; et sans les secours que j'ai obtenus de l'amitié de M. Turpin, sans ceux de Mr. Maugard, le premier de notre âge dans l'art diplomatique, sans ceux, enfin, que j'ai puisés dans la précieuse bibliothèque du Curé de Gircourt, si riche sur l'histoire de Lorraine, peut-être ne serais-je point arrivé à mon but.

M. le Baron de Charvet, né en 1697, qui, par un jeu dont la nature

est avare, eut presque avant l'âge de puberté une érudition profonde et un mérite affermi, et qui, apprécié dès-lors, fut successivement instituteur du Prince Léopold-Clément, et du Prince Charles, fils du Duc Léopold, m'a donné beaucoup d'anecdotes, mais toutes sont décousues, sans date, sans suite, sans liaisons entr'elles, ni avec aucun autre évènement; on en raconte une foule dans le pays, et je ne crois pas qu'on puisse faire usage de toutes. Ce n'est point assez, pour un historien, de narrer des faits, son premier mérite est de n'en écrire que d'exacts, car là où commence le doute finit l'histoire.

Depuis soixante-trois ans la Lorraine

gémissait sous le fléau des guerres ou d'une domination étrangère, lorsque Léopold y rentra. A sa suite vinrent des savans qui s'y fixèrent, et qui virent en lui l'amour et les délices d'un peuple dont la félicité fit l'occupation de sa vie entière, mais aucun n'eût osé le louer en face, et l'écrivain, libre sous son règne, fut muet sur ces actions.

Stanislas, qui succèda peu après, trouva la nation plongée dans la douleur d'avoir perdu ses anciens Souverains; chaque jour, encore, elle venait arroser de ses larmes la tombe de Léopold; mais comme Stanislas fit tout pour calmer de vifs regrets, et faire oublier des Princes qui en étaient si dignes, l'histoire fut discrette; elle

eut pour lui le ménagement de ne point proclamer les vertus de Léopold, de peur qu'il ne les prît pour un reproche délicat, destiné à rouvrir la plaie profonde des peuples, et à en éloigner de lui l'affection. Le souvenir des actions de Léopold resta donc concentré dans les cœurs, aussi est-il peu d'écrits qui nous en transmettent aujourd'hui la grandeur et la bonté. Calmet, Calmet lui-même, écrivit moins sur ce Prince, que sur Stanislas.

J'aurais dû, je le sens, donner dans un discours préliminaire, une notice chronologique de toute la maison de Lorraine, depuis le premier Duc; mais il est peu d'histoires qui ne contiennent cette généalogie; je ne rappellerai point ici la foule d'au-

teurs qui l'ont écrite, je donnerai seulement une table généalogique de la branche régnante, où seront rapportés tous les Princes et Princesses issus de Léopold, et, à côté, une semblable de la branche cadette, depuis le Duc René II, leur souche commune. Mais pour qu'un seul coup d'œil fixe les idées et reporte à l'esprit la principale partie de ce travail, j'y joindrai une carte où se trouvent chaque génération et la postérité de Léopold.

Le peuple Lorrain semble, par l'excès de son amour pour ses Souverains, le disputer avec les nations les plus connues par le sentiment qui les attache à leurs maîtres. Chez lui cette affection va jusqu'à l'idolâtrie, et quand je l'ai présentée telle, qu'on

ne croye point que j'en ai trop colorié le tableau; l'histoire de ce peuple, et l'émotion qu'éprouvent toujours les anciens Lorrains, au seul nom de leurs Ducs, attestent que je suis encore au-dessous de la réalité. Mais s'il n'exista jamais de Souverains plus chéris, en revanche, jamais sujets n'eurent le privilége d'avoir, pendant une succession non-interrompue de six cents quatre-vingt-dix-neuf ans, une dinastie de Princes, qui tous furent bons, qui tous furent grands et magnanimes, qui tous furent leurs pères, leurs amis et leurs bienfaiteurs; aussi vit-on que Charles IV, le seul dont les qualités brillantes, mais dangereuses, furent fatales à leur repos et à leur bonheur, ne cessa point

pour cela, d'en être tendrement aimé; et que la nation, loin de se plaindre, ne cessa, par son dévouement, de le consoler de ses disgraces; tant son amour était sincère, tant elle portait de reconnaissance à une maison, qui, depuis l'origine de la monarchie, n'avait cessé de la rendre heureuse.

Je finis par observer, que si je parais moins offrir la vie d'un grand Prince, que le tableau de toutes les vertus, c'est à la vérité qu'il faut s'en prendre; fruit du temps et des recherches, elle seule fait le mérite et la base de l'ouvrage.

HISTOIRE

HISTOIRE

DE

LÉOPOLD Ier,

DUC

DE LORRAINE ET DE BAR.

LA vie d'un homme de bien satisfait moins la curiosité que celle d'un illustre brigand : les atrocités des Tibère, des Néron, des Domitien, sont plus connues et plus attachantes que les actes de bienfaisance, qui ennoblissent les fastes des règnes des Titus, des Trajan et des Marc-Aurèle. La cause d'un sentiment si bizarre est facile à dévoiler : l'homme de bien

n'étant que ce qu'il doit être, laisse notre ame dans le calme de l'indifférence, au lieu que tout ce qui sort de l'ordre ordinaire de la nature l'étonne et lui donne des secousses qui la réveillent et la tirent de son assoupissement. On court pour contempler un monstre; on n'a pas le même empressement pour les êtres régulièrement conformés : on est insensible à la clarté tempérée d'un jour pur et serein; on lit et on entend, avec avidité, le récit des tempêtes et des orages, qui, dans une nuit ténébreuse, à la lueur des éclairs, ont bouleversé la nature.

Ainsi on voit l'histoire perpétuer le souvenir des pestes, des guerres, des embrasemens, des explosions, des submersions et de la multitude de fléaux qui dévastent ou défigurent le globe, et, par déférence pour notre faiblesse, ne pas faire mention des rosées bienfaisantes et fécondes qui font éclore les fleurs et mûrir les moissons.

MALGRÉ cette indifférence stupide, pour tout ce qui n'a que le sceau de l'honnête et de l'utile, j'ose entreprendre d'écrire la vie d'un Souverain, qui fut véritablement grand, parce qu'il fut bon ; qui fut véritablement heureux, parce qu'il vécut environné de sujets dont le bonheur fut son ouvrage; qui, gouvernant avec fermeté et justice, sut être maître d'une nation généreuse et fidelle, et n'être jamais l'esclave des affranchis. Rois, en apprenant ce qu'il fut, vous apprendrez ce que vous devez être : l'histoire courageuse jouit du privilége exclusif de vous donner des leçons.

LÉOPOLD, premier du nom, fils et successeur de Charles V, duc de Lorraine et de Bar, naquit le 8 Août 1679. L'accident qui accompagna sa naissance, fit craindre la continuité des malheurs qui avaient affligé sa maison. Sa mère, Eléonore-Marie d'Autriche, Reine-douairière de Pologne et sœur

de l'Empereur, le mit au monde, à Inspruck, par une couche prématurée.

L'AURORE des hommes extraordinaires semble annoncer que, dans leur midi, ils sortiront de la route du vulgaire : soit qu'instruits à l'école de l'adversité, ils ayent appris à compatir aux maux dont ils ont fait la triste expérience; soit que la fortune, dans ses caprices, veuille nous accoutumer à fixer sur eux nos regards, pour nous apprendre, par leur exemple, à lutter courageusement contr'elle. Les Hercule, les Thésée, les Romulus, délaissés en naissant, furent placés, après leur mort, au rang des dieux par la reconnaissance publique, qui est le premier tribut, que l'humanité puisse payer à la vertu.

LE baptême du jeune prince fut célébré avec une magnificence qui fit diversion, dans l'espèce d'abaissement où sa maison était tombée. On lui imposa

les noms de Léopold-Joseph-Hyacinte-Agapit-Dominique; et l'Empereur, qui devint son parrain, mit dans l'auguste cérémonie, qui le consacrait à Dieu, le plus grand appareil; il nomma, pour le représenter, un Ambassadeur extraordinaire : ce fut le Marquis de Grana; et la Princesse de Vaudemont, y répondit pour l'Impératrice Eléonore de Neubourg. Léopold, fidelle aux engagemens contractés dans ce bain sacré, subordonna toutes les actions de sa vie, aux préceptes salutaires de cette sainte régénération.

Sa santé faible et délicate, fit craindre que ses jours ne fussent moissonnés avant leur printems; il touchait à sa cinquième année, sans avoir encore pu marcher; la Reine, sa mère, alarmée, adressa des vœux au ciel, couvrit les autels de riches offrandes, fit apporter les reliques les plus accréditées, et sa piété maternelle, qui fut heureusement secondée par l'art des médecins, vit

enfin la nature, lente à se développer, n'être que plus active à lui rendre l'usage de ses jambes, et à fortifier chaque jour sa vigueur et sa constitution.

QUOIQUE son corps eût langui dans une longue enfance, sa raison ne fut pas moins prompte à éclore. L'expérience atteste, que les enfans d'une complexion faible et délicate, ont ordinairement le jugement le plus sain et les idées les plus nettes, parce qu'étant moins distraits par la diversité des objets, leur esprit, plus concentré en lui-même, les rend plus capables de réflexions, et les précautionne contre les erreurs d'une imagination vive et bondissante : s'ils ne sont pas toujours les plus aimables, ils sont ordinairement les plus essentiels.

IL ne fallut que l'abandonner à lui-même, pour que sa raison parvînt à la maturité, sans avoir passé par l'enfance. Plus susceptible des lumières de la société, que des leçons de l'étude,

ce ne fut point dans les livres qu'il puisa ses premières connaissances; la conversation des sages, dont il fut environné, perfectionna ce que la nature avait ébauché. Sa mère, qui avait constamment veillé autour de son berceau, continua ses soins; et, convaincue, que c'est dans le premier âge que l'on prend les impressions qui courbent l'ame vers la terre, ou qu'on reçoit les semences de vertu qui la dirigent vers le grand, elle ne laissa approcher de son fils que des personnes capables de l'éclairer par leurs lumières, et de former son cœur par la sainteté des exemples. Elle en éloigna, sur-tout, ces corrupteurs mercenaires, qui possèdent l'art dangereux d'embellir les vices, en couvrant leur difformité des traits imposans de la vertu; ces hommes bas et rampans, qui, ne parlant que le langage de la servitude, font croire aux enfans des Rois qu'ils sont des dieux, et leur font oublier qu'ils sont des hommes.

Dès que Léopold eut atteint l'âge propre à recevoir une éducation plus mâle et plus digne du rang où il était appellé par sa naissance, on lui donna pour gouverneur François Taaffe, Comte de Carlingford, Irlandais de nation, qu'un mérite reconnu avait élevé à la dignité de Conseiller-d'état, et au grade de Maréchal de camp Général des armées de l'Empereur.

Ce n'était point un de ces stipendiaires sans patrie, qui, errant sur le globe, mettent leur sang à l'encan et le vendent aux puissances qui en offrent le plus. Carlingford, défenseur et victime de la cause de son roi, avait été puni de son zèle et de son incorruptible fidélité, par une proscription qui l'obligea de chercher une nouvelle patrie; et, quoiqu'étranger, il en devint le plus zélé citoyen. La réputation de ses vertus et de ses talens militaires l'avaient précédé à Vienne, où il justifia, par le mérite de ses ser-

vices, l'accueil dont il fut honoré. Précurseur d'Eugène et de Marleborough, il leur apprit à vaincre, et ses leçons l'associèrent à la gloire de leurs triomphes; incapable de souplesse et d'intrigues, renfermé dans le cercle de ses devoirs, il ne fut redevable qu'à lui-même de son élévation, et n'eut d'autre protecteur que son rare mérite. Il fit tout bien, parce qu'il ne fit que ce qu'il devait faire. Quoique nourri dans le tumulte et la poussière des camps, ses mœurs faciles étaient sans rudesse; il conserva sous la tente l'urbanité d'un courtisan délicat, et porta dans la cour, la franchise d'un militaire, et les mœurs d'un philosophe sans orgueil.

L'ABBÉ le Bégue, d'une famille de Lorraine, respectable par un attachement héréditaire à la fortune de ses maîtres, lui fut associé dans cette place, qui ne devrait être confiée qu'à des intelligences pures et dégagées des

sens. Cet abbé, qui avait la solidité des talens, sans en avoir l'éclat, fut appellé à cet emploi important par la voix publique, qui rarement se trompe dans son choix, parce que le peuple le plus borné juge toujours sainement, et avec impartialité, le mérite modeste.

Erenfrid Creitzen, nommé précepteur, était un gentilhomme Saxon, qui avait abjuré le luthéranisme, pour embrasser le régime des disciples de Loyola. Son mérite personnel et l'intrigue de ses confrères, le firent nommer à cette place, dont il était d'autant plus digne, qu'il ne l'avait pas sollicitée. Humble dans la faveur, officieux sans ostentation, et sans s'ériger en protecteur, il ne laissa appercevoir dans sa conduite, aucuns des défauts qu'on reprochait à sa société, qui eut tant d'illustres protecteurs, et tant de vertueux ennemis.

Quoique ses connaissances et ses

mœurs le rendissent bien digne de ce pôste, il n'était pas moins absurde de confier une partie de l'éducation de l'héritier d'un trône, à un instituteur, qui, par état, devait ignorer ce qu'il se chargeoit d'enseigner, et qui, faisant profession d'une aveugle et servile obéissance, était, sans doute, peu initié dans les mystères de l'art de commander. Chaque classe de citoyen a ses devoirs et ses maximes; un ministre de l'autel n'est véritablement à sa place que dans le silence du cloître, ou dans les paisibles fonctions du temple. Ce n'était point dans le collége des Augures, ni parmi les prêtres de Cybèle, que les Scipions et les Emiles allaient chercher les instituteurs de leurs enfans : Sénèque fut tiré de l'école de la philosophie, et Burrhus de la tête des légions, pour former le cœur et enrichir l'esprit des Césars.

Ce fut pour suivre leur exemple que l'immortelle Catherine démêla, sur la

surface du globe, un sage pour instruire l'héritier de son vaste empire; l'austère et sublime d'Alembert ne lui laissa que la gloire d'avoir fait un si digne choix; et sa patrie, n'étant point alors une terre de désolation, lui fut plus chère que les promesses de la fortune : cette digression est un tribut que j'aime à payer à ses cendres.

L'AUGUSTE élève, avide de tout savoir, seconda heureusement les soins de ses instituteurs : un jugement sain, une raison calme, une conception vive et facile, une mémoire heureuse, dissipèrent les dégoûts attachés à l'étude des premiers élémens; et il reconnut, de bonne heure, que ce n'est que dans les productions des grands écrivains, qu'on découvre ces vérités utiles et courageuses, qui ne sortent jamais de la bouche des adorateurs de la fortune; enfin, il était à peine dégagé des entraves de l'enfance, qu'il était déja homme de bien : privilége d'au-

tant plus rare, que les enfans des Rois n'ont, à cet âge, que le sentiment de leur grandeur.

Les semences des plantes, et les premières mœurs des hommes reçoivent toujours une secrette influence des lieux où elles prennent leurs accroissemens. Léopold, élevé dans une cour, où ses heureux penchans étaient soutenus par de bons exemples, se familiarisait sans efforts avec la pratique de toutes les vertus : dans l'âge des passions, qui ne sont jamais plus rebelles et plus impérieuses que dans leur naissance, ses sens calmes et soumis, restèrent dépendans de sa raison; et, parvenu à sa maturité, il n'eut à réparer aucune erreur de jeunesse.

La cour de Vienne était alors le sanctuaire de l'innocence : mais une piété minutieuse, et la contrainte de l'étiquette, y semaient les ennuis jusques dans les jeux et dans les fêtes.

La vertu ne s'y montrait que sous des dehors sévères, qui souvent en inspirent le dégoût; les arts, qui savent tout embellir, étaient peu cultivés, et la nation, toute guerrière, attachait plus de gloire au mérite de savoir manier l'épée, qu'à la fatigue d'apprendre à penser.

LÉOPOLD, mieux instruit par l'instinct, que par l'exemple d'une cour grave et sérieuse, ne prit que les impressions d'une piété solide, sans être chagrine et capricieuse. La religion lui apprit à aimer les hommes, à supporter leurs faiblesses et à les plaindre de leurs erreurs. Comme toute secte a ses sages et ses profanateurs, c'est par ses actions, non par sa croyance, qu'il faut apprécier l'homme; car celui, dont la foi est la plus brûlante, n'est pas toujours le plus fidelle à ses devoirs, ni le plus réglé dans ses mœurs; et la dissolution, excitée par la contrainte, s'introduit également dans le calme

insipide du cloître, et dans le séjour tumultueux des passions.

Le spectacle de l'Allemagne, divisée par la diversité des cultes, unie par la fraternité, dut lui apprendre, que le système de la tolérance religieuse est le plus conforme aux maximes évangeliques, et aux prospérités des empires. Il est vrai, que dans le cours de son règne, il dérogea quelquefois à ses principes, et, qu'en voulant faire des prosélites, il fit quelques infortunés: mais il était homme, et, par conséquent, susceptible d'erreurs et de faiblesses : une piété tendre et timide est souvent voisine de la superstition, toujours disposée à honorer la divinité, par des offrandes de sang. On n'eut point à lui reprocher d'avoir fait monter sur des échaffauds les tristes et innocentes victimes de l'erreur; mais on dut le plaindre de s'être trop facilement prêté aux insinuations d'un zèle inquiet, qui, sous tout autre

prince, serait parvenu à troubler l'état.

Il n'était encore que dans sa onzième année, lorsque la mort lui ravit un père, qui, après avoir affermi le trône des Césars, ne put jamais monter sur le sien. Ce grand prince, héros à la tête des armées, et véritablement sage dans la vie privée, laissa son fils, souverain sans États et sans sujets : mais ce fils, devenu, par ses malheurs mêmes, plus intéressant, trouva un second père dans l'Empereur son oncle, qui, persuadé qu'une plante si précieuse donnerait un jour les plus beaux fruits, mit tous ses soins et sa complaisance à l'élever.

Heureux celui qui trouve dans sa famille de grands modèles à imiter! Une haute naissance est un engagement à la gloire, mais ne la donne pas; on a droit d'exiger des héritiers d'un grand nom, les vertus qui ont illustré

illustré leurs ancêtres et la patrie. Léopold, ayant reçu de la nature les inclinations généreuses qui se transmettent avec le sang, ne crut être véritablement le rejeton d'une race de héros, qu'en entrant dans la carrière des armes, que ses ayeux avaient parcourue avec tant d'éclat. Il ne fut point embarrassé dans le choix d'un modèle. Les trophées de son père, comme ceux de Miltiade sur Thémistocle, allumèrent son émulation belliqueuse : il eut occasion de la faire briller.

Un déluge d'Ottomans avait inondé la Transilvanie, et menaçait d'étendre plus loin ses ravages. L'Empereur admit le jeune prince à la gloire de les repousser ; il fit son apprentissage de guerre à Temeswar, et dans cet âge, où l'on confond la témérité avec le courage, il se précipita dans la mêlée avec l'aveugle audace d'un soldat. Le Comte de Carlingford, témoin de cette saillie de valeur,

crut devoir réprimer l'effervescence du sang qui bouillonnait dans les veines de son auguste élève; il vole à ses côtés, lui fait un bouclier de son corps, l'exhorte à se retirer du danger, qu'il affronte sans fruit; mais l'ascendant qu'il avait sur son esprit, fut impuissant, et sa voix fut méconnue dans le combat. » La perte » de ma vie, répond Léopold, est » moins à craindre que la perte de » mon honneur; mes frères pourront » remplir le vuide que laissera ma » mort, mais rien ne pourrait effacer » la tache de lâcheté, que la fuite im- » primerait à ma réputation ».

Ce fut pour la première fois qu'il se montra indocile aux inspirations de l'ange tutélaire, qui veillait sur ses jours; il continua de combattre avec un courage opiniâtre et tranquille; il semblait persuadé qu'il ne pourrait mourir, tant qu'il aurait les armes à la main; et il ne se retira qu'après que

le champ de bataille fut jonché de mourans et de morts.

Cette scène de carnage lui fournit l'occasion de manifester sa sensibilité et son respect pour l'humanité souffrante. L'éloge que Tacite a fait de Germanicus, sortant du combat, peut lui être justement appliqué. » Il allait visiter les blessés, se faisant » montrer leurs plaies, leur donnait » à chacun les louanges méritées par » leurs exploits; ainsi, soit par la dou» ceur de son éloquence consolante et » persuasive, soit par ses soins com» patissans et ses largesses, le soldat » se montrait entièrement dévoué à » ses volontés, et toujours prêt à par» tager avec lui, les plus grands périls «. Econome de ses fatigues, il n'en exigea que ce que l'exactitude de la discipline et du service rendaient indispensable; et son cœur était déchiré, quand il n'avait pu prévenir la perte, ou sauver les jours d'un citoyen.

Ce siècle a fourni un exemple de pareille sensibilité.

Louis XV, vainqueur à Fontenoy, n'oublia point qu'il était homme : en parcourant, avec le Dauphin, le champ de bataille, jonché de trente mille morts, loin de se féliciter du succès, il arrosa ses lauriers de ses larmes, en s'écriant : » voyez, mon fils, voyez » ce que coûte une victoire ». Elle jeta dans son ame une secrette amertume, qu'il n'adoucit que par les soins consolans qu'il prodigua aux blessés.

L'ame de Trajan semblait être passée dans le cœur de Léopold. Cet Empereur, que son mérite élevait au-dessus de son rang, après une victoire remportée sur les Daces, apprit qu'on manquait de ligamens pour panser les soldats blessés; aussi-tôt il quitte sa robe, la déchire pour la faire servir à ce pieux usage, et il ne fut jamais mieux paré, que quand il se montra

ainsi dépouillé de ses précieux vêtemens.

La bonté compatissante de Léopold s'étendit jusque sur les vaincus : cette vertu, étant héréditaire dans sa maison, n'exigeait de lui aucun effort pénible. Tel est le caractère distinctif des princes Lorrains, terribles dans les combats, mais humains et généreux après la victoire, ils ont toujours fait regretter aux vaincus, de ne les avoir pas pour maîtres; et si, portés par l'amour des peuples, ils en imposèrent en rivaux aux souverains des plus grands empires, ce furent encore moins les talens et les exploits qui les rendirent redoutables, que des inclinations magnanimes et libérales, qui leur avaient captivé l'estime et l'affection publique : car la confiance d'une nation, n'est pas moins puissante que la gloire, pour faire des conquêtes.

L'heureux et brillant essai qu'il

avait fait de sa valeur naissante, sous les murs de Temeswar, le fit juger digne de commander, la campagne suivante. Le prince de Bade, que l'Allemagne, dans ce siècle de guerre, comptait parmi ses plus grands capitaines, ne crut mieux assurer ses succès, qu'en le chargeant de faire le siège d'Epersbourg sur le Rhin. Cette place, défendue par une brave garnison, et fortifiée par l'art et la nature, fut si vivement pressée, qu'elle ouvrit ses portes, après quelques jours de tranchée, pour prévenir les ravages d'une ville prise d'assaut. Le vainqueur, pour honorer le courage et la fidélité du gouverneur, et la belle défense de la garnison, les combla d'honnêtetés et d'égards, en accordant une capitulation honorable; car le grand homme respecte, jusque dans ses ennemis, l'héroïsme et la vertu, dont il donne lui-même l'exemple, et dont il a le germe dans le cœur.

CETTE conquête rapide, confirma l'idée qu'on avait conçue de ses talens militaires; elle fit présager que son père allait revivre en lui : heureusement pour la Lorraine, Léopold lui fit le sacrifice de ses inclinations belliqueuses, et les circonstances le firent sortir d'une carrière où, dans son début, il avait recueilli une moisson de lauriers.

LE traité de Riswick fit rentrer la Lorraine sous la domination de son légitime maître. La position de cet état, entre deux grandes puissances, rivales, exigeait de son souverain qu'il adoptât un système pacifique, car les faibles sont toujours victimes des grands, et il est également dangereux d'être leur allié ou leur ennemi. Léopold aimant mieux mériter le titre de père de son peuple, et de médiateur de ses voisins, que celui de leur oppresseur, préféra la gloire de bien gouverner au vain éclat de conquérir.

Il est un héroïsme pacifique, plus difficile et plus honorable que la valeur armée. L'héroïsme militaire ne se manifeste que dans un jour de bataille; l'héroïsme civique se développe tous les jours : le conquérant partage le triomphe de ses victoires avec le centurion et le légionnaire; l'autre, au contraire, opére seul le bonheur de ses proches, seul il a la gloire de maîtriser les événemens et ses passions.

Ce fut à des conditions un peu dures, que Léopold fut rétabli dans l'héritage de ses pères. La Reine Duchesse, sa mère, qui, dans une continuité de disgraces, avait conservé la fierté de son origine, écrivit à Louis XIV pour en adoucir la rigueur. Cette Princesse ne descendit point au ton d'une suppliante, qui, par le secours des prières et des larmes, cherche à fléchir un vainqueur irrité; elle parla avec cette confiance décente et modeste, qui réclame un

héritage usurpé, qu'on ne peut refuser, sans enfreindre les loix divines et humaines. Le Monarque, accoutumé aux adulations des courtisans, prosternés devant sa grandeur et sa fortune, honora dans Eléonore cette noble fierté, que l'Europe admirait en lui, et qui ne semblait convenir qu'à la dignité de son rang ; et, ne voulant point être surpassé en générosité, sans borne dans sa magnificence, il accorda beaucoup plus qu'on ne lui avait demandé : c'est ainsi qu'il fallait traiter avec lui, pour ne pas essuyer sa hauteur.

Cette princesse, née pour le bonheur d'un empire, n'eut pas la consolation de voir son fils placé sur le trône de ses ancêtres. La mort l'enleva dans le temps qu'elle se préparait à conduire sa famille en Lorraine. Cette perte causa un deuil public, on la pleura comme une mère tendre et chérie, qui laissait sans appui, ses enfans désolés.

LES larmes, répandues par les peuples sur la tombe de leur Souverain, sont le plus noble panégyrique de leur vie et de leur règne ; les statues, les inscriptions, les monumens, érigés pendant leur vie, peuvent être un tribut payé par la crainte ou l'adulation, et désavoué par la postérité ; mais ce qui est écrit dans les cœurs, se perpétue de génération en génération. Telle est la glorieuse destinée de cette Princesse ; les siècles futurs diront : heureux les peuples, heureuses les villes et les campagnes, qui auraient vécu sous son empire ; heureux les sujets dont le Souverain la prendra pour modèle : leur règne fera revivre les âges fortunés de l'enfance du monde.

L'HONNEUR de commander aux hommes, disait Cyrus, ne devrait être déféré qu'à ceux qui sont meilleurs qu'eux. Si telle était la destinée des sociétés, combien de princes dégradés rentreraient dans la classe obscure du

vulgaire ! Léopold n'eût pas redouté cette humiliante disgrace ; et si le privilége de la naissance ne l'eût point appellé au gouvernement d'une nation, tout peuple, libre dans son choix, aurait ambitionné de l'obtenir pour maître. Ce qu'il y a de plus honorable pour sa mémoire, c'est, qu'élevé dans la condition privée, il fut à peine possesseur de ses états, qu'il fit éclater toutes les qualités d'un Souverain, sans perdre aucune des vertus d'un particulier.

Je vais justifier cet éloge, en parcourant les fastes de son règne.

Léopold, retenu à Vienne contre les vœux impatiens de ses sujets, qui sollicitaient son retour, aurait voulu annoncer l'aurore de son règne par l'éclat de ses bienfaits ; et, malgré que les persécutions de la fortune l'eussent mis dans l'impuissance de se livrer à ses penchans généreux, il ne voulait se montrer à ses peuples, que comme un libérateur, répandant des

graces et des largesses sur une terre desséchée.

Le Comte de Carlingford le précéda en Lorraine, pour y exercer, en qualité de chef de ses conseils et de régent de ses états, les premiers actes de l'autorité souveraine. C'est dans le choix de leurs Ministres, que les Princes manifestent leur discernement et leurs inclinations : ce choix est le présage de leur gloire ou de leur opprobre, de la prospérité ou de la décadence de leur empire. L'administration, confiée à Carlingford, fut le premier bienfait répandu sur la Lorraine. Son maître, lui laissant la gloire d'exécuter ses ordres, le mit dans l'exercice de ses penchans généreux.

Les dépenses que le Prince avait été obligé de faire, dans une terre étrangère, pour soutenir sa dignité, avaient épuisé son trésor et son crédit; ses meubles dispersés, ses palais chan-

gés en écuries, ses jardins dévastés par une soldatesque insolente et brutale, n'annonçaient plus, que par la pompe de leurs débris, la splendeur et la magnificence de leurs anciens maîtres. Il fallait recourir à des moyens onéreux, pour remplir le vuide causé par les ravages de plus de soixante années de calamités, de guerre et d'oppression. L'indigence avilit l'autorité, et le Prince, réduit à inspirer la pitié, est toujours mal obéi; mais aussi, quand il est malheureux, sans avoir mérité de l'être, c'est dans son infortune même, qu'il trouve les moyens de se relever de sa chûte. Ce fut par l'excès de l'oppression que Marie-Thérèse, persécutée par ses parens, délaissée par ses alliés, trouva d'invincibles défenseurs dans des sujets, qui, jusqu'alors, avaient blanchi d'écume le frein de l'obéissance.

Il n'en est point de Léopold, rentrant dans ses états après une si longue

usurpation, comme d'un prince qui monte paisiblement, sans interrègne, sur le trône de ses pères : Il était de la prudence qu'il n'omît l'exercice d'aucun des droits de sa souveraineté; et le premier qu'il avait à remettre en vigueur, était celui de joyeux avénement. Il en coûta cher à son cœur, de se voir dans la triste nécessité de débuter par exiger cette dette, que son peuple avait toujours payée à ses ayeux, lors de leur avénement à la couronne. C'était un indigent, qui dépouillait des hommes aussi pauvres que lui, ou plutôt, un créancier légitime, qui, en pressant un débiteur insolvable, fermait la faible source qui pouvait étancher sa soif; mais on n'exigea point fiscalement ce droit à la rigueur : par-là, il devint une taxe volontaire; et tout tribut libre, est un témoignage d'amour de celui qui le paye, et un titre de gloire pour celui qui le reçoit : l'impôt n'est odieux, qu'autant qu'il est arbitraire

et employé à de folles profusions, pour assouvir l'avidité de bas courtisans, ou d'indigens favoris.

La Lorraine était alors dans la plus affreuse désolation. Cette terre, naturellement féconde et libérale, semblait avoir dévoré ses habitans. Les cendres encore fumantes des villes, les campagnes languissantes et sans culture, les murs, sous lesquels tant de citoyens innocens et pacifiques avaient été ensevelis, ne présentaient que le spectacle déchirant du désespoir, et des ravages de la guerre. Les châteaux anciens, mais majestueux, qui, par leurs défenses et leur structure, annonçaient la gloire et la bravoure de leurs maîtres, n'offraient plus que d'énormes monceaux calcinés, et des cavernes aux reptiles; des villages entiers avaient disparu; dans d'autres, ce qu'il restait de maisons, étaient abandonné, et servait d'antres aux oiseaux lugubres, ou de repaires aux

loups. Ces animaux féroces, devenus la terreur des villes et des bourgs, semblaient y avoir établi leur empire, et leur nombre excédait de beaucoup celui des habitans. Les chemins mêmes étaient recouverts d'épines et d'arbrisseaux, et les lieux les plus peuplés autrefois, étaient changés en de vastes solitudes. La main de Dieu s'était appesantie sur cette belle contrée, on eût dit qu'il voulait la changer en un désert affreux, et qu'il lui faudrait des siècles entiers, pour lui rendre sa splendeur. Sa population était tombée dans un si grand dépérissement, qu'on ne comptait plus, dans trente-une villes et bourgs, que huit-mille cinq cents quarante-huit feux. Révolution d'autant plus rapide, que, sous les règnes précédens, la Lorraine était surchargée d'habitans, au point que quand Charles IV, qui avait vieilli dans un état de guerre, fut opprimé par la force et obligé de se soustraire à la domination française, sa noblesse

et

et dix-sept mille hommes, tous nés ses sujets, se rangeant sous ses drapeaux pour s'attacher à sa fortune, s'expatrièrent avec lui; quoiqu'éloigné, il en tira encore dans la suite, une si grande quantité de soldats, que plus de cent mille (1) périrent au service de l'Espagne seule, sans qu'on s'apperçût, d'abord, que cette émigration eût laissé du vuide. Les Lorrains, errans et fugitifs devant leurs oppresseurs, et martyrs de la fidélité due à leur légitime maître, furent chercher un asile chez l'étranger; ne trouvant, dans leur nouvelle patrie, d'autre ressource pour subsister, que la profession des armes, à laquelle l'éducation et leur sol les

(1) Cette perte n'est ni erreur ni exagération : elle est consignée dans une requête présentée au Roi d'Espagne, lors de la détention de Charles IV, à Tolède. (*Calmet*, Histoire de Lorraine, tom. III, pag. 521, édition de 1728).

portaient (1) ; la nécessité fit d'eux les meilleurs soldats de l'Europe.

---

(1) L'EMPIRE du climat est une vérité que Montesquieu avait prouvée par les plus sublimes raisonnemens ; mais M. le Chevalier des Pommelles, Colonel de Grenadiers-royaux, l'a mathématiquement démontrée, par les résultats d'une foule de recherches savantes et profondes, qu'il a mises au jour, sous le titre de Tableau de la population de toutes les province de France ; Mémoire sur les milices ; Observations sur le recrutement et l'emplacement de l'armée, par canton, &c.

On y voit que, sur 923,639 têtes, qu'il compte en Lorraine, il y avait, en 1789, non compris les milices et les émigrés, pour le service de la marine, des colonies et de l'étranger, 12,842 Lorrains, servant dans les troupes de ligne : ce qui est le soixante-douzième de la population de cette province ; tandis que la généralité d'Auch, plus reculée vers le midi de cinq dégrés, n'a, sur 887,371 têtes, que 1,414 hommes au service ; c'est-à-dire, la six-cents vingt-huitième partie de sa population.

Malgré l'épuisement où le pays était tombé, ceux qui étaient restés dans cette terre de dévastation, pour

---

Les trois évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, d'après leur population, offrent, à peu de chose près, pour le service militaire, les mêmes résultats que la Lorraine: et une série de faits, tous concordans, qui ne peut être l'ouvrage du hazard, mais qui tient à des causes physiques et générales, prouve que les provinces du Nord fournissent, proportionnellement à leur population, un tiers plus de soldats que celles du Midi, et qu'il en déserte un sixième de moins.

» Par tout où il se trouve une place, » où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage, a dit » Montesquieu; la nature y porte assez, » quand elle n'est pas contrariée par la » subsistance ".

Aussi on voit que, sur une superficie de 893 lieues carrées, que l'on compte en Lorraine, il y a, année commune, huit mariages, et quarante naissances deux

pleurer sur les ruines de leurs temples et de leur patrie, trouvèrent dans leur zèle et leur amour, le moyen

dixièmes, par lieue carrée; tandis que, dans des provinces plus considérables, mais moins fertiles et moins peuplées, telle qu'est la Champagne, il n'y a que cinq mariages huit dixièmes, et vingt-quatre naissances huit dixièmes, sur une égale superficie; et sur 1,000 morts, il naît, en Lorraine, 1,176 ames, tandis que la généralité de Rennes, qui a 2,287,205 habitans, étant moins élevée que la Lorraine, au-dessus du sol de la mer, et ayant conséquemment un climat plus humide, ne donne, pour le remplacement de 1,000 morts, que 918 naissances; dans celle de la Rochelle, on n'en obtient que 934, et dans celle de Tours, composée de 1,309,374 têtes, il n'en naît que 955. Il est vrai que dans les autres généralités de France, la reproduction est supérieure aux morts, excepté dans celles de la Rochelle et de Perpignan.

Je finis par observer que M. des Pommelles, a pris pour base de la population totale du royaume, une année commune de

d'acquitter cette dette sacrée; la fierté de ces peuples fidelles, et passionnés pour leur Souverain, aurait été humiliée, si le chef de leur nation se fût présenté au milieu d'eux, comme un prince fugitif et proscrit. Que l'a-

---

toutes les naissances, d'après les dix années de 1777 exclusivement, à 1787 inclusivement : ce qui lui a donné un terme moyen de 976,240 têtes, et qu'il a adopté le même multiplicateur que le fallacieux M. Necker, c'est-à-dire, 25¾. D'après ces données, il a eu, en résultat, une population de 25,065,883 ames ; mais il me semble que ce nombre de 25¾, qui est le plus rapproché du juste multiplicateur, pour la totalité du royaume, n'est pas assez fort, pour la Lorraine en particulier.

Les grands administrateurs, et les physiciens célèbres, ne peuvent manquer de voir avec admiration, les résultats des savantes et pénibles recherches de M. le Chevalier des Pommelles, et d'être satisfaits de la clarté du style, qui orne ses précieuses découvertes.

mour est fécond en ressources! tous se déguisèrent leur misère; les plus indigens furent les plus magnifiques; et on entendit de plaintes, que de ceux qui accusaient la fortune de les avoir mis dans l'impuissance de faire une plus riche offrande.

UN peuple aussi généreux, aussi fidelle méritait bien d'avoir un si bon maître; il en sentit toujours vivement le prix, et loin que son amour ait jamais pu s'affaiblir, le tems fortifia son respect et sa vénération, et ne fit qu'accroître son dévouement. Dans les monarchies, ce sont la justice du prince, l'amour et l'obéissance des sujets qui opèrent la force, le calme et la gloire; et cet amour, cette obéissance, germes des prospérités publiques, sont aussi celui de l'héroïsme particulier.

LE prélude du règne de Léopold, fut d'établir, parmi ses sujets, la paix qui régnait dans son cœur. Econome

de leur sang, il signala son humanité par un édit contre le duel.

Un des plus anciens et des plus singuliers priviléges de ses prédécesseurs, était, en exercant les fonctions de Marchis, dont ils étaient très-jaloux, d'assigner le champ de bataille, et de présider aux combats que les gentilshommes se livraient dans les pays situés entre la Meuse et le Rhin. Cet usage avait pris de profondes racines dans le cœur des Lorrains, naturellement braves, et prompts à s'armer pour venger une injure personnelle.

Ces combats, autorisés sous les premiers Ducs, par les loix civiles et ecclésiastiques, étaient sanctifiés par les exercices d'une religion superstitieuse, dont on violait les maximes. Les combattans, avant de descendre sur l'arène, veillaient aux tombeaux des saints dont ils invoquaient l'assistance, pour

les rendre complices de leur fureur; et ce qui était encore plus bizarre et plus scandaleux, c'est que les évêques, les abbés et les prêtres s'érigeaient eux-mêmes en vils gladiateurs, et donnaient l'exemple, sous prétexte d'obéir aux loix. Les vieillards, au-dessus de soixante ans, les femmes et les enfans, étaient seuls dispensés de combattre, sans être condamnés à l'infamie; et comme on supposait que le ciel se déclarait en faveur de l'innocence, le vainqueur était sensé avoir la cause la plus juste; le vaincu, au contraire, était toujours traité en coupable.

LÉOPOLD, en répandant par son édit, une terreur salutaire, se proposa d'arrêter une épidémie qui moissonnait la fleur de sa jeune noblesse; mais l'opinion du point d'honneur avait tellement affermi son culte, que le frein des loix était rompu, et qu'on ne reconnaissait d'autre droit que celui de l'épée.

Ces sentimens avaient été transmis aux peuples des provinces du midi de l'Europe, par les brigands du nord, qui furent nos conquérans et nos législateurs. Chacun voulait être son juge et son vengeur. Une valeur féroce, enhardie par la facilité de passer de la Lorraine sous une domination étrangère, multipliait les scènes d'assassinats, qui, ennoblies par les préjugés, souillaient la terre d'un sang qui n'aurait dû couler que pour la gloire du Prince, et le salut de la patrie.

Cette contagion avait sur-tout infecté la classe du militaire, qui avait érigé en héroïsme, l'orgueil de venger une offense, dont l'auteur n'a souvent à se reprocher, qu'une saillie indiscrète ou une raillerie innocente. Ce préjugé barbare, ne frappant que sur la classe la plus distinguée, privait l'état de citoyens précieux, plongeait les familles dans le deuil et la désolation, et laissait souvent l'arbre

coupé dans ses racines, sans pousser de rameaux.

Léopold se serait cru coupable envers le ciel et sa nation, s'il n'eût élevé une digue contre ce débordement de sang. Son édit de 1698, est un monument de sagesse et d'humanité, qui lui assigne un rang distingué parmi les législateurs, amis des hommes.

C'est à lui que l'on dut, dans ses états, cette heureuse révolution, qui bannit des sociétés et des corps, ces êtres qui, sans cesse le fer à la main, le blasphême dans la bouche, en étaient les perturbateurs et les fléaux ; et s'il reste encore des cas où la loi ne soit point aveuglément suivie, c'est que l'opinion, qui régit tout, agit principalement, en fait de bravoure, parmi une noblesse guerrière, assez délicate pour croire incapable de soutenir l'honneur du Souverain et de la patrie, celui qui serait assez lâche pour ne point

défendre le sien propre. Ces circonstances ne sont point très-fréquentes; mais s'il faut que l'homme, fait pour commander, ait en lui cette noble confiance, que donnent la vertu, le courage et l'élévation, et que les autres l'estiment assez pour être certains de ne le point outrager ou mépriser impunément, au moins la loi n'est plus complice du meurtre.

PENDANT sa régence, Carlingford fit, d'après l'ordre qu'il en avait reçu, plusieurs établissemens utiles, qui, sans jeter beaucoup d'éclat, firent sortir une seconde fois la Lorraine du néant, et la disposèrent à recevoir son Souverain; précurseur et ministre bienfaisant, son administration le couvrit de gloire, tandis que Léopold était retenu à Vienne, pour rendre aux cendres de sa mère les devoirs de la piété filiale.

LES honneurs décernés aux illustres

morts semblent en prolonger l'existence, et nous inviter à faire revivre leurs vertus. Les débris d'un temple respectable par son antiquité, élèvent l'ame honnête; ils impriment à la fois à l'observateur une émotion religieuse et une haute idée de lui-même, en rapportant à soi l'opinion qu'il prend de la vertu de son semblable : c'est ainsi que la magnificence du tombeau du Maréchal de Saxe suffit pour faire, d'un pusillanime, un soldat intrépide ; et que le grenadier, après l'avoir touché de son sabre, se croit invulnérable, et affronte, avec audace, tous les dangers.

Après que ce fils tendre et reconnaissant eut arrosé de ses larmes, la tombe de sa mère, il se disposa à se rendre aux vœux et aux empressemens d'un peuple avide de le posséder. Le moment de la séparation de l'oncle et du neveu fut attendrissant; l'un, était inconsolable de voir arracher de son

sein, un prince qui, élevé par ses soins, avait pris les plus rapides et les plus heureux accroissemens; l'autre, également attendri et pénétré des sentimens que la reconnoissance doit aux bienfaits d'un père adoptif, ressemblait plutôt, en le quittant, à un favori, tombé dans la disgrace, qu'à un Souverain qui va prendre possession de ses nouveaux états.

Enfin, il fallut imposer silence à la nature et se résoudre à cette douloureuse séparation, pour aller essuyer les larmes d'un peuple qui, depuis tant d'années, soupirait après ce légitime maître qu'il attendait comme son libérateur. Il partit, et en arrivant à Strasbourg, il fut reçû avec les mêmes distinctions que s'il en eût été le souverain.

Le Maréchal d'Uxelles, qui commandait dans cette ville, avait les mœurs d'un philosophe vieilli sous la tente, et, par un assemblage extraor-

dinaire, il unissait la franchise militaire à l'urbanité galante d'un courtisan; il se montra, dans cette occasion, le digne représentant d'un Roi, qui imprimait à toutes ses actions, le sceau de la grandeur. Il épuisa toute la magie de l'art et de la magnificence pour donner au Prince des fêtes, des spectacles et des festins somptueux. Léopold fut sensible à cette réception honorable, mais son cœur était en Lorraine; il hâta son départ, accompagné du Duc François, son frère, de MM. de Stainville, Desarmoises, de Custine, de Sada, de Lunati, de Gourcy, de la Tour-Taxis, qui lui étaient aussi attachés par inclination, que par devoir. Le Duc d'Elbœuf, les Princes Camille de Lorraine et de Moy, allèrent jusqu'à Strasbourg, pour le féliciter sur son heureux retour.

A la première nouvelle de son arrivée, la noblesse se fit un devoir d'aller à sa rencontre : les bourgeois des

villes se réunirent, et formèrent une espèce d'armée, pour lui servir d'escorte : le Prince, touché d'un si vif attachement, refusa les troupes que le Maréchal d'Uxelles avait commandées pour servir auprès de sa personne. Il se crut non moins bien gardé par ses propres sujets, pleins d'amour et d'affection, que par les troupes aguerries d'un grand Roi. Les habitans des villes et des campagnes, abandonnant leurs travaux, accouraient en foule, sur son passage, et, dans l'ivresse de leur joie, leurs yeux semblaient appercevoir dans son retour, la renaissance de la félicité publique.

Dès que la garnison française eut évacué Nanci, il y fit son entrée, avec une magnificence qui rappella le souvenir de la splendeur de ses maîtres. Quoique Souverain d'un état, resserré dans ses limites, il déploya la même pompe que s'il eût été le maître d'un grand empire : spectacle d'autant plus

surprenant, qu'après avoir lutté longtems contre la fortune, sa maison ne faisait que sortir de ses ruines. Les transports d'allégresse, qui avaient saisi toutes les classes des citoyens, étaient l'hommage le plus cher à son cœur; ce Prince, ami de la simplicité, au milieu des profusions du luxe, ne parut sensible qu'au plaisir d'être aimé: cette pompe, dont il était environné, était pour les autres, mais le sentiment d'être l'auteur de l'allégresse publique, était une jouissance réservée à lui seul.

LOUIS XVI a éprouvé cette délicieuse émotion, en parcourant une province, dont les habitans, graves et réfléchis, ne sont point accusés de prostituer leurs affections; passionnés pour un maître juste, ils eussent été muets, si le cœur même n'eût excité l'allégresse, qui peignait leur sentiment. Rois, montrez-vous à vos sujets, écoutez leurs besoins, vous apprendrez à

être

être sensibles, et cette sensibilité a des douceurs ignorées de ces tyrans invisibles, qui, renfermés dans la solitude de leurs palais, y habitent avec les ennuis attachés à leur triste grandeur.

Les Lorrains, pour assurer la perpétuité de leur bonheur, désiraient de voir sortir un rejeton de cette tige généreuse. Par le conseil de M. de Lilieneroot, Ambassadeur du Roi de Suède à Riswick, la Reine, Duchesse de Lorraine, avait, avant de mourir, ménagé le mariage de son fils avec Melle. de Chartres, fille de Philippe de France, Duc d'Orléans, et nièce du Roi, qui avait les qualités aimables de son père, sans aucun mélange de ses faiblesses; elle envoya en France le Comte de Couvonge, qui, loin de se borner à pressentir la cour sur ce mariage, en fit la proposition à Louis XIV, au nom de sa Souveraine, avec une noblesse qui flatta la générosité

du Monarque; mais cette Princesse mourut sans voir l'accomplissement d'une union qui, formée par la politique et ratifiée par l'amour, fut un gage certain du calme durable dont la Lorraine allait jouir.

Le Duc d'Elbœuf, chargé de procuration pour épouser la Princesse Elizabeth-Charlotte d'Orléans, se rendit à Fontainebleau, où les fiançailles furent célébrées le 12 Octobre 1698; il l'épousa le lendemain au nom du Duc de Lorraine, et, deux jours après, la nouvelle Duchesse fit son entrée à Paris, dans les carrosses du Roi, escortée par les gardes-du-corps.

Louis XIV, ingénieux et magnifique, dans tout ce qui pouvait relever l'éclat d'une Princesse qui lui était unie de si près, par les liens du sang, ordonna de la recevoir avec tous les honneurs qu'on avait coutume de rendre aux enfans des Rois. Après avoir

été complimentée par le Prévôt des Marchands, qui lui fit les présens d'usage, elle partit pour la Lorraine, accompagnée de la Princesse de Lillebonne, et des principaux officiers de la maison du Roi, qui avaient ordre de la défrayer et de la servir jusqu'aux frontières du royaume. Arrivée à Sermaise, lieu le plus voisin de ses nouveaux états, elle y passa la nuit; et, à la frontière, l'escorte qui lui avait été donnée à Fontainebleau, fut remplacée par les gardes et chevaux-légers de Lorraine, troupe brillante et valeureuse, dont les uns, couverts de cicatrices honorables, avaient vieilli sous la tente, et les autres, jeunes et bouillans, ne respiraient que la guerre et les combats. Là, ses sujets, accourus en foule, la comblèrent de bénédictions; elle sentit, dès-lors, par leur joie pure et naive, de quel prix est l'amour d'un peuple que la passion pour ses maîtres électrise.

Léopold s'étant rendu à Bar pour la recevoir, était impatient de l'admirer. Vêtu simplement, il vint incognito jusqu'à Vitri, et se jeta parmi la foule admise à la voir à table; mais vainement il cherchait à dévancer en secret son bonheur, la majesté de ses traits, la tendresse et le respect de quelqu'un de ses sujets, le décelèrent : toute la cour se leva, et la Princesse était à ses pieds, presque avant qu'il eût pu l'appercevoir. La joie inattendue de ces augustes époux fut le présage heureux de leur félicité mutuelle, et ce moment fut d'autant plus précieux au cœur de Léopold, que, l'entrevue ayant été publique, une foule de ses fidelles sujets avaient joui de son bonheur.

La cérémonie du mariage, qui avait été célébrée à Fontainebleau, fut réitérée à Bar-le-Duc, le 25 Octobre, jour d'arrivée de la Princesse. Le nouvel époux lui présenta la Marquise

d'Haraucourt, sa dame d'honneur, la Mise de Lenoncourt, sa dame d'atours, le Comte des Armoises, son chevalier d'honneur, ainsi que les principaux officiers, nommés pour composer sa maison, qui commencèrent, dès-lors, les fonctions de leurs charges.

QUINZE jours après, Leurs Altesses Royales firent leur entrée à Nancy, aux acclamations d'un peuple nombreux, dont l'amour pour ses Souverains était une espèce d'idolâtrie. Des trophées et des piramides furent élevés dans tous les lieux de leur passage, les rues furent ornées de superbes tapisseries, des fontaines de vin coulèrent, et par-tout des festons, des guirlandes, posés par les seules inspirations du dévouement, annonçaient la joie et la félicité.

CETTE fête profane, où la musique et la danse manifestaient l'allégresse publique, fut sanctifiée par un acte

religieux, qui, quoique prescrit par la raison et le droit des peuples, trouve souvent des infracteurs parmi les Princes, qui, pouvant tout, usurpent le privilége de tout oser. Leurs Altesses Royales, après avoir traversé la porte S. Nicolas, au milieu des acclamations, et avant d'arriver à la seconde porte, montèrent vers un autel magnifiquement décoré, et élevé pour cette auguste cérémonie : là, s'étant mises à genoux, le Prince jura, sur le livre des évangiles, de conserver les priviléges du pays: serment qui rappella qu'il existe un pacte sacré qui lie également le Souverain et le sujet, et que chacun d'eux a des engagemens réciproques à remplir. Le devoir de l'un, est de ne rien commander que de juste et de conforme à la loi ; celui de l'autre, est d'obéir respectueusement. Un père peut s'égarer, mais ses enfans ne sont point dispensés de l'honorer, et d'être soumis.

LÉOPOLD ne se réserva que la puis-

sance de faire le bien, et cette restriction honorable, assurait sa gloire et son autorité. Fidelle à son serment, et persuadé que tout ce qui rend l'autorité injuste, l'énerve et l'affaiblit; il ne voulut commander qu'au nom de la loi; il savait que le despotisme est un colosse qui s'écroule sous son propre poids, et que les oppresseurs expirent souvent victimes des opprimés. Childéric II périt par la main d'un seigneur français, qu'il avait injustement fait battre de verges; plusieurs Empereurs finirent sous le poignard d'un tribun obscur, ou d'un affranchi ingrat; et les Sultans, environnés de la grandeur, ne sont fréquemment que des victimes couronnées de fleurs, que l'on conduit à l'autel des sacrifices.

Léopold, fidelle à son serment, respecta, dans le cours de son règne, les droits sacrés de la propriété, si impunément violés par le pouvoir arbitraire; il crut, à l'exemple de Louis XII, que

l'argent de ses sujets était mieux placé dans leurs mains, que s'il eût été englouti dans ses coffres; et que la richesse du peuple est la richesse la plus réelle du Souverain.

UNE union si belle fut bénie par une postérité considérable; dès le 26 Août 1699, la Duchesse accoucha d'un Prince, dont la naissance était vivement désirée : devenue mère de l'héritier de la couronne, elle fut révérée comme la mère de la patrie; mais cette fleur, à peine éclose, fut moissonnée au premier instant de son aurore, et la nation affligée, fut couverte de deuil. Une nombreuse descendance répara cette perte; et les prospérités du Prince étant celles de l'état, la Lorraine eut quatorze fois, dans seize ans, à remercier l'Etre-suprême des graces qu'elle en reçut par l'heureuse fécondité de sa Souveraine.

ASSURÉ de la tendresse de ses sujets,

Léopold n'ambitionna, à son tour, que la gloire d'en être le père. L'amitié remplit tellement un cœur, que plusieurs peuvent en aimer un, et qu'un ne peut, que difficilement, en aimer plusieurs; mais les bons Princes ont un privilége qui multiplie leurs jouissances : la nation qu'ils gouvernent, ne formant qu'un seul corps, ils peuvent étendre leurs affections sur tous ses membres : ils éprouvent le sentiment d'un père, entouré de ses enfans.

LÉOPOLD, économe de son tems, se retira de la dissipation des plaisirs et des fêtes, pour se jeter sur les épines des affaires. La sagesse de ses réglemens fit sortir l'ordre du cahos, et créa une nation nouvelle.

LES Lorrains, long-tems courbés sous le joug militaire des despotes étrangers, commencèrent à respirer sous la protection des loix. Ce fut en descendant dans les détails de l'administration,

que ce Prince, tuteur de son peuple, s'éleva vers le grand. Les petits abus sont ceux qui s'introduisent le plus facilement et qui se multiplient le plus; comme ils sont presqu'insensibles, on néglige d'en faire la réforme, et ce n'est que quand le mal a étendu ses ravages, qu'on songe à en étouffer le germe. Je vais suivre le législateur de la Lorraine, jusques dans ses opérations les plus minutieuses, parce que c'est de leur ensemble, que résulte la vigueur de la constitution publique. Je ne m'asservirai pas à l'ordre des tems, pour ne point couper le fil de la narration dans l'ordre des matières.

La stabilité des trônes et la destinée des empires, dépendent souvent de la vigueur des loix, et de ce que l'on doit à leurs ministres. Tout gouvernement arbitraire flétrit les courages; la nation n'est plus alors qu'un stupide troupeau d'esclaves, toujours disposé à passer du murmure à la révolte. Un Souverain est

le maître de ses sujets, mais la loi doit commander aux Souverains; et comme elle a tout fait pour eux, dans les monarchies, ils sont les plus intéressés à en maintenir la pudeur et la sainteté. C'est en se couvrant de son bouclier, qu'ils n'ont rien à redouter des entreprises du prétorien, ni de la brutalité rebelle et sacrilége du janissaire.

PENDANT la domination française, les charges de la magistrature, en Lorraine, avaient été conférées à des enfans de la fortune, qui n'avaient d'autres titres que leur opulence et leur cupidité, pour y prétendre et les posséder. Ces hommes nouveaux, sans principes et sans capacité, s'abandonnaient aux impulsions des ministres et des favoris, dont ils tenaient leurs places amovibles.

CONFORMÉMENT aux ordres de son Souverain, Carlingford avait rétabli, pendant sa régence, les anciens tribu-

naux. Alors les loix qui avaient été long-tems sourdes et muettes, entendirent les gémissemens de la veuve et de l'orphelin délaissés. La force n'opprima plus la faiblesse, et les fortunes acquirent de la stabilité ; alors le Souverain devint plus puissant, en rendant son peuple plus heureux, et en le mettant sous la protection des loix.

DIFFÉRENS baillages furent établis, dans les villes qui, formant un point central, rendaient plus prompte et moins dispendieuse, l'expédition des affaires. La Cour souveraine de Nancy reprit ses fonctions, qui avaient été interrompues depuis 1670, et les places furent remplies par des magistrats, dont les lumières et l'intégrité, firent renaître la confiance. Léopold, sévère dans son choix, ne disposa des plus éminentes, qu'en faveur de ceux qui s'étaient distingués dans les subalternes; et l'homme de bien les obtint, avant de les avoir désirées. Les honneurs

urent chercher le mérite modeste qui
s fuit, et qui fuit l'intrigant vendu
l'iniquité. Ce sénat fut composé
l'un peuple de sages, qui relevèrent
'éclat de la pourpre et des faisceaux;
n y vit couler ces torrens d'éloquence
qui avaient inondé la Grèce et l'Italie.
es le Febvre, les Guinet, les Passot, émules des Orateurs de Rome
t d'Athènes, ennoblirent leur pro-
ssion, par l'assemblage des qualités
u cœur et des dons du génie.

Claude de Toustain, Marquis de
'iray, nommé avocat-général, ré-
ndit sur cette dignité autant d'é-
at, que ses ancêtres avaient acquis
e gloire dans la carrière des armes.
e magistrat, originaire de Norman-
'e, où sa famille a son berceau à
té de celui de ses anciens Souve-
ins, soutint la noblesse de son ori-
ne dans sa nouvelle patrie. Aussi
tègre qu'éloquent, ses mœurs furent
ssi pures que les loix dont il était

le ministre, et ce fut par ses vertus, qu'il mérita le nom de Caton de la Lorraine, comme il en était le Daguesseau, par le talent de la parole.

Ces juges vertueux, ne crurent jamais, qu'élevés à la magistrature, ils étaient affranchis du devoir d'être sujets soumis et fidelles. Aussi, toutes les cours de justice se renfermèrent dans les loix de l'honneur, et de la respectueuse soumission due au Souverain; toutes s'empressèrent à en donner l'exemple; elles ne se permirent même jamais, pendant le règne de Léopold, d'arrêter aucune représentation; elles n'ignoraient point que le Prince est la source de toute justice, qu'elles ne tenaient leurs pouvoirs que de lui, et elles n'attentèrent en aucun tems à son autorité, en disputant avec lui de puissance, ou en croisant perpétuellement son administration par des obstacles scandaleux, ou des enregistremens conditionnels et incendiai-

·es. On ne vit aucune de ces commissions perverses, qui, par leur nature, sont l'effroi de la probité; et on était bien loin d'imaginer qu'il pût jamais exister un tribunal de sang, qui, s'armant des poignards de la révolte, et s'élevant au-dessus de l'infamie, serait capable de se prostituer aux violences meurtrières des scélérats, pour en étayer l'ambition et la puissance criminelles, ou en assouvir honteusement la vengeance; aucun ne se rendit, soit par crainte ou par intérêt, le boureau de l'humanité, en prêtant des crimes à la vertu et à l'innocence, pour colorer des jugemens, dont l'iniquité fait la honte des nations, l'opprobre éternel des juges, et l'enfer de leur conscience.

Le plus urgent et le plus essentiel, fut de repeupler les villes changées en solitudes, par les fréquentes émigrations, et de rendre à la terre des cultivateurs, dont les bras et la sueur

pussent en aider la fécondité naturelle; des priviléges furent accordés aux étrangers, qui voulurent se transporter en Lorraine, pour y former des établissemens; on fournit à ceux qui avaient été obligés de s'éloigner de leur patrie, les moyens d'y rentrer, en leur distribuant l'argent nécessaire pour rebâtir leurs maisons, et ensemencer leurs terres.

La même sagesse présida à la répartition des impôts, qui furent proportionnés aux facultés de chaque classe de citoyens: dès qu'il n'y eut plus d'arbitraire, il n'y eut plus de murmurateurs. Les célibataires, trop ménagés dans les empires les mieux policés, furent assujettis à des impositions plus fortes que les pères de famille, qui, avec un revenu égal à celui de ces êtres isolés et stériles, ont une épouse et des enfans à soutenir : le célibat, qui fait tant d'infractions, tomba alors dans le mépris.

Le débordement de la licence avait mpoisonné les sources publiques, pendant tout le tems que la Lorraine avait té chargée d'un peuple de soldats trangers. Ces militaires, toujours dangereux dans l'art de séduire, avaient iolé, sans remords, la pudeur et la ainteté du lien conjugal; mais des loix évères furent décernées contre les corupteurs et les complics des débauches : es mariages, après avoir recouvré leur nnocence, furent encouragés par des riviléges, et la fécondité reçut des écompenses.

C'est, sans doute, d'après la dépraation qui s'était introduite en Loraine, pendant l'éloignement de ses Princes, que le comte de Boulainviliers en a fait un portrait aussi infidelle qu'insultant.

» Ces peuples, dit-il, sont grossiers, et cet esprit épais, qui se fait connaître par un langage désagréable,

» est répandu sur la noblesse comme » sur le peuple ; ils sont extrêmement » attachés à leurs anciens usages ; ils » ne peuvent se résoudre à les chan- » ger, s'ils n'y sont contraints par la » force ; mais la contrariété est chez » eux sujette à bien des inconvéniens : » car ce peuple, naturellement pesant » et patient, s'anime d'une férocité sin- » gulière, lorsqu'il est une fois irrité«.

Si ce portrait était conforme à la vérité du tems où M. de Boulainvilliers écrivait, il faut convenir que Léopold fut créateur d'un peuple nouveau, et que la révolution, dans les mœurs et dans les esprits, fut rapide. Il est à présumer, qu'il s'en était laissé imposer par une superficie rebutante, qui couvre quelque fois un trésor précieux.

La cour du Prince devint, tout-à-coup, l'école de l'urbanité. Dès qu'il fut monté sur le trône, le goût des

sciences, et sur-tout des arts, y fit
subitement éclore les productions du
génie, dans tous les genres; et si cet au-
eur, si tranchant dans ses décisions,
eût vu les Lorrains sous ce nouveau
règne, il serait convenu que le por-
rait qu'il en avait fait, n'était plus
pplicable qu'à ces hommes brutes et
grestes que le sort prive d'éducation,
t qui, travaillant dans les mines, les
orges ou les forêts, vivent et vieillis-
ent étrangers sur la terre dont ils
gnorent les mœurs et les usages. Dans
e tems qu'il écrivait, la fleur de la na-
ion était passée en Allemagne, pour
artager et adoucir les infortunes de
on Souverain, qui, dépouillé de ses
tats, vivait encore entourré de ses su-
ets, et conservait une ombre de sa
randeur passée, spectacle attendris-
nt, qui fait connaître que les plus
rands sacrifices, commandés par l'a-
our, n'ont rien de pénible pour un
euple généreux et fidelle, qui sent tout
e prix d'avoir un bon maître.

La puissance sacerdotale, fière d'avoir asservi le vulgaire, dans des siècles de ténèbres, fut toujours la rivale de celle des Rois. La religion, descendue du ciel pour faire régner le calme sur la terre, a souvent excité des tempêtes par l'ambition de ses ministres; et le zèle sans lumières, dégénéré en fanatisme, a plus d'une fois armé de poignards les disciples d'un Dieu de paix. Quoique le territoire sacré ait été resserré dans de justes limites; quoique la philosophie, qui éclaire et sert tant d'ingrats, ait déchiré le bandeau de la superstition, les pontifes, véritablement Rois dans le temple, voulaient encore en étendre l'enceinte, en renouvelant des prétentions antiques et surannées, pour élever leur empire, sur les débris du trône.

Léopold, enfant docile de l'Eglise, eut à lutter contre un de ses chefs.

Henri de Thiard de Bissy, évêque

e Toul, défenseur intrépide de la ulle *unigenitus*, s'était acquis une spèce de célébrité, en livrant des combats de doctrine à d'illustres et savans dversaires, avec les armes des jésuies. Ce prélat, imbu des maximes ulramontaines, et dévoré de l'ambition l'être revêtu de la pourpre romaine, tait encore piqué du refus d'un fauteuil à la cour de Nancy. Ces motifs 'engagèrent à se couvrir du masque l'un zèle apostolique, et, pour venger son orgueil irrité, et ménager son avancement dans le trouble, il publia un ituel séditieux, qui tendait à introluire en Lorraine des innovations, puiées dans la bulle *in cœna Domini*, que les magistrats jugèrent digne de a sévérité de leur censure : l'arrêt, où on se borne simplement à proscrire es articles contraires au droit du Souverain et à l'ordre public, aurait dû éprimer la fougue vicieuse de son aueur; mais que ne peut, chez certains ommes, l'amour de la vengeance et

de l'ambition! Celui-ci était sûr, par cette conduite arrogante, de faire sa cour au S. Siege et au ministère de France, dont il attendait son élévation, et ce singulier genre de simonie plaisait trop au cœur de Bissy, pour qu'il se soumît à un jugement, dont la modération, au-lieu de punir ses écarts comme ceux d'un perturbateur séditieux, ne faisait que prévenir les troubles, en maintenant l'ordre et les sujets dans le respect dû au Souverain. Ce sénat vigilant vit donc blâmer son arrêt par une simple ordonnance de l'officialité du diocèse, qui, domiciliée sous la domination française, porta l'attentat et le scandale de l'insubordination, jusqu'à défendre aux doyens ruraux, aux curés et aux confesseurs de se conformer à la loi : tandis que l'invocation faite, par l'officialité même, de l'enregistrement de ce rituel, attestait qu'il serait nul, sans le sceau de la loi.

VERS le même tems, Léopold, pour : bonheur et la police de ses peuples, onna un code civil et criminel, dont ı sagesse fera l'éducation de tous les iècles. L'ambitieux et turbulent évêque e déféra au S. Siege, comme attenatoire à la jurisdiction ecclésiastique; t, sans examen réfléchi, sans être enendus, ceux qui l'avaient promulgué urent frappés, par un bref, des foudres lu Vatican, et les loix réprouvées, omme contenant une foule d'articles rronés, notamment des dispositions ur l'usure contraires au désintéressenent prescrit par l'évangile.

LA Lorraine, loin d'être asservie ous la jurisdiction ecclésiastique, omme *un état d'obédience*, est priilégiée comme *pays d'usage*; ainsi lonc, Bourcier, procureur-général, onvaincu avec toute la terre, que c'est u Souverain à donner des loix à ses ujets, à régler la police dans ses états, e mode du prêt et le taux de l'inté-

rêt qui doit en résulter, interjetta appel de ce bref d'excommunication, et de proscription du code. Cette querelle, où l'on fit intervenir les motifs de religion, était une étincelle qui pouvait allumer un grand embrasement, dans un pays dont les habitans, à peine sortis des ténèbres de l'ignorance, tremblaient au seul bruit d'une excommunication, et qui, égarés par des conducteurs aveugles, et soumis aux inspirations de leur évêque, croyaient que les foudres de Rome devaient empêcher ceux qui en étaient frappés, de faire leur devoir.

LÉOPOLD, respectant la faiblesse d'un peuple sans principes, qui se gouvernait par l'opinion, eût pu se reposer sur le zèle éclairé des magistrats, pour réprimer les attentats de Rome. C'est dans le sénat que les Souverains ont trouvé, de tous les tems, les plus ardens défenseurs des droits de leur couronne; mais il aima

ıieux recourir à la négociation. Les ırconstances l'obligeaient à user de ıénagement ; il avait besoin de la ırotection et même des graces du saint ;iége, pour les princes ses frères, engagés dans l'état ecclésiastique, en faveur desquels il sollicitait des brefs, qui es rendissent susceptibles d'éligibilité ux grandes dignités ecclésiastiques l'Allemagne. Le pape, habile à proiter des circonstances, ne consentait les accorder, qu'à condition que le ode de Léopold serait révoqué.

Il était humiliant pour un Souveain, de soumettre à un tribunal tranger la discussion de ses droits, t de permettre la publication d'un ɔref qui flétrissait ses ordonnances, n les abolissant. La gloire, et les prérogatives de sa couronne étaient, sans oute, préférables aux intérêts partiuliers de sa maison; mais ce qui fait 'éloge de son cœur, plus que de sa olitique, c'est que la piété frater-

nelle l'emporta sur les prérogatives de sa dignité ; il aima mieux être bon frère, que grand Souverain.

CETTE politique fut taxée de faiblesse; mais elle avait sa source dans son amour pour son peuple. En donnant à ses frères des établissemens en Allemagne, il affranchissait la Lorraine de l'obligation de les entretenir: c'était une semence jetée, pour recueillir une riche moisson; et dans la suite, la Lorraine en reçut plus qu'elle n'avait donné. Ces Princes reconnaissans l'honorèrent comme une nourrice tendre et vigilante, dont ils récompensèrent les soins et l'amour. Et lorsque le prince Charles eut réuni sur sa tête, le grand prieuré de Castille, l'Electorat de Trèves, les archevêchés d'Osnabruck et d'Olmutz, et que le prince François fut nommé Prince-abbé de Stavello et Malmedi, chanoine de Cologne et de Liège, les Lorrains, frappés de calamités, trouvèrent de

grands soulagemens dans la magnificence de leurs bienfaits. D'ailleurs, la gloire, et même la stabilité du trône, est dépendante de ceux qui sont assis sur ses dégrés. La splendeur qui environne le Souverain, jaloux du respect de sa nation, doit réfléchir sur sa famille; s'il laisse ses proches dans l'abaissement, il donne lieu de soupçonner que son ame, desséchée et flétrie, est, à plus forte raison, insensible aux prospérités publiques. Et comme toute nation emprunte son éclat de la majesté et de la grandeur de ses chefs, elle doit se respecter en eux. Alors, pour elle, la première, mais la plus sensible jouissance est dans la gloire, qui réfléchit de la souveraineté, sur une Reine vertueuse et magnanime, qui, par le courage de son ame et l'élévation de ses sentimens, relève encore sa dignité, et en imprime à tout ce qui l'entoure. De même, les frères du monarque seraient des particuliers, s'il ne descen-

dait jusqu'à eux, pour les élever jusqu'à lui : et c'est par ce reflet de pouvoir et de splendeur qu'il frappe l'ame de ses sujets et de ses voisins, de l'idée de sa justice et de sa puissance.

L'AFFAIRE du code devint une affaire sérieuse; il fallut négocier comme s'il se fut agi de la destinée d'un grand empire. La commission était délicate, elle demandait beaucoup de savoir et de prudence, pour ne pas compromettre les droits du Souverain, et pour ménager l'orgueil et les prétentions de la cour de Rome. MM. de Lénoncourt, de Lunati, de Bourcier et de Nay furent députés, pour inspirer au Pape des sentimens plus équitables et plus pacifiques. La crainte des prisons et des buchers de l'inquisition, dont, secrettement, on vint menacer Bourcier en route, l'arrêta à Florence. Il fut timide, parce que son zèle éclairé et courageux l'avait rendu criminel aux yeux de ce tribunal de sang; mais sa crainte était une

aiblesse, car la cause qu'il avait défen-
lue, était celle de tous les ministres des
ouverains; et son caractère une sauve-
garde que la religion, sans doute,
n'aurait point violée. Ses collègues
continuèrent leur route, et, arrivés
dans l'ancienne capitale de la terre, ils
eurent à traiter avec des hommes, qui,
dans leur dégradation, avaient con-
servé l'orgueil de leurs ancêtres, conqué-
rans du monde. Il eût fallut opposer
bien de la dextérité, pour les faire re-
tourner sur leurs pas; car il est rare que
la cour Romaine varie et retracte ses
décisions, pour ne pas déroger à ses
maximes d'infaillibilité; lente dans
ses délibérations, adroite à se ména-
ger des subterfuges, plus elle est in-
décise, moins elle recule, lorsqu'elle a
une fois prononcé.

Après de longues et stériles confé-
rences, où les ruses italiennes furent
substituées à une politique franche et
sans artifice, les députés revinrent

en Lorraine, avec des promesses qui restèrent sans exécution : mais ce n'était plus le tems où les pontifes foulaient aux pieds les sceptres et les couronnes; et si Léopold parut se courber sous la thiare, ce fut moins par un respect superstitieux, que pour céder aux circonstances.

SON esprit pacificateur étouffa ces querelles scandaleuses, en retranchant dans une nouvelle édition de son code tous les articles contestés; mais la jurisprudence Lorraine ayant adopté dans ses tribunaux les loix telles qu'elles avaient d'abord été dictées, les cours en maintinrent l'esprit. Ainsi, les affaires du code et du rituel eurent cela de particulier, que quoique l'évêque ne changea rien à son texte liturgique, on n'en suivit point la loi à la lettre; et que le code, quoique mutilé, resta intact aux yeux de la loi : tel est dans les coutumes, la fragilité des innovations; tel est l'empire de l'usage.

Léopold, par l'omission politique, faite dans la seconde édition du code, satisfit le S. Siége, et, pour un moment, il imposa silence au prélat turbulent; mais celui-ci, appuyé de la cour de Rome, et se croyant le rival du Souverain, dont il prétendait partager les prérogatives, lui suscita encore, dans la suite, des querelles renaissantes.

La grandeur a ses amertumes, parce qu'elle impose quelques fois des obligations, qui rapprochent les Souverains du reste des hommes; alors tout ce qui leur rappelle qu'ils ont un supérieur, leur parait une dégradation qui humilie leur fierté. Léopold, familiarisé avec l'habitude du commandement, aurait pu trouver bien dur d'être forcé d'aller en France, pour y remplir les devoirs d'un vassal, et n'y être qu'un sujet.

Quoique Souverain indépendant de la Lorraine, il relevait du Roi de

France, comme Souverain du Barrois; et cette possession l'en rendait homme-lige et vassal, ce Duché étant un fief de la Couronne: mais quelque pénible que fut le devoir de cette infériorité, à laquelle ses pères n'avaient jamais satisfait, le prince ne vit rien d'avilissant dans un aveu, auquel les anciens comtes de Bar s'étaient vu forcés, lors du traité de Bruges, en 1301.

Il s'arracha, pour un moment du milieu de son peuple et se rendit à Paris, d'où, le lendemain, il partit pour Versailles, accompagné du duc d'Orléans.

Louis, XIV qui exigeait avec rigueur, tout ce qui pouvait relever sa dignité et l'éclat du trône, tempéra sa fierté naturelle, par une réception qui annonçait que, hors de son palais, son vassal était encore souverain; mais il ne lui laissa pas oublier que dans sa cour, il n'était que duc de Bar.

Le

Le jour de l'hommage étant fixé, fut introduit dans un sallon, où le ıonarque, assis et couvert, était environné des Princes de son sang, et des rands officiers de la couronne. Plus a cérémonie était imposante, plus il aisait sentir sa supériorité à son vasal; sa fierté ingénieuse le faisait jouir eul des honneurs qu'il rendait à un utre Souverain; l'éclat de cet appaeil réfléchissait tout sur lui.

Le Duc, en s'approchant de Sa Majesté, déposa son chapeau, ses ;ants et son épée entre les mains de M. le duc de Gèvres, premier gentilhomme de la chambre, qui les reçut en l'absence de M. le duc de Bouillon, grand chambellan de France, à qui ıppartenait ce service; il se mit à genoux sur un carreau de velours, placé devant les pieds du Roi; alors le Chancelier lui lut l'acte de foi et hommage, conçu en ces termes.

» Duc de Lorraine, jurez et pro-
» mettez au Roi, le service et l'obéis-
» sance que vous lui devez, à cause
» de son duché de Bar, comme aussi
» de le servir, envers et contre tous,
» dans les guerres, que lui et ses suc-
» cesseurs pourront avoir contre les
» ennemis de sa couronne, et de ne
» jamais permettre qu'il soit fait, dans
» ses terres, aucune chose au préjudice
» de Sa Majesté et de ses états «.

Le Duc confirma ce serment en répondant : *oui, Sire, je le promets;* alors le Roi lui dit : Duc de Lorraine, levez-vous; et s'étant levé aussi, il se découvrit et lui fit la révérence : les deux monarques et les princes se couvrirent après. Cette cérémonie est un reste de la féodalité, humiliante pour celui qui rend hommage, et inutile à celui qui le reçoit. Ces sortes de sermens ne sont accomplis, qu'autant que la force en impose à la faiblesse. Un souverain qu'on humilie devient un ennemi caché, qui

ne peut pardonner à celui qui lui imprime le sceau de la servitude : les chaines les plus riches et les plus brillantes, ne font point oublier qu'on est esclave, et la dignité d'homme autorise à les briser.

On épuisa toutes les ressources de l'art pour prolonger son séjour, mais les spectacles, les banquets et les fêtes ne purent le retenir dans une cour, où, fatigué des honneurs qu'on lui rendait, il se croyait relégué dans une terre d'exil. Un souverain n'est bien que dans ses états; il se voyait éloigné de son peuple, c'est-à-dire, de ses enfans, et, en père tendre, il ne se trouvait bien placé qu'au sein de sa famille. Son retour, en Lorraine, fut célébré par des fêtes moins coûteuses que celles de Versailles, mais beaucoup plus chères à son cœur; la joie, simple et naïve de ses sujets, était un tribut payé par l'amour; la douceur de le partager avec son épouse

et son fils, multipliaient ses jouissances : et ce tendre sentiment est la pierre de touche des ames vertueuses. Léopold, en réunissant toutes ses affections sur une épouse qui méritait de les fixer, se précautionnait contre toutes les profusions que savoure un penchant volage et sans frein ; et préservait ses peuples des déréglemens qu'entraînent les dissipations scandaleuses, des Laïs, des Phrinés et de toutes les courtisanes impudiques, qui ont fait autant de mal aux empires que le fléau des guerres et des pestes.

Toutes les cours de l'Europe avaient besoin des bienfaits d'une paix durable, pour réparer les pertes d'une guerre longue et destructive. La superficie était calme, mais l'intérieur renfermait un foyer, qui menaçait d'une prochaine explosion. La santé chancelante de Charles II, Roi d'Espagne, annonçait que les nations allaient être

replongées dans de nouvelles calamités, en mettant les armes à la main des princes, qui prétendaient à ce riche héritage.

Louis XIV instruit, par l'expérience, qu'il fallait souvent sacrifier des millions d'hommes, pour acquérir un château de plus, avait renoncé à la folle ambition d'être conquérant. Ce monarque, lassé de vaincre sans fruit, adopta un système pacifique, pour prévenir les scènes meurtrières qui allaient ensanglanter l'Europe et dépeupler ses états. Ce prince, qui, pendant long-tems, s'était regardé comme l'arbitre de l'Europe, n'ambitionna plus que la gloire modeste d'en être le pacificateur, en proposant le fameux traité de partage, qui fit l'éloge de sa modération et de sa politique bienfaisante; mais son projet resta sans exécution.

Par ce traité, la Lorraine et le

duché de Bar, devaient être cédés au Dauphin, et Léopold, devait recevoir, en échange, le duché de Milan, comme souveraineté libre et indépendante. M. de Callieres, secrétaire d'état, fut envoyé à Nancy, pour en faire la proposition.

QUELQU'AVANTAGEUX que fut cet échange, le Duc, plus reconnaissant qu'ambitieux, témoigna une répugnance invincible à se séparer d'un peuple, qui, par bien des titres, le révérait comme sa divinité tutélaire. Comment se résoudre à s'éloigner d'une terre, où reposaient les cendres de ses ancêtres, d'une terre qui avait été le berceau des sages et des héros, qui lui avaient transmis, avec le sang, leurs inclinations généreuses? Ce qui l'affligeait le plus, c'était la consternation où ses sujets étaient tombés. A la nouvelle de cette révolution, tous les Lorrains furent déchirés par la crainte de se voir délaissés d'un père

qui réunissait tout leur amour; dès-lors ils regardèrent leur patrie comme une terre de désolation, qui n'allait plus leur donner que des fruits d'amertume. Que ce spectacle d'afflictions était déchirant pour un cœur qui savait aimer! celui de Léopold souffrait d'autant plus, qu'il prévoyait que ses sujets allaient tomber sous la domination d'un Monarque, qui, familiarisé avec la magnificence et le luxe, substituerait des mœurs nouvelles à l'antique simplicité, et qui, ne pouvant voir de près des sujets si passionnés pour leur Souverain, n'apprécierait point assez l'avantage de devenir leur maître. Sa tendresse fut long-tems déchirée et combattue, mais il négociait avec un monarque accoutumé à dicter des loix, et assez puissant pour les faire exécuter. Il fallut plier sous la nécessité, et feindre de lui faire le rigoureux sacrifice de ses inclinations.

Ainsi, en politique habile, Léopold demanda que le Milanez, qui est un fief de l'Empire, fût possédé par sa Maison en Souveraineté, aussi libre et aussi indépendante que la Lorraine; que le Roi s'engageât à faire accéder toutes les puissances de l'Europe à ce traité, et à le leur faire garantir. Ces conditions, qui décèlent la politique profonde de Léopold, étaient trop justes pour pouvoir être refusées, mais trop difficiles à remplir, pour que l'échange pût se consommer : par elles, le Prince détournait de dessus ses états, les maux qu'eût attiré une résistance infructueuse, et il éludait les effets d'une politique injuste, mais imposante.

La mort du Roi d'Espagne, qui prévint heureusement l'exécution de ce traité d'échange, essuya les larmes des Lorrains. Charles II, en mourant, craignit le démembrement de ses états, et pour écarter le fléau, dont ils allaient être frappés, il institua, par

son testament, le Duc d'Anjou, héritier de tous ses royaumes.

Toutes les cours de l'Europe, allarmées de l'excessive puissance de la maison de Bourbon, prirent les armes, pour abattre ce colosse de grandeur. Une guerre générale fut allumée, on combattit en Flandres, en Allemagne, en Italie, en Espagne, sur les Alpes et les Pirénées. Les flottes déployèrent leur pavillon sur toutes les mers, et l'Europe n'enfanta plus que des matelots et des soldats. La Lorraine fut d'abord préservée de ce grand embrasement, les puissances rivales n'exigèrent de Léopold qu'une exacte neutralité; mais les armes triomphantes des alliés, fournirent à Louis XIV, un prétexte de déroger à cette convention pacifique.

Ce monarque, prévoyant que Landau, dont Joseph I, Roi des Romains, venait de faire la conquête, allait

ouvrir, à ses armes victorieuses, un chemin facile pour pénétrer dans les plus riches provinces de France, députa le même M. de Callieres vers Léopold, pour lui déclarer, que, contraint par la nécessité, il exigeait qu'on lui livrât Nancy, pour en faire un rempart contre les invasions de ses ennemis : c'était le langage impérieux d'un despote.

Ce commandement était d'autant plus rigoureux pour Léopold, qu'enchaîné par la reconnaissance, due aux bienfaits de l'Empereur, c'était lui imposer la loi d'être ingrat; vice qui révoltait son ame, et dont les cœurs, de tant de souverains ont été infectés, sous le prétexte spécieux du bien public. L'Envoyé de France, pour le mettre à couvert de ce reproche, lui conseilla de se laisser assiéger dans Nancy, par l'armée française qui le suivait; qu'alors il pourrait alléguer qu'il n'avait cédé qu'à la force;

mais un prince, si loyal, eût rougi de faire de la politique l'art du mensonge et de la duplicité; trop délicat et trop franc pour recourir à ce lâche artifice, il répondit, avec une noble simplicité : » tout le monde sait que » je n'ai qu'une poignée de monde, à » peine suffisante pour ma garde, que »'Nancy n'a qu'une simple muraille, » et je passerais pour un téméraire ou » un comédien, si j'opposais la plus » légère résistance à un potentat, qui » peut m'accabler sous le poids de sa » puissance. Je cède sans honte : le Roi » triomphe de moi sans gloire «.

Dans cette extrémité, il prit le parti d'abandonner sa capitale, et de se retirer à Lunéville, qui, n'étant alors guère plus considérable qu'un village, devint, par sa présence, une ville nouvelle. Ce fut le 2 Décembre 1702, qu'il arriva dans cette habitation, qui, était abandonnée depuis long-tems, et ouverte de toute part aux hor-

reurs d'une saison rigoureuse : circonstances d'autant plus terribles que Son Altesse Royale, Madame, n'attendait plus que l'instant de ses couches; en effet, ce fut au milieu de cette effroyable situation, que le lendemain, elle donna le jour à la Princesse Gabrielle.

Les cœurs des Lorrains y suivirent leur prince et y habitèrent avec lui. Quoiqu'environné d'étrangers armés, s'il eût voulu, il n'aurait pas eu besoin de gardes pour veiller à la porte du palais, qu'il y construisit sur les desseins du célèbre Bofferand, ni d'user de son autorité pour être obéi. Les Français et les Lorrains se disputaient le mérite de le prévenir, et jamais il ne goûta mieux les douceurs de la souveraineté, que quand il en fut dépouillé à l'extérieur. Les charmes d'une vie privée le consolaient des embarras et des ennuis de la grandeur; plus rapproché de ses sujets, il jouit avec plus de vivacité de leur amour, et en

connaissant mieux leur besoin, il apprit à se montrer encore plus sensible.

Ce fut dans cette espèce d'exil qu'il tint sa cour jusqu'en 1713, que les troupes françaises, en exécution du traité d'Utrecht, évacuèrent Nancy. Les habitans, délivrés de leurs hôtes superbes et ruineux, reçurent, avec enthousiasme, leur Souverain; mais plus touché de l'hommage de leurs cœurs que de la pompe des fêtes, il réprima leurs mouvemens affectueux, et rentra dans sa capitale, moins en souverain qu'en simple citoyen; cependant pour immortaliser le retour de la félicité publique, et la première entrée à Nancy de Leurs Altesses Royales, les Princes Clément et François, il permit aux officiers munipaux de cette ville, de frapper deux médailles, qui furent les seuls monumens de cette heureuse révolution.

L'ancienne chevalerie de Lorraine,

qui, dès l'origine de la monarchie, n'avait cessé d'être le soutien et la gloire du trône, formait, par son illustration, et une série de beaux priviléges qui lui étaient particuliers, un corps de noblesse au-dessus des autres gentilshommes du pays. Ceux-ci, à leur tour, jouissaient d'une foule de droits et d'honneurs, dont les loix excluaient les ennoblis, qui n'avaient point été déclarés gentilshommes : grace que le Prince ne leur accordait jamais avant la quatrième génération.

UN des plus précieux et des plus beaux priviléges de l'ancienne chevalerie, était de rendre, en dernier ressort et gratuitement, la justice dans des assemblées, qu'elle tenait à la pleine lune de chaque mois, sous le nom d'Assises, et dont il y avait trois siéges dans le pays. Les assises de Lorraine se tenaient à Nancy; celles de Vosges, à Mirécourt; et celles d'Allemagne, à Vaudrevange : elles ve-

naient aussi siéger tous les trois mois à S. Michel.

Qu'on se figure quelle devait être aux yeux de la nation, la majesté de ces assemblées suprêmes, tenues par des héros qui, défenseurs de l'état au-dehors, étaient au-dedans les organes de la paix et de la justice. Leur haute naissance, ce qu'on devait à la gloire de leurs ayeux, leur illustration, leur alliance, tout, enfin, venait concourir avec leurs vertus, pour imprimer aux peuples des sentimens de respect et de vénération : » Vous eussiez pris » les assises, dit Berman, pour une » assemblée de Rois «. Appui de l'innocence et de l'équité, elles étaient le fléau de la cupidité et de la violence.

Il est du droit naturel de se défendre soi-même, aussi chacun y soutenait sa propre cause; et quand la nature avare avait privé l'une des parties du don de la parole, ou de l'as-

surance nécessaire pour débattre ses intérêts, on la rassurait avec bonté, on la questionnait avec douceur : souvent les plus illustres et les plus valeureux chevaliers en devenaient les défenseurs, et toujours avec une noblesse et une générosité impràticables et quelquefois même inconnues, à ceux qui, par état, se dévouent à la défense de leurs concitoyens.

Ces tribunaux suprêmes prononçaient en dernier ressort sur les intérêts du monarque, du clergé, de la noblesse et du peuple; étant réunis, ils donnaient ou confirmaient la régence de l'état, la tutèle du Souverain, pendant sa minorité; ils accordaient ou rejetaient la levée des subsides; ils furent, dans tous les tems, les conservateurs des droits de la monarchie, et les défenseurs de ceux de la nation. C'était sur eux que s'appuyait l'autorité, quand elle voulait s'étendre sur les peuples, mais aussi c'était

c'étaient eux qui les en préservaient, quand elle était injuste et arbitraire.

CHARLES IV, se flattant de commander en maître à des juges qui tiendraient de lui leur élévation et leur fortune, porta, dès 1628, atteinte aux pouvoirs des assises. Il créa un juge suprême en 1635, et enfin une cour souveraine en 1641, à laquelle il attribua insensiblement et exclusivement, toutes les causes qui se portaient aux tribunaux des assises.

CETTE innovation, destructive des usages du pays et des droits de l'ancienne chevalerie, excita des réclamations, que le Prince rejeta. Il défendit même à la haute noblesse de s'assembler; mais malgré les dispositions de cet ordre, elle se décida cependant à présenter encore de nouvelles requêtes, pour le rétablissement de ses tribunaux; et comme son obéissance au monarque, était l'un de ses

caractères distinctifs, elle ne voulut pas exposer les premiers signans à paraître les moins soumis, et à tomber, par-là, plus particulièrement dans la disgrace du Prince : tous souscrivirent sur les rayons d'un grand cercle; mais quelle que fût la justice de la demande, elle irrita l'impérieux Charles, et la noblesse n'eut, de ce Prince altier, que des refus rigoureux et des réprimandes sévères.

Les calamités qui survinrent, et dont, malgré son génie et son habileté, Charles fut frappé dans tout le cours de son règne, firent bien vîte oublier à la noblesse, la perte de ses droits, pour ne s'occuper que du salut de son Souverain, qui, quoiqu'oppresseur de ses peuples, en était idolâtré.

Sous le nouveau règne, l'ancienne chevalerie fit des tentatives pour le

rétablissement des assises. Mais en l'accordant, Léopold renversait l'usage, où les peuples étaient déja, depuis long-tems, de recourir à des tribunaux, qui avaient leur estime et leur confiance; dont les membres, uniquement adonnés à l'étude des loix, étaient familiarisés avec le don de les appliquer, et qui, habitués à transmettre leur opinion et leurs sentimens à une compagnie nombreuse, devaient naturellement être éloquens.

L'ANCIENNE chevalerie n'avait plus ces précieux avantages. Pendant plus d'un demi-siècle, elle avait toujours eu les armes à la main; presque toute avait péri au champ de l'honneur, et ce qui restait de ces braves et loyaux défenseurs de la patrie, n'ayant pas été élevé, sous la tente, dans la connaissance de notre droit, n'était plus propre, comme l'avaient été ses pères, à en être les oracles. Il eût fallu bien du tems pour les y ramener; d'ailleurs, en cédant,

Léopold eût été forcé de priver tous les magistrats d'un état respectable, qu'ils ne tenaient que comme la récompense de leurs services et de leur mérite : c'eût été précipiter beaucoup de familles dans la désolation et l'infortune; c'eût été, enfin, livrer les peuples aux fléaux d'une révolution : ce Prince juste, mais ferme, les en préserva.

D'après ces raisons, la haute noblesse sacrifia généreusement ses prétentions au repos de l'état, et le Souverain l'en dédommagea, par des titres dont, jusqu'alors, elle n'avait point été décorée, et par les faveurs d'une bienfaisance, dont le cœur seul de Léopold était capable.

Il érigea en Comtés, en Marquisats et en Baronnies, les terres de ceux qui en étaient susceptibles; quelques uns, qui, par leur haute naissance, et la distinction de leurs services, méri-

taient les titres de Comte et de Marquis, sans érection de terre, furent élevés à ces dignités; à d'autres il accorda gratuitement, ou sous une légère rétribution, des terres de son domaine, capables de réparer, par leur revenu, les débris d'une fortune sacrifiée aux services de ses pères, ou les ravages d'un sort aveugle; il paya les dettes des uns, éleva, dota et maria les enfans des autres, substitua à leurs chaumières des châteaux élégans et commodes, qu'il éleva à ses fraix; enfin, s'apauvrissant pour ses sujets, et particulièrement pour sa noblesse, il se mit à la gêne, pour qu'elle eût son aisance, et pour lui rendre sa dignité, que la rigueur d'une longue suite de misère avait éclipsée.

La mort de Charles-Ferdinand de Gonzague, Duc de Mantoue et de Montferrat, arrivée à Venise, le 5 Juillet 1708, promettait à Léopold un accroissement de fortune et de puis-

sance, en sa qualité de plus proche parent, du chef de l'Impératrice Eléonore, sa grand'mère maternelle, sœur du Duc Charles-Ferdinand de Mantoue, dernier mort.

Le Duché de Montferrat, et les Principautés souveraines d'Arches et de Charleville, ne pouvaient lui être contestées, elles avaient été reconnues lui appartenir par les grandes puissances de l'Europe. Un mémoire, présenté par M. Henkelman, son envoyé à la diéte de Ratisbonne, établissait péremptoirement ses droits. Mais ce Duché de Montferrat fut adjugé, en 1703, par l'Empereur Léopold, au Duc de Savoye, dont l'alliance avait procuré de grands avantages aux ennemis de la France, dans la guerre de la succession.

L'Empereur Joseph, le Roi d'Espagne, son frère, la Reine d'Angleterre et les Etats de Hollande, s'étaient enga-

gés, par des déclarations particulières, à indemniser Léopold; mais après avoir été victime de la guerre, par l'invasion des Français dans sa capitale, il le fut encore au retour de la paix, conclue à Utrecht en 1713, de la politique des puissances; elles ne réalisèrent aucune de leurs promesses, et les Comtes le Begue et de Moinville, plénipotentiaires Lorrains à ce congrès, furent forcés de protester contre l'injustice et l'usurpation. Léopold, ne pouvant rien opposer à la violence, sans compromettre la tranquillité de ses états, eut donc la force de plier; et ce ne fut qu'en 1723, que l'Empereur Charles VI, écoutant la voix impérative de l'équité, se trouvant sans enfans mâles, et ayant peut-être déja sur la maison de Lorraine, les vues qui ont éclaté depuis, donna en dédommagement à Léopold, la principauté de Teschen, située en Silésie, avec la promesse que, si son rapport, qui était alors de 50,000 florins d'Autriche, ne s'accroissait point

jusqu'à la valeur du revenu du Montferrat, il y suppléerait. Quel Prince, puissant et armé, répare ainsi les injustices de ses prédécesseurs?

QUANT à la principauté d'Arches, et à la ville de Charleville, que Charles de Gonzague avait fait bâtir en 1609, Léopold en fit prendre possession le 3 Août 1708, par M. le Marquis du Châtelet-Trichateau et M. de Bourcier, procureur-général. Du sein de l'allégresse publique, ils reçurent les sermens de fidélité du gouverneur, des officiers de justice et des trois ordres du pays; mais ces actes de la propriété et de la puissance, les plus légitimes, furent annullés le 21 du même mois, par un arrêt du parlement de Paris, qui réunit à la couronne la souveraineté d'Arches et de Charleville, et en adjugea les revenus domaniaux à la Princesse de Condé, qui n'était que cousine germaine de Charles-Ferdinand de Gonzague, tandis

que Léopold en était petit-neveu, conséquemment plus proche héritier.

Cet attentat, de la force contre la faiblesse, fut également porté au congrès d'Utrecht, et ces principautés revendiquées. Toutes les puissances reconnurent la légitimité de la demande; mais rien alors ne fut restitué : ce ne fut que par le traité de Paris, du 21 Janvier 1718, que les difficultés, qui restèrent à lever entre la France et la Lorraine, furent enfin terminées.

Au-lieu de perdre et de temporiser, comme le fit Léopold en cette occasion, son grand oncle, Charles IV, aurait armé son droit, pour en soutenir l'équité : Léopold, plus sensé, jugea qu'il ne pouvait rien contre de grandes puissances, qui, en promettant toutes de l'indemniser, s'accordaient toutes à le léser; et loin d'altérer le repos de ses peuples, en cherchant à tirer vengeance, il eut, pour

l'amour d'eux, la prudence et le courage de souffrir.

AINSI, de cette riche succession, Léopold ne recueillit d'abord que les titres stériles de Duc de Montferrat, et de Prince souverain d'Arches et de Charleville, qu'on classa parmi ceux qui suivaient son nom, qui, tous, rappellaient les possessions de ses pères, et sur lesquels ils lui avaient transmis des droits incontestables.

A cette occasion, on avait le dessein d'ouvrir un nouveau quartier dans ses armoiries, pour l'écu d'argent, au chef de gueules du Montferrat; mais elles restèrent les mêmes, ayant au premier quartier de Hongrie (*a*), au

(*a*) BURELÉ d'argent et de gueules.

LES rejetons de Charles d'Anjou, frère de S. Louis, régnèrent en Hongrie. Par l'adoption des deux Jeannes, Reines de Naples, en 1380 et 1423, leurs droits pas-

second de Naples (*b*), au troisième de Jérusalem (*c*), au quatrième d'Arra-

---

sèrent à la seconde maison d'Anjou. Yolande, qui en resta dernière Princesse et unique héritière, les transmit à la maison de Lorraine, en épousant Ferri II, père de René II, Duc de Lorraine et de Bar.

(*b*) D'AZUR, semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules de cinq pendans.

LES royaumes de Naples et de Sicile, furent conquis par Charles Ier. d'Anjou, auquel le Pape Gui de Foucault, connu dans l'Eglise sous le nom de Clément IV, en donna l'investiture en 1266. Tous ses droits retombèrent à René II, Duc de Lorraine, du chef d'Yolande d'Anjou, sa mère.

(*c*) D'ARGENT, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

LES droits d'Isabelle, fille d'Amauri Ier, Roi de Jérusalem, furent cédés, par sa petite-fille Marie, fille de Boemont IV, Prince d'Antioche, à Charles Ier. d'Anjou; ses successeurs les ont transmis à la seconde maison d'Anjou, d'où ils sont passés à René II, Duc de Lorraine, par Yolande d'Anjou, sa mère.

gon (*d*), au cinquième d'Anjou (*e*), au sixième de Gueldres (*f*), au septième de Juliers (*g*), enfin, au huit-

---

(*d*) D'OR, à quatre pals de gueules.

YOLANDE d'Arragon, fille de Jean, Roi d'Arragon, et nièce de Martin, qui en fut le dernier Roi, issu des Comtes de Barcelone, était aïeule d'Yolande d'Anjou, mère de René II, Duc de Lorraine : c'est d'elle, que les Princes Lorrains tiennent leurs droits sur ce royaume.

(*e*) D'AZUR, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules.

LA maison d'Anjou s'étant éteinte par la mort de Charles IV d'Anjou, Comte du Maine, René II, du chef d'Yolande d'Anjou, sa mère, s'en trouva le plus prochain descendant et l'unique héritier.

(*f*) D'AZUR, au lion d'or couronné, armé, et lampassé de gueules.

(*g*) D'OR, au lion de sable couronné de gueules, armé, et lampassé de même.

LES duchés de Gueldres et de Juliers appartenaient de droit, à Philippe de Guel-

tième de Bar (*h*), et sur le tout, l'écu de Lorraine, d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

---

dres, épouse de René II, comme seule héritière de son frère Charles d'Egmont, Duc de Gueldres, Comte de Zutphen, mort sans enfans en 1533.

(*h*) D'Azur, parsemé de croix recroisetées, au pied fiché d'or, et chargé de deux barres d'or adossées.

La mort des cinq frères de Louis, Cardinal de Bar, Evêque de Verdun, fit passer, en ses mains, le duché de sa maison. Il l'assura en mariage à René Ier. d'Anjou, son petit-neveu, fils d'Yolande d'Arragon, sa nièce, et petit-fils d'Yolande de Bar, sa sœur. Yolande d'Anjou, fille de René Ier. d'Anjou, ayant recueilli le Barrois et le Marquisat de Pont-à-Mousson, qui en dépendait, dans l'héritage de ses frères et de son neveu, en qui cette maison d'Anjou s'est éteinte, le transmit à son fils René II, Duc de Lorraine : et sa postérité l'a possédé jusqu'en 1737.

Les aigles couronnées au collier de perles, et la croix de Lorraine pendante, continuèrent à être sous le pavillon du Souverain, les supports de ses armoiries; un casque d'or couronné, un aigle d'argent en cimier, et la couronne ducale, qui, dès l'avénement de Léopold au trône, avait été fermée par huit branches en croix de Lorraine, surmontées d'une boule, d'où sortait la même croix, en furent l'ornement. Preni, Preni, qui avait été le cri de guerre de la maison de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace, premier Duc héréditaire, et vingt-deuxième aïeul paternel de Léopold, le fut aussi de ce Prince, qui en était le vingt-huitième Souverain.

Léopold, quoique constant dans le système pacifique qu'il avait adopté, et que le bien de ses peuples l'obligeait de suivre, ne fut pas moins attentif à tout ce qui pouvait entretenir le courage et les inclinations belliqueuses des Lorrains.

La milice bourgeoise, commandée par des sujets vertueux, pour qui les devoirs sacrés de la fidélité et de l'obéissance, étaient des titres de gloire, fut soumise, dans chaque ville, à une discipline aussi exacte que des troupes réglées; elle n'ambitionna jamais d'avoir les armes à la main que pour prouver son dévouement aux ordres de son Prince, et en faire respecter la puissance. Une académie d'équitation et d'exercices militaires fut établie dans la capitale, où la jeune noblesse se forma dans tous les devoirs de la guerre. Les étrangers, attirés par la célébrité des maîtres, venaient en foule de toutes les contrées de l'Europe y prendre des leçons. L'affabilité du Souverain, ingénieux à leur procurer d'innocentes jouissances, y prolongeait leur séjour et y faisait circuler la richesse. Nancy, au milieu des douceurs de la paix, fut une école de guerre; et la Lorraine, à peine sor-

tie de ses ruines, devint l'azyle des Rois.

JACQUES III, dont le père, précipité du trône d'Angleterre, fut également célèbre par ses fautes et ses malheurs, ayant été obligé de quitter la France et de chercher un autre azyle, tourna ses yeux vers la Lorraine, où il fut reçu avec une splendeur qui l'eût consolé de sa dégradation, s'il lui eût été possible d'oublier qu'il devait être Roi.

BAR fut le lieu qu'il choisit pour sa résidence, où il prit le nom de Chevalier de S. Georges, ou de prétendant.

DÈS que Léopold fut informé de sa résolution, il se sentit pénétré du respect qu'on doit aux malheureux; il fit meubler magnifiquement le vaste château, qui lui fut destiné, et pourvut, à ce qu'il y fût dans la plus grande abondance; puis s'élevant au-dessus

de la vanité de l'étiquette, il vint à Bar prévenir ce Prince infortuné, près duquel il ne sembla plus être qu'un courtisan délicat.

L'ENTREVUE fut attendrissante, on vit les deux Souverains s'embrasser avec l'effusion d'une joie mêlée d'une secrette amertume. Que les Princes malheureux ont de titres puissans sur les cœurs sensibles !

LE Chevalier de S. Georges se rendit à Lunéville, où, pendant trois semaines, chaque jour fut marqué par des fêtes.

Les Seigneurs Lorrains, émules de la générosité de leur Souverain, et observateurs magnifiques des droits de l'hospitalité, lui témoignèrent, par des festins somptueux, le même zèle que s'ils fussent nés ses sujets; les fêtes se succédèrent et semblaient toujours nouvelles par leur variété; chaque se-

maine il y eut à la cour trois bals et autant de comédies, où la jeune noblesse étala un luxe délicat. On lui donna vingt-cinq chevaux légers et autant de gardes-du-corps pour l'escorter, toutes les fois qu'il allait à la chasse; et comme il gardait l'incognito, on ne battit point aux champs pour lui : mais par une délicatesse de procédés, son Altesse Royale défendit aussi que l'on y battît pour elle.

Il alla ensuite à Commercy, où le Prince de Vaudemont lui fit rendre les mêmes honneurs qu'il avait eus à Lunéville. Le Duc, la Duchesse, et l'Electeur de Trèves l'y suivirent, et quinze jours s'écoulèrent dans les spectacles, les festins et les exercices militaires. Les troupes françaises, campées pour des manœuvres d'instruction, à Troussay, près Commercy, sous le commandement de M. de Ruffay, n'échappèrent point l'occasion d'allier

leur zèle à se fortifier dans toutes les parties de leur art, avec cette civilité galante et respectueuse qui caractérise l'officier français. Les troupes vinrent faire leurs exercices dans les prairies de Commercy, et donnèrent à la cour le spectacle des plus ingénieuses évolutions et des plus savantes manœuvres; la disposition, la police, l'approvisionnement des camps, tout fut digne d'éloges. On livra des combats simulés, on fit le siége d'une citadelle, et après de vives attaques, et de fortes défenses, la Duchesse donna la liberté aux prisonniers de guerre. Tous les officiers et les états-majors furent admis à une fête somptueuse, où l'on compta plus de cinq cents couverts.

C'était pour Jacques un spectacle bien étonnant, de voir le Souverain d'un des petits états de l'Europe, étaler plus de magnificence qu'il n'en avait vu déployer, lorsque son père, assis

sur le trône de la grande Bretagne, donnait des loix à trois royaumes, à une partie de l'Amérique, et commandait à ses flottes de lui rapporter les richesses de l'Inde. Ce contraste le faisait ressouvenir, que c'est dans l'amour des peuples, qu'est la richesse la plus réelle des Rois, et la source de toute leur puissance.

Le Prétendant, après la mort de la Reine Anne, sa fille, passa en Angleterre, dans l'espoir de s'en faire reconnaître Roi, par le reste des partisans de sa maison, qui lui faisaient d'éblouissantes promesses. Il débarqua en Ecosse, le 1er. Janvier 1716, fit son entrée à Duidée, et ensuite à Perth, où il fut proclamé Roi par une milice courageuse, mais sans discipline et sans expérience.

Ce premier succès fut suivi d'un prompt revers, car le Duc d'Argile fit repentir ceux qui lui avaient prêté

serment de fidélité, et ce Prince se trouvant sans troupes et sans munitions, fut obligé de remettre à la voile pour aller mendier un nouvel azyle, loin de la terre où ses pères avaient régné. Il traversa la France et la Lorraine incognito, laissant l'Electeur d'Hanovre paisible possesseur d'une monarchie, ou plutôt d'un état dont le Roi n'était alors regardé que comme premier citoyen.

La cour de Londres fit éclater son mécontentement, de la retraite donnée à ce Prince fugitif (*a*), et lorsque le Marquis de Lambertye fut

(*a*) Aujourd'hui l'Angleterre s'honore de l'action vertueuse d'Alexandre d'Onald, chez qui se réfugia le prétendant, en 1745, après la perte de la bataille de Culloden.

Le gouvernement avait promis 30,000 liv. sterling, revenant à plus de 680,000 liv. de France, à qui livrerait ce prince fugitif; mais cette somme, plus que suffisante pour tenter un citadin dissipateur, ne put

nommé pour aller féliciter le nouveau Roi, sur son avénement à la couronne, il ne put être admis à son audience, sous le prétexte que son maître avait favorisé la publicité, en Angleterre, du nouveau manifeste que Jacques venait d'y répandre; mais le Duc n'en fut pas moins exact observateur du droit d'azyle; et lorsque le Comte de Stairs, ambassadeur d'Angleterre en France, présenta un mémoire au Duc d'Orléans, régent, pour le prier de joindre ses ins-

---

rien sur l'ame ferme d'un villageois sobre et vertueux; il eût rougi d'une opulence qui eut sali la pureté de sa vie, par la violation des droits sacrés de l'hospitalité; et sa fortune, celle de sa famille, acquise aux dépens de son honneur, lui eussent été odieuses. Son héroïsme et sa générosité font la censure d'une affreuse politique, qui méprise l'homme en l'invitant, sur l'appât des récompenses, à se dégrader par la perfidie ou la lâcheté : sujet fidelle, citoyen magnanime, d'Onald est mort en 1772, à Kinsbourg, dans l'île de Sky, âgé de quatre-vingt-trois ans.

tances à celles du Roi, son maître, qui demandait qu'on éloignât le Prétendant, de la Lorraine; le Régent répondit : » que ce qu'on exigeait de lui, bles- » sait le droit des nations et des Sou- » verains, que n'ayant aucune auto- » rité directe sur le Duc de Lorraine, » il ne pouvait lui prescrire des loix «.

Cette querelle minutieuse pouvait allumer la guerre, et troubler le repos de l'Europe; le Prétendant, pour prévenir de nouveaux ravages, se retira de son propre mouvement à Avignon; et dans le traité, conclu à la Haye, entre la France et la Grande-Bretagne, il fut stipulé que le Prétendant ne pourrait plus rester en Lorraine, ni revenir en aucun lieu de la domination française.

Toute production porte l'empreinte du caractère de son auteur, et c'est par la sagesse de ses ordonnances, qu'on peut juger combien Léopold

était digne de commander : ses institutions religieuses, ses égards pour les ministres de l'autel, décèlent une piété tendre, mais sans superstition. Jaloux des prérogatives du trône, il fut également attentif à contenir dans ses limites, l'empire sacerdotal.

La passion d'ouvrir à la piété dégoûtée du monde, des azyles religieux, fut long-tems héréditaire dans la maison de Lorraine, et parmi la noblesse du pays. C'était par ces sortes de monumens, que nos ancêtres, dévots et débauchés, faisaient éclater leur magnificence, et changaient, en mourant, un héritage dont ils n'avaient plus besoin, contre l'espoir d'un domaine dans le ciel.

Le Duché était peuplé d'hermites, qui, dans leur institution primitive, édifièrent les peuples, par l'austérité de leur régime; mais insensiblement ces solitaires arrivèrent à une indé-

pendance, et à un relâchement, d'autant plus dangereux, que les passions sont, sans doute, plus impérieuses dans le calme des déserts, où rien ne distrait l'ame, et où tout porte au cœur, que dans le tumulte du monde.

Ils furent assujettis à une discipline sévère; on leur donna des supérieurs qui exigèrent d'eux une obéissance sans replique, et cette milice sacrée, en devenant plus soumise, fut plus édifiante et plus respectée. Mais de peur que l'attrait d'une vie paresseuse n'en multipliât trop le nombre, il leur fut défendu de recevoir des étrangers; et, avant d'embrasser ce régime, les regnicoles furent obligés de se dépouiller de leurs propriétés : il leur resta le travail des mains, qui, suffisant à leurs besoins, leur assura la subsistance; par-là, préservés de la misère, attachée à la paresse, ils cessèrent d'être les vers rongeurs de la moisson.

La philosophie, trop sévère, réclame contre ces sortes d'établissemens religieux; en devenant plus indulgente, elle serait plus juste. Les inclinations des hommes sont si différentes, qu'on ne peut, sans contrarier la nature, les assujettir toutes à un même régime. Mais la politique doit savoir profiter des institutions les plus bizarres : c'est en préparant les poisons, que la médécine les change en remède salutaire.

Léopold étendit sa protection sur les Chartreux, qui, affranchis des fonctions du ministère, ont fait un entier divorce avec le monde, dont ils tiennent une abondance que leur frugalité dédaigne et repousse.

C'est encore une de ces institutions que la philosophie voudrait proscrire, parce que celui qui édifie par les austérités d'une vie contemplative, n'instruisant point en public, devient inutile à la société qui l'ignore : mais,

» la philosophie, dit Bayle, ressem-
» ble à ces poudres si corraïves, qu'a-
» près avoir consumé les chairs mal-
» faisantes d'une plaie, elles rongent
» la chair vive, carrient les os, et per-
» cent jusqu'aux moëlles; elle réfute
» d'abord les erreurs, mais si on ne *l'ar-
» rête point là*, elle attaque la vérité,
» et va si loin qu'elle ne sait plus où elle
» est, ni ne trouve plus où s'asseoir».

Telle est l'image forte et vraie des erreurs où elle entraîne ceux qui ne prennent qu'elle pour guide dans leur réforme; au-lieu d'émonder les branches parasites d'un arbre trop touffu, elle conduit, sans ménagement, la cognée dans les racines, et elle ne songe point qu'il faut quelquefois fuir les hommes, pour mieux les servir. Moïse priait sur la montagne, quand les Israélites combattaient dans la plaine.

L'usage que ces pieux solitaires

font de leurs richesses, justifie les libéralités de leur fondateur; et pour ne pas tarir une source, où le pauvre va puiser, Léopold étendit leurs priviléges, en les faisant jouir de l'exemption des dîmes, sur les héritages de leur fondation, quand ils les font valoir par leurs mains, ou à leurs frais et dépens.

Les yeux perçans de ce Prince législateur, pénétrèrent jusque dans les cloîtres de l'ordre de Citeaux, où la désolation des guerres avait introduit le relâchement.

Ces religieux, possesseurs de vastes territoires, défrichés par leurs prédécesseurs, recueillaient de riches moissons, sur un sol qui, autrefois, ne produisait que des ronces et des herbes stériles; mais l'ame s'assoupit dans l'abondance, et l'amour de l'étude était éteint chez eux, au même instant que le travail des mains était abandonné à

des mercenaires, uniquement occupés du soin de multiplier les jouissances de leurs maîtres.

UNE réforme aussi subite qu'austère, celle d'Orval, fut introduite dans l'abbaye de Beaupré; elle enfanta une race nouvelle; le culte reprit son antique dignité; la terre fut cultivée par les mains de ceux qui en recueillaient les fruits, et l'excédent de l'absolu nécessaire, étant répandu sur l'indigent, l'aisance reparut dans les villages dépendans de ce monastère, consacré à l'hospitalité. La science, longtems exilée, rentra avec les mœurs dans son domicile; et cet ordre eut de nouveau des savans et des saints, qui préservèrent encore long-tems leur azyle des désordres qu'entraînent la mollesse et les voluptés. C'est ainsi qu'un cultivateur habile arrache de son champ les plantes viciées, pour y substituer des semences salutaires; c'est ainsi qu'il élague d'un arbre les

rameaux superflus, sans en couper le tronc ni les racines. Tout législateur doit employer la même circonspection à détruire qu'à édifier, car trop de précipitation à corriger les abus, en introduit souvent de bien plus dangereux.

Les Lorrains, pendant la licence des guerres, étaient tombés dans l'oubli des devoirs de la religion, en copiant le soldat, qui, facile à tout croire, est rebelle à pratiquer.

On manquait d'ouvriers pour fertiliser le champ de l'évangile. Les Capucins furent appellés, où la disette des apôtres était la plus grande; ces religieux, brûlans de zèle, mais simples dans leurs mœurs, instruisirent encore mieux les peuples par la sainteté de leurs exemples, que par l'effusion de leur doctrine; et à mesure que la lumière s'étendit, on aima la vertu, et les mœurs devinrent plus pures.

CETTE révolution suffit pour réfuter l'écrivain trop accrédité, et trop fécond dans l'art des paradoxes, qui, sans distinguer l'instruction que la religion donne aux peuples, de celle qu'ils recevraient d'une philosophie audacieuse, a soutenu, par des sophismes captieux, que plus ils sont instruits, plus nécessairement ils doivent être corrompus; comme si pour remplir tous ses devoirs, il ne fallait pas en connaître l'étendue : c'est à l'esprit qu'est réservé le privilége d'étudier la vertu, pour régler les mouvemens du cœur.

LÉOPOLD avait conçu le dessein de fonder une abbaye de Bénédictins à Lunéville, et d'y réunir les revenus des petits monastères, dépendans de cette savante et vertueuse congrégation de S. Vannes, qui embrassa, en 1604, la réforme de D. Didier de la Cour, et qui, étrangère aux erreurs des autres cloîtres, s'était préservée

des vices du siècle, et des dissentions qui en font le scandale.

PAR cet arrangement, le Prince aurait ouvert la source de l'érudition, et donné, au lieu de sa résidence, l'exemple de l'étude et de la pratique des maximes évangeliques ; mais un Souverain, à la tête de son armée, est souvent arrêté par un enthousiaste désarmé. Quelques zélateurs ignorans regardèrent cette réunion comme le redressement des pieuses institutions des fondateurs, qui avaient placé ces maisons dans leurs domaines, pour y faire germer le savoir et la piété. Ce scrupule, appuyé de l'opinion des docteurs, et des manœuvres des Jésuites, fit manquer un établissement, auquel on lui proposait d'affecter ce que des abbayes du même ordre, situées sous une domination étrangère, possédaient de biens dans ses états; mais il respecta leurs propriétés, et pour calmer les craintes de quelques bourgeois, qui

qui appréhendaient que leur maison ne tombât dans l'emplacement destiné à l'abbaye; il abandonna ce projet et à eux-mêmes, des aveugles qui refusaient des guides.

Le célèbre Calmet, abbé de Senones, dont les travaux sont un trésor inépuisable pour les lettres, connaissant les vues de Léopold, voulut les remplir.

Possesseur d'une très-riche abbaye située en Vosges, dans la souveraineté du Prince Salm-Salm, il détacha de sa mense quelques biens qu'il possédait aux environs de Lunéville, et faisant, de ses privations, une jouissance pour autrui, il les consacra en faveur de ce lieu, à la dotation d'un monastère de son ordre.

C'est là que, pour remplir l'intention de l'immortel Léopold, il voulait que la piété édifiât, la charité secourût et la miséricorde instruisît; mais

l'assemblée nationale de France venant de décréter, que tous les biens du clergé appartiennent à la nation; ceux-ci, quoique démembrés seulement depuis soixante ans des propriétés d'une abbaye, située sous une domination étrangère, se trouveraient soumis au sort des autres possessions ecclésiastiques de la Lorraine, si jamais l'exaction acquérait de la stabilité : possessions qui, toutes, avec les propriétés seigneuriales, les droits et les priviléges du clergé et de la noblesse, avaient été mises nommément et spécialement, sous la sauvegarde des traités de Vienne, de 1735, 1736 et 1738, que les grandes puissances de l'Europe ont garantis, et dont les édits de prise-de-possession de la Lorraine et du Barrois, avaient solemnellement assuré l'intégrité, en 1737 et 1766. Mais est-il rien d'immuable, et l'empire du fatalisme n'étend-il pas aveuglément la rigueur de ses loix, sur tous les hommes, comme sur leur plus sages institutions? La

raison, la justice même, sont entraînées sous son despotisme, et parmi les secousses qu'excite le délire de certains réformateurs, il est des pervers dont le cœur de bronze est aussi insensible aux maux de leurs concitoyens, qu'à l'opprobre dont leur nom sera couvert dans la postérité. Fameux par l'excès de leurs crimes, et de leur audace à briser les autels, et à dégrader les trônes, leurs forfaits effaceront, dans la suite, la célébrité des plus grands scélérats.

Les obstacles qui avaient arrêté Léopold, l'empêchèrent encore de réunir plusieurs petits prieurés, dans lesquels la règle est sans vigueur, pour en former des communautés nombreuses, où l'émulation est plus vive et plus ardente, où le culte se pratique avec plus de ferveur et de décence, où l'exemple soutient la faiblesse et adoucit la rigueur de la discipline, où la règle, enfin, n'est plus un joug

accablant, parce que tous en supportent le poids. Mais s'il ne réussit pas à réformer des abus consacrés par la tyrannie des préjugés, chez des religieux minutieusement attachés aux volontés des fondateurs, il fut plus heureux à l'égard de différens chapitres séculiers. Ceux d'Apremont et de Haton-Chatel, trop faibles et trop isolés, pour ne point tomber dans l'apathie de leurs devoirs, furent appellés de la cime des montagnes, où la piété des anciens preux, seigneurs de ces terres, les avait placés en 1319 et 1328, sous la sauve-garde de leur forteresse, pour se réunir dans la paroisse de S. Mihiel, qui, par cette translation, reçut, au terme de l'édit de 1707, le titre de collégiale de S. Léopold. Mais pour que les nouveaux titulaires supportassent, avec décence, l'accroissement de frais qu'allait exiger d'eux l'habitation d'une ville, qu'ils pussent même exercer l'aumône, et, par la réunion de la

charité aux autres vertus chrétiennes, se rendre encore plus recommandables aux peuples, on supprima les titres de plusieurs petits bénéfices et, du consentement de leurs collateurs, on en ajouta les revenus aux prébendes du nouveau chapitre.

Le même zèle que Léopold avait apporté dans les réunions, se déploya pour les empêcher, lorsqu'elles tendaient à supprimer ou à mutiler des établissemens, pour en attacher les revenus et en imposer les obligations à des bénéfices situés sous une autre souveraineté.

Ainsi le prieuré de Benoît-Vaux, ordre de Prémontré, fut maintenu dans la dépendance de l'abbaye de l'Etanche, contre les entreprises du chapitre général du même ordre, qui voulait l'unir à l'abbaye de S. Paul de Verdun.

CET établissement donné par Adalberon de Chiny, en 1140, aux disciples de Norbert, était alors, comme de nos jours, peu considérable. D'humbles cellules en terre, élevées à côté d'un petit oratoire, au centre d'une vaste forêt, sur la jonction de plusieurs gorges étroites, sinueuses et ombragées sans cesse, formèrent d'abord l'azyle de quelques pieux anachorètes. Emules des Pacômes et des Hilarions, ils desséchèrent le marais, réunirent en un seul courant les eaux vives et limpides de toutes les sources qui y abondent, et du sein de ce sol humide et languissant, s'élevèrent des vergers et des jardins, dont les fruits et les racines salutaires furent substitués à des plantes nuisibles et fangeuses. Les cénobites, qui les cultivèrent, contens de peu, vécurent plusieurs siècles de suite, ignorés de la nature entière; mais, enfin, la piété vint vivifier leur solitude : soit que les pratiques rigoureuses de l'étroite obser-

vance, introduite chez eux, par l'austère et courageux réformateur, Servais de Layrüels, leur ait mérité les regards de la vénération publique; soit que la foi, désignant cette retraite comme un lieu de miracles, l'ait rendue célèbre par le culte de Marie, qui y attira des extrémités les plus reculées des provinces voisines, une grande affluence, et même les villes et les clergés en corps.

Là, en effet, tout porte aux pratiques religieuses, si consolantes dans les grandes calamités; la surprise qu'excite au milieu d'un désert frais et sauvage, l'ornement et la majesté du temple, la décence des habitations rustiques qui l'entourent, la difficulté d'y arriver, le calme perpétuel qui y règne, et qui n'est interrompu que par le sifflement des aquilons, ou le chant mélodieux des oiseaux, que les échos répétent et modulent à l'infini: rien enfin ne vient y distraire la ferveur, rien

n'y agîte les sens : tout, au contraire, conduit au recueillement, tout entretient cette pieuse rêverie et cette profonde méditation, où l'homme anéanti devient plus grand, en ne s'occupant que de l'être suprême.

LÉOPOLD parvint également à réprimer la cupidité des chefs du clergé, pour subvenir aux besoins de ceux qui, en faisant leurs fonctions, leur sont subordonnés.

LE champ de l'évangile était stérile, pour ceux qui y jetaient les plus abondantes et les plus riches semences, et les ouvriers les plus laborieux, les pasteurs les plus vigilans étaient exclus du partage de la toison de leurs brebis.

LÉOPOLD entreprît la réforme de cette lésion, qui laissait jouir un titulaire oisif, des fruits dont un cultivateur utile ne goûtait que l'amertume. Les pensions congrues furent portées à 700

francs, et cette augmentation, quoiqu'insuffisante pour soutenir la dignité du sacerdoce, permit quelque fois aux curés l'exercice de la bienfaisance, et les fit du moins passer de l'indigence à la médiocrité. Une excessive pauvreté, quand elle n'est pas volontaire, avilit le ministère apostolique, aux yeux du vulgaire, qui juge de la grandeur de Dieu, par la magnificence de ses ministres.

Son zèle s'étendit aussi sur les vicaires, qu'il tira de l'abjection, en les rendant indépendans des largesses de leurs ouailles.

Son attention aux besoins des dépositaires de l'arche sainte, ne lui laissa point oublier le devoir de réprimer la cupidité de ceux qui font un vil trafic de leur ministère. Les legs que les mourans faisaient aux églises, et surtout aux monastères, furent limités. En dépouillant l'héritier du patrimoine

qu'il attendait de ses pères, qui n'auraient dû en être que les usufruitiers, la piété timide et bourrelée de remords, croyait acheter le ciel; mais n'était-ce pas vouloir tromper la divinité, que d'abandonner à ses ministres des biens dont la mort allait empêcher de jouir, et que la nature réclamait pour les transmettre à une famille indigente, plutôt qu'à des étrangers sans besoins?

CETTE sainte profusion fut restreinte par des arrêts, dont le souverain entretint la vigueur. Il fut encore permis de donner de légers témoignages de reconnaissance, aux conducteurs des peuples dans la route de l'immortalité; mais ils ne furent plus les spoliateurs des familles, sous le spécieux prétexte, d'effacer les taches d'une vie passée dans une sale débauche. Il faut convenir qu'il est facile de réformer les abus dans les états bornés, parce qu'ils sont mieux apperçus que dans les grands empires, où les chefs des provinces ne

sont point législateurs, où leur rivalité détruit ou borne perpétuellement leur puissance, et où l'administration, pour voir tout en grand, ne peut descendre dans tous les détails.

La discipline sacrée et profane est de la compétence du souverain, Léopold se fit un devoir d'en entretenir la sainteté. Les jours destinés au culte public, sont ceux que la dernière classe du peuple consacre ordinairement à la débauche, parce que l'interdiction des œuvres serviles, l'accable du poids de son inutilité; mais des loix sévères furent décernées contre les profanateurs, les danses furent défendues, les jeux publics furent interdits, les cabarets et les autres lieux consacrés à l'intempérance furent fermés, ainsi que les boutiques, les jours de dimanches et fêtes, pendant les heures du service divin; les blasphémateurs furent condamnés à des peines infamantes, et les foires et les marchés

que l'on avait coutume de tenir les jours les plus solemnels, ne s'ouvrirent plus que les jours ouvrables.

Si cette police multiplia les hypocrites, elle fit règner la décence, et la religion fut vengée. En obligeant les sacrilèges et les profanateurs de se cacher, les scandales furent moins fréquens, et ceux qui persistèrent à refuser leur cœur à la divinité, furent contraints de lui rendre un hommage public : cet assujettissement, devenant un triomphe pour la religion, fut un châtiment anticipé des erreurs et de la débauche, envers des enfans rebelles à la foi.

Quelque économe que Léopold fut du bien de l'église, il s'en montra prodigue lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la religion.

Les Musulmans avaient franchi, en 1717, les barrières qui séparaient leur empire de celui d'Allemagne.

L'Empereur, pour repousser ce débordement, eut besoin du secours de ses alliés. Léopold n'avait point d'armée à lui fournir, il épuisa ses trésors, et comme ils n'étaient proportionnés ni à son zèle, ni à son attachement pour ce prince, il sollicita et obtint du pape un bref, pour lever sur les revenus ecclésiastiques de ses états, trois décimes, payables en six années : politique humiliante pour un souverain; car invoquer l'autorité d'une puissance étrangère, pour s'arroger le droit de disposer du bien de ses sujets, c'est leur donner deux maîtres.

Quoiqu'il en soit, l'or tiré de la Lorraine servit au triomphe de la chrétienté. Les armées impériales furent par tout triomphantes, sous la conduite du Prince Eugène, qui, dans la journée de Péterwaradin, passa au fil de l'épée trente-mille Ottomans, et leur enleva soixante et quinze drapeaux, ou étendards, dont un fut

envoyé à Léopold, qui, quoique sédentaire dans ses états, avait partagé, par ses contributions, la gloire de cette campagne.

LES ménagemens, dont il crut devoir user pour les prétentions de la cour de Rome, arbitre de la fortune de ses frères, l'obligèrent, un des premiers, à se déclarer défenseur de la bulle *unigenitus*, qui avait allumé une guerre de doctrine en France, et dont les ravages pouvaient s'étendre en Lorraine.

PLUSIEURS théologiens profonds, qui, par leur piété et leur érudition, ornaient les corps les plus savans et les plus respectables par leurs lumières, regardèrent cette production comme le renversement des maximes établies par les premiers pères, consacrées par la pratique de l'église naissante, et transmises, d'âge en âge, par la tradition; mais leurs réclamations furent

étouffées par les puissances, qui, en se mêlant de cette querelle, la rendirent célèbre et importante. Le Cardinal de Fleury, dérogeant à la douceur de son caractère, s'érigea en tyran des consciences; il signala son apostolat par des exils et des proscriptions; et ces actes d'autorité, loin d'intimider, ne firent que multiplier les rebelles. Les ames fières se roidissent contre la violence, mais les persécuteurs ne savent pas profiter des leçons, que l'expérience leur donne.

Léopold, éveillé par le bruit des tempêtes qui grondaient chez ses voisins, éleva le glaive des magistrats pour couper le mal dans ses racines. La loi, toujours plus respectée que les caprices de l'autorité, prévint tous les combats. Le livre du père Quesnel, qui avait allumé toutes ces disputes, fut proscrit avec des qualifications flétrissantes. Rome, qui avait lancé ses foudres, fut satisfaite; la

Lorraine ne fut point troublée par les clameurs de l'école, et Léopold, sans recourir à des actes de rigueur, jouit du rare privilége d'avoir imposé silence à des docteurs.

Le zèle religieux de Léopold fut poussé quelques fois au-delà des limites.

Vouloir dominer sur les consciences, c'est en être le tyran sans fruit, c'est commander l'impossible. L'homme n'est pas plus libre de croire vrai, ce qu'il juge être faux, que de trouver doux ce qui est amer, ou de croire blanc, ce qui lui semble noir. Le pouvoir du Souverain se borne à punir les scandales, les sacriléges et les profanateurs; Léopold alla plus loin, il exigea que les adorateurs du même Dieu, professassent publiquement le même culte, et fussent réunis par une conformité de croyance; mais en voulant faire des prosélytes, il ne fit que des prévaricateurs.

LES juifs, sur-tout, éprouvèrent la sévérité de ses édits; ce peuple cosmopolite, abhorré des nations qu'il rend tributaires de sa criminelle industrie, avait, à force de souplesses et d'intrigues, trouvé le secret de former des établissemens en Lorraine, où il exerçait une criante usure.

SAMUEL Lévi, par le faste de sa dépense, en avait imposé à sa nation, qui le traitait d'excellence; et Léopold, entraîné lui-même dans la séduction, l'établit trésorier-général de ses finances.

LE nouveau publicain, enflé de ce titre, fit construire un palais manifique, prit des équipages riches et superbes; et, en déployant un luxe qui eût été une profusion, même dans un Souverain, il semblait insulter à la modestie, dont les grands, malgré leur fortune, se glorifiaient. Aveuglé lui-même de l'éclat de son opulence, il

donna le spectacle de la fête des sept trompettes, où il parut avec toute la pompe et les attributs d'un Rabin. Une foule de juifs, que la piété conduisait de toutes les parties de l'Europe, et même de l'Asie, à la synagogue de Metz, s'arrêtèrent à Nancy, pour assister à cette solemnité, où ils se trouvèrent avec le costume de leur religion et de leur pays : leurs fenêtres furent illuminées, mais au-lieu de trompettes, dont Moïse prescrivait l'usage, pour annoncer le renouvellement de l'année sainte, les hommes et les femmes poussèrent de grands cris de joie, ou plutôt des hurlemens, dont les dévots alarmés se scandalisèrent. Cette cérémonie publique fut regardée comme une profanation ; et le parlement, par condescendance pour la faiblesse du vulgaire, défendit aux juifs la publicité de leur culte dans la ville.

CETTE défense fut suivie d'un édit plus sévère.

LÉOPOLD avait consenti, dans ses états, à l'établissement de cette race errante, sous l'espoir qu'elle pourrait être une ressource dans des besoins urgens, et que son industrie commerçante ferait circuler le numéraire; mais il est de la politique des Souverains, de s'asservir quelquefois à l'opinion publique. Léopold écouta donc le clergé scandalisé, ou qui, affectant de l'être, criait que ses brebis allaient être confondues avec les loups, et que la contagion allait s'introduire dans le bercail. Ses représentations furent appuyées par M. de Chamilly, évêque de Toul, génie trop supérieur pour être susceptible des préjugés du vulgaire, mais trop habile politique pour en heurter les opinions. Il ne croyait pas que la religion fût intéressée à la destruction de quelques vils marchands, qui n'inspiraient que le mépris; mais

il représenta la ruine prochaine des familles rongées par l'usure, et le commerce arraché des mains du citoyen, pour passer dans celles de l'étranger. Des raisons aussi judicieuses firent révoquer la permission accordée à cette nation vagabonde. Les juifs eurent ordre d'évacuer la Lorraine; mais après il fut permis à quelques familles, dont le nombre fut limité à soixante-treize, d'y faire leur résidence; il ne peut y en avoir que quatre à Nancy, et il leur fut défendu de faire aucun exercice public de leur religion, sous peine de 10,000 livres d'amende.

PLUS les cultes ont d'affinité, plus ceux qui les professent sont divisés par la haine. Les enfans de Calvin et de Luther, distillent leurs mépris sur le catholique, et voient, avec indifférence, les disciples de Confucius et de Brama. Il est difficile de démêler la cause de cette piété cruelle, qui s'arme de poignards, pour faire des

conquêtes à la foi; il est également difficile d'expliquer pourquoi des hommes, avides des biens de la terre, persécutent leurs semblables, qui refusent d'entrer avec eux, dans le partage des trésors de l'éternité.

Léopold ne put se préserver de cette épidémie. Il ne dressa pas d'échafauds, il n'alluma pas de buchers pour y faire monter les tristes et innocentes victimes de l'erreur; mais il arracha de leurs foyers, il bannit de la terre où reposaient les cendres de leurs pères, des familles vertueuses qu'il devait plaindre et non traiter en coupables.

La doctrine des réformés s'était perpétuée dans la partie de la principauté de Salm, dépendante de la Lorraine. Quoique les sectateurs de Calvin ne fussent pas assez nombreux, et que les haines de parti fussent amorties, Léopold, instruit par l'exemple du passé,

crut devoir prévenir de nouvelles révolutions, en faisant retrancher du corps politique, des membres qu'on lui présentait comme viciés par un culte différent.

Un arrêt de 1698 ordonna à tous les protestans de sortir de ses états, et fit défense à tous ses sujets, de donner retraite à quiconque ne professait pas la religion romaine.

Cette proscription fait, sans doute, plus d'honneur au zèle qu'à la politique de l'administration. Léopold ne règnait alors que dans des déserts, puisque la Lorraine n'offrait, à cette époque, que de vastes solitudes; c'était renoncer au projet de la peupler; car l'expérience apprend que la population est dépendante de la liberté du culte, au même tems qu'elle est le moyen le plus sûr d'entretenir l'innocence des mœurs et les sources de la doctrine: on s'observe mieux quand on craint la censure d'un

autre parti, au-lieu que quand on n'a pas de rivaux, on n'a pas d'émulation.

Mais si les loix de Léopold furent sévères, ses exemples furent encore plus puissans, pour rendre à la religion sa dignité, et aux mœurs leur innocence. Les Souverains se reproduisent dans leurs sujets, qui se font un honneur de copier leurs vertus ou leurs vices. Tout s'ennoblit par d'illustres exemples. Léopold ne commanda rien qu'il ne pratiqua. Religieux sans hypocrisie et sans caprice, il s'était précautionné de bonne heure contre cette crédulité superstitieuse et bornée, qui confond les devoirs du prince avec ceux du cénobite, et qui laisse ignorer que l'homme public s'égare en se retirant dans des déserts, pour se livrer à une piété oisive, et à des pratiques de fantaisie. Ce fut en maîtrisant ses sens, en les subordonnant à ses devoirs, et en n'en négligeant aucuns, qu'il servit son Dieu. Epoux tendre et fidelle, il

n'eut pas besoin des ressources de l'inconstance, pour satisfaire les mouvemens de la nature; il aima constamment son épouse, et elle n'aima que lui; père tendre et vigilant, il présida lui-même à l'éducation de ses enfans, qu'il trouva dociles à ses leçons. Toutes ces vertus privées n'étaient que pour lui seul, il en fallait d'autres pour remplir ses engagemens envers ses sujets : je vais continuer d'exposer avec quelle fidélité il s'acquitta de cette dette honorable.

Les Lorrains, quoique nés pour les arts, étaient devenus insensibles aux productions du génie. Le bruit des armes, en étouffant leurs inclinations naturelles, ne leur avait laissé que l'émulation du courage, et ils n'appercevaient la gloire que sous la tente. Tous naissaient ou devenaient soldats. Privés d'instructions, et de maîtres pour leur en donner, ils s'abandonnaient à une nature brute, qui ne faisait qu'ébaucher son ouvrage.

La chirurgie sur tout n'était point cultivée. Cet art qui mutile pour conserver, qui, soutenu et dirigé par la médecine, rend la main, qui l'exerce, victorieuse de la mort; cet art, qui fait survivre l'homme à une partie de lui-même, arriva subitement à la perfection.

Léopold, par l'attrait des récompenses, appella dans ses états des maîtres célèbres par leur savoir, et par la dextérité de leurs opérations ; une chaire de professeur fut créée, et celui qui la remplit jouit de toutes les prérogatives attachées aux chaires de médecine. Il était juste que deux sciences qui se proposent le même but, fussent honorées des mêmes prérogatives ; et l'aînée, sans doute, inaccessible à la bassesse de la jalousie, dut se féliciter de voir sa cadette tirée de l'abjection.

Des charlatans, avec le titre usurpé de médecins, précipitaient sous la tombe les malades crédules, qui leur

prostituaient leur confiance. Cet abus meurtrier subit une salutaire réforme. Quiconque prétendit au titre de médecin, fut obligé de prendre des dégrés dans l'université de Pont-à-Mousson, d'y subir des examens sévères, et de donner des témoignages de capacité, avant d'avoir le droit d'exercer un art, sublime ou funeste, d'où dépend la vie ou la mort, et qui rend, pour ainsi dire, rival du créateur, celui qui en répare ou conserve l'ouvrage. Les professeurs en médecine furent honorés de distinctions plus flatteuses que les récompenses pécuniaires, et cette science, cultivée par des praticiens éclairés, ouvrit de nouvelles sources de vie. C'est de cette école qu'étaient sortis les LePois, les Mouzin; et c'est de l'autre que nous sont venus les Louis, les Rivard, les Legrand, et tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité qui ont reculés les limites de leurs arts.

Toutes les sciences reçurent des en-

couragemens; des chaires de professeurs en droit public, furent établies dans l'université de Pont-à-Mousson. A la vérité, le succès ne répondit pas aux vues de leur fondateur : et il est inconcevable que la connaissance des droits inhérens à la dignité d'homme, et aux intérêts des nations, qui est inutile, souvent même dangereuse dans les pays soumis à la volonté mobile d'un despote insolent, n'intéressât pas sous une administration dont la douceur et la sagesse faisait germer, dans tous les autres genres, l'amour de l'étude et de la perfection.

En tournant ainsi l'émulation de ses sujets vers ce genre de connaissances, en veillant à leurs progrès successifs, Léopold ne se bornait point aux devoirs du souverain, il s'occupait, en génie supérieur, des soins qu'imposent à un père tendre l'éducation de ses enfans : et pour élever ses bienfaits encore au-dessus des leçons de la théo-

rie, il sacrifia à son peuple de ses droits et de ses revenus.

LOIN de lui ces princes vulgaires ou pusillanimes, qui ne veulent dominer que sur des esclaves. Levez-vous, générations futures, arrivez pour bénir son nom, il a brisé vos fers; vous recevrez de lui, en naissant, la liberté; c'est de lui que vos pères ont eu celle qui vous est transmise.

DE toute part on retrouvait encore en Lorraine, des traces de l'esclavage, sous lequel les armes victorieuses du conquérant avaient asservi les vaincus. Originairement on n'y connaissait que deux classes d'hommes, les nobles et les serfs : ceux-ci étaient attachés à la terre, on les vendait avec elle; ils étaient classés sur le dénombrement, parmi les autres biens; les Seigneurs se les donnaient en payement ou en échange, et souvent, pour garantir leurs conventions, ils hypotéquaient

les corps et biens des hommes et femmes de leur seigneurie, par-tout où qu'ils soient et pourraient être trouvés, avec pouvoir, à l'acceptant ou ses hoirs, de les prendre et faire prendre, saisir, arrester, à petites forces et à grandes, par justice et sans justice : et ce que prins et arresté en serait, porraient-ilz vendre, aliéner et despendre, et en faire tout leur bon plaisir, sans rendre ne recroire, s'il ne leur plaisait.

CETTE stipulation, qu'on retrouve aux archives de presque toutes les seigneuries, dans les actes antérieurs au milieu du seizième siècle, prouve quel était, dans certaines terres, le réglement du droit des gens. L'homme, loin de pouvoir disposer de son bien, se trouvait n'avoir pas même la propriété de son existence. Son corps, ceux de sa femme, de ses enfans, tout était au Seigneur; nul ne pouvait aller demeurer hors de la terre où il était

né; nulle femme ne pouvait se marier et s'établir ailleurs.

DANS d'autres lieux, l'homme qui était presque libre pendant sa vie, sans cesser, cependant, d'être soumis aux droits de forfuiance et de formariage, devenait esclave à sa mort. Il ne pouvait tester; en quelque lieu qu'il décédât, en quelque lieu que fussent les parties de sa succession, son Seigneur les faisait recueillir exclusivement à tout collatéral, ou à tout enfant naturel; quelquefois même, il héritait du mobilier des pères et mères, dont les enfans légitimes avaient cessé d'être soumis à leur puissance. D'autres fois, le fisc venait mettre le comble à la désolation, que la mort répandait sur une famille, en partageant, avec le survivant des deux époux, les effets mobiliaires de la communauté, qui, souvent, n'était formée que des sueurs et des épargnes du malheureux à qui elle était ravie.

Ce droit si rigoureux, qui réduisait presqu'en esclavage celui que la nature en avait entaché, était connu sous le nom de main-morte. L'ennoblissement ou la manumission seule pouvait en affranchir ; et depuis le 12 Décembre 1701, seulement, la cour souveraine avait décidé, d'après les intentions de Léopold, que la promotion, aux ordres sacrés, lavait aussi de cette flétrissure originelle.

Cependant depuis environ deux siècles, on voyait déja des Seigneurs faire succéder le sentiment de la plus juste compassion envers leurs sujets, à l'esprit de domination qui avait rendu leurs aïeux jaloux des prérogatives de leur terre ; ils rompaient les fers de plusieurs de leurs serfs, ils substituaient de légères redevances aux droits les plus onéreux ; et d'esclave, ils élevaient l'homme à la dignité de citoyen ; mais ce bienfait, premier pas vers l'égalité, était rare,

car sur la fin du seizième siècle, époque où on rédigea les coutumes en Lorraine, peu en jouissaient. En les ouvrant on voit, dès les premiers articles : » qu'entre roturiers quelques-» uns seulement sont libres; que les » non-francs sont assujettis aux char-» ges, prestations et servitudes accou-» tumées, tant réelles que personnelles, » *selon l'ancienne condition des per-» sonnes* «.

» DANS le Barrois mouvant (1), « dit le savant et érudit M. Maugard, la » liberté a fait des progrès encore plus » lents qu'en Lorraine. La coutume » de Bar ne parle nulle part d'hommes » libres. On y voit, au contraire (2), » que l'état de liberté était un privi-» lége,

(1) C'EST celui qui ressortit au parlement de Paris : le non-mouvant dépend du parlement de Nancy.

(2) ART. 19 et 72.

» lége, qu'il fallait prouver par titre » ou prescription, et que l'enfant sui- » vait la condition de sa mère serve «.

» DANS le Barrois non-mouvant, on » était déja plus avancé. La liberté » n'y était plus considérée comme un » privilége, on la regardait comme » l'état naturel de l'homme; et quoi- » qu'il n'y eût que quelques personnes » libres, et que les autres fussent de » serve condition, cependant toutes » étaient sensées franches, s'il n'ap- » paraissait du contraire (1). Dans ce » canton c'était au seigneur à prou- » ver la servitude; dans les autres » c'était aux sujets à prouver leur » privilége de liberté «.

PAR son édit du 20 Août 1711, Léopold tira des entraves de la servitude et de l'abjection, qui en était la

(1) Cout. de S. Mihiel, Tit. art. 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

suite, tous ceux de ses sujets, qu'un sort aveugle avait fait naître main-mortables. Ainsi soit qu'ils fussent vassaux de ses propres domaines, soit qu'ils le fussent des terres particulières soumises à sa domination, tous furent affranchis, sous une redevance modérée. Mais qui pourrait le croire? La liberté, bienfait inestimable, nom sacré dont on abuse si criminellement de nos jours pour égarer les peuples, les plonger dans l'anarchie et dans tous les fléaux, qui en sont la suite, ne flatta point les cœurs de ceux qui venaient de la recevoir : le droit de main-morte n'étant que casuel, et la redevance, quoiqu'infinement moindre par sa quotité, étant annuelle et générale, tous firent des réclamations pour rentrer dans leur ancien état : et quoique Léopold n'ignora point, qu'il faut quelquefois user d'autorité, pour rendre heureux des peuples, qui, par idiopathie pour d'anciens usages, refusent de l'être; sa

bonté le fit céder à leurs instances. Deux ans après il suspendit l'effet de la loi de 1711, et ce ne fut qu'en 1719 qu'il ordonna, par une déclaration, qu'elle fût exécutée.

Peu après, ce Prince, ami des hommes, pour compléter son bienfait, supprima totalement la redevance dans ses propres terres; et beaucoup de seigneurs, émules de sa générosité, en firent aussi la remise à leurs vassaux, *quoique le droit*, annonce l'édit, *soit une partie considérable du revenu des seigneuries.*

Par cette loi, les étrangers trouvant en Lorraine les douceurs d'un ciel bienfaisant, vinrent s'y fixer de toute part (1). La population s'accrut

(1) J'ai vu l'année dernière (1790) à Vienne, combien la différence des gouvernemens en apporte dans les affections. Plus de cinq cents familles de paysans Lor-

d'une manière prodigieuse, et Léopold, qui l'avait prévu, avait, pour la fixer, laissé subsister les droits de forfuiance et de formariage, qui, à la vérité, étaient encore des traces de servitude; mais prévenaient toute émigration.

C'est ainsi que les bons Princes, occupés du bien-être de leur peuple, et de la gloire de leur état, n'échappent aucun moyen qui peut les opérer. Dans un cas semblable, l'Empereur Justinien avait élevé au rang de citoyens romains, une classe d'affranchis qui, quoique libres dans le cours de la vie, mouraient tellement esclaves,

---

rains, attirées par la bonté du sol, la stabilité des loix et la légèreté des impôts, se sont expatriées pour aller s'établir en Hongrie, notamment dans le Bannat et dans le comté de Petlitz : beaucoup sont même descendues jusqu'en Servie, par la confiance que Belgrade resterait à l'Empereur Léopold.

que toute leur fortune rentrait au patron à cette époque ; c'est ainsi qu'il avait prévenu la spoliation des héritiers naturels, par le remplacement de quelques droits moins onéreux ; c'est ainsi, enfin, que la similitude des bonnes actions, rapproche les grands hommes, de tous les tems et de tous les lieux dans les fastes de l'immortalité.

Léopold, après avoir ainsi veillé à la santé et au maintien des droits de ses sujets, fit éclore au milieu d'eux, les arts d'agrémens, dont l'innocente magie adoucit la rudesse des mœurs.

La peinture et la sculpture, jusqu'alors négligées, étaient restées confondues avec les arts mécaniques, et depuis Callot, les Israel, Collignon, Glaude-Gelée, les Chaligny, les Bagard, la fonte et la sculpture n'étaient point cultivées, et aucun peintre n'avait manié le burin ni le pinceau avec

gloire. Ces arts, qui semblaient étrangers à la Lorraine, furent d'abord tirés du néant par la générosité du Souverain, et ensuite fixés dans ses états par la création d'une académie, d'où l'on vit sortir les rivaux des Prométhée, des Phidias et des Praxitèle. La toile fut animée sous le pinceau des Herbel et des Chamant; l'airain et le marbre dociles aux ciseaux des St. Urbain, des Adam, des Renard, respira dans les cabinets les plus précieux, et dans les jardins les plus beaux des Souverains. Ce fut à cette école, que le célèbre Gervais s'appliqua dans l'art utile et agréable de dresser les jardins, et de les embellir d'eaux et de bosquets : son exécution facile, son imagination étendue et riante, qui se plia toujours au site, le rendirent le rival du célèbre Le Notre, dont les travaux enlèvent à l'admiration de tous ceux qui sont sensibles aux délices et aux voluptés qu'offre la nature, enrichie des mains de l'art.

Les occupations graves et sérieuses de ce Prince, avaient besoin de délassement; il est décent et même nécessaire, d'égayer la raison naturellement sévère, par des plaisirs purs et innocens, qui l'empêchent de tomber dans l'assoupissement de la paresse.

Léopold, bien différent de ce sophiste éloquent, et de ces casuistes chagrins, qui ont calomnié les spectacles, dont ils ont déguisé les avantages, pour n'en laisser appercevoir que les abus, fit construire, dans sa capitale, le théâtre le plus magnifique de l'Europe, où l'on représenta les chef-d'œuvres de Corneille, de Racine, de Molière et de Lully. Voltaire, trop jeune alors, n'avait pas encore déployé ses forces, pour disputer la palme du génie à ces monarques de la scène : et la musique du tems, pour être différente de celles des Gluck et des Pasiello, ne manquait point d'agiter l'ame des émotions les plus sensibles.

La comédie parut à Léopold le moyen le plus sûr de civiliser un peuple agreste, qui, à peine sorti d'une espèce de barbarie, avait conservé un reste de férocité. En effet, l'expérience atteste, que ceux qui fréquentent le théâtre, ont les qualités les plus sociales, et que ceux qui les condamnent, communiquent à tout ce qui les environne, la tristesse incommode et chagrine qui habite dans leur cœur. Ces censeurs bilieux ne sont qu'à plaindre; ils sont assez punis d'être privés d'un plaisir aussi délicat.

Léopold, qui n'aurait pas joui s'il avait joui seul, aimait à partager ses plaisirs avec ses sujets, et lorsqu'on donnait une pièce intéressante, il envoyait ses carosses (1) aux bourgeois,

(1) Il parait étonnant, que Léopold, avec la médiocrité de ses revenus, ait pu entretenir une écurie de huit cents chevaux de selle, (Calmet ne dit que sept cents) et de trente-six

pour les associer à ses délassemens; d'autres fois il les admettoit, dans sa cour, à des tables où il paraissait et dont la noblesse faisait les honneurs; alors l'homme public était confondu avec l'homme privé, et la foule qui environnait le Souverain, le défendait mieux que les barrières et les sentinelles de son palais; car la garde la plus sûre d'un prince, est l'innocence de sa vie, l'amour et l'obéissance de ses sujets.

C'EST alors, qu'on pouvait appliquer à Léopold l'éloge que Pline fait de Trajan: » ne sommes-nous pas au milieu » de vos divertissemens? ne les par- » tageons-nous pas? ne mangez-vous » pas avec nous? n'y trouvons-nous » pas le même plaisir que vous? quand » vous nous faites part de vos biens,

attelages, ce qui fait environ douze cents chevaux; mais que ne peut-on point avec l'ordre et l'économie?

» avec quelle sécurité ne nous laissez-
» vous pas jouir des nôtres? vous ne
» chassez pas de leurs héritages les an-
» ciens possesseurs, pour enfermer dans
» vos jardins les étangs, les lacs et
» des forêts entières; les fontaines, les
» rivières, ne sont plus réservées pour
» satisfaire la fantaisie d'un seul hom-
» me; vous employez au besoin de
» l'état, les richesses que les tyrans
» n'envahissent que pour empêcher
» les autres d'en jouir«.

Les Princes, qui ne font que des choses louables, aiment à élever des monumens qui en transmettent le souvenir à la postérité : il y a une communauté de gloire, entre les grands Rois et les grands écrivains; les oppresseurs des peuples sont intéressés à éteindre le flambeau de l'histoire, et à en étouffer la voix, qui, fière et hardie, porte leur honte chez les races futures. Cette souveraine, qui condamne ou flétrit la mémoire des dieux

de la terre, fut muette sous les cruautés de Domitien, mais elle se vengea de son silence sous le vertueux Trajan, son successeur; Pline et Tacite furent appellés auprès du trône, et leur plume éloquente et libre imprima le sceau de l'immortalité, à l'infamie de l'un, et à la gloire de l'autre.

Léopold, qui n'avait aucune tache à cacher, se laissa voir de près, et fit briller la lumière sur toutes les opérations de son règne. Il avait fait assembler autour de lui, par M. le Marquis de Lénoncourt-Blainville, des gens de lettres, dont il soutenait les travaux par des largesses, et qui, par leur correspondance avec les savans de l'Europe, avantageaient ses états des prémices de toutes les découvertes. En envoyant à ses frais, dans les écoles célèbres d'Italie, d'Allemagne et de France, ceux de ses sujets qui avaient le plus de dispositions, il inspirait l'amour du grand et du

beau, qui occasionna une subite révolution dans les esprits, et afin d'exciter de plus en plus le goût des sciences et des arts, il avait arrêté de former et de dotter un établissement pour les assemblées des savans, et de le décorer du titre d'académie, ce qui a été fait depuis.

Ce n'est pas, à la vérité, de ces seules sociétés littéraires que sont sorties les productions immortelles, qui donnent la supériorité à une nation sur une autre nation; mais les fleurs et les fruits du génie ont besoin d'un soleil qui les vivifie. C'est près de ces établissemens, et dans leur sol libéral et privilégié que l'émulation perfectionne l'ouvrage de la nature. La province donne des enfans vigoureux; mais ils tombent dans la langueur et le dépérissement, si, en les élevant, des rivaux et des modèles ne les soutiennent par de grands exemples. Les arts, naissant faibles, resteraient dans

l'enfance, ou périraient faute d'alimens, si les Souverains ne les appellaient dans leurs palais; et les avantages, sur-tout de ces sociétés littéraires, est d'entrenir le goût des sciences, et d'apprendre à profiter des richesses de l'étranger, en même-tems que l'espoir d'y être admis, porte au travail, et fait naître quelquefois ces écrits heureux, qui semblent entraîner l'ame et l'esprit au-delà des bornes de l'humanité.

L'amour du bien a ses erreurs, et souvent trop de précaution introduit des abus. Léopold, allumant d'une main le flambeau des arts et des sciences, empêchait de l'autre la lumière de s'étendre.

Une loi sévère, long-tems et vivement sollicitée, soumit les productions du génie à la censure des théologiens. Leur science divine n'ayant rien de commun avec les belles-lettres,

c'était humilier la fierté des écrivains, que de les citer à un tribunal, composé de juges incompétens, qui trop étrangers dans la littérature profane, pour en être les dictateurs, érigèrent souvent en dogme leur opinion minutieuse, et qui se, hérissans des épines de l'école pour confondre leur scrupule avec leur devoir, firent quelquefois avorter le génie.

LA liberté de la presse peut seule favoriser les élans de l'esprit. Si l'écrivain est chargé d'entraves, il marche courbé vers la terre ; c'est un aigle dont on a coupé les ailes, qui, ne pouvant plus planer dans les airs rampe avec les reptiles. Que l'on place les censeurs à côté des Descartes, des Bossuet, des Montesquieu, des Fléchier, des Buffon, des Voltaire; et on jugera de qui on doit attendre de l'éloquence et des vérités.

SANS doute, une administration

bienfaisante doit réprimer la licence de ces écrivains téméraires, qui sappent le trône et l'autel ; de ces corrupteurs des sources publiques ; de ces sophistes et innovateurs insidieux, qui ne visent qu'au désordre, par le renversement des usages ; de ces diffamateurs obscènes, qui distillent sur les têtes les plus sacrées le fiel et le poison renfermés dans leur cœur ; il est, sans doute, du devoir des magistrats de lancer la foudre contre cette race impie de géans, qui soulèvent les montagnes de Pélion et d'Ossa, pour escalader le ciel et calomnier tous les dieux de la terre ; mais d'un autre côté, en enchaînant le génie, on fait un mal réel pour prévenir un mal incertain : n'étouffons point les enfans dans le berceau, sous prétexte que dans leur adolescence ils pourront devenir difformes ou criminels : attendons pour punir qu'il se trouve des coupables, et ne rendons jamais la loi injuste et cruelle, par excès de prévoyance.

L'ARCHITECTURE, enrichie d'une sculpture élégante, déploya en Lorraine toute sa magnificence sous ce règne fortuné. Des villes, qui n'étaient que d'ignobles bourgades, reçurent une nouvelle création. La capitale fut embellie de places publiques; l'augmentation du nombre de ses habitans et la résidence de la cour, la rendirent l'émule des villes les plus fréquentées; et se trouvant par sa position, par ses franchises et par les exactions des douanes françaises, l'entrepôt naturel du commerce de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse et de la France, le concours des négocians, ainsi que le passage fréquent des troupes, y fit circuler un numéraire immense.

DES temples magnifiques et dignes de la majesté du Dieu qu'on y allait adorer, furent élevés. Le culte fut ennobli par la richesse des marbres, et l'élégance de ces voutes sacrées, qui,

qui, inspirant au peuple un respect religieux, rend les prières plus ferventes et l'affluence des fidèles plus grande : car le vulgaire, qui n'attache l'idée de la grandeur qu'à l'éclat qui l'éblouit, croit la divinité plus respectable, à mesure que ses autels sont plus richement parés.

Léopold, plus judicieux et plus clairvoyant, ne trouvant le grand que dans ce qui pouvait assurer les prospérités publiques, fut le premier des Souverains de l'Europe, qui ordonna de tracer de grandes routes dans toute l'étendue de ses états.

Les Lorrains ne connaissaient les voies des Romains et de la Reine Brunehaut, que par la magnificence de leurs ruines; mais ces monumens de la puissance des anciens conquérans du monde, n'étaient passés jusqu'à nous, que mutilés et rompus par intervalles : ce qui les rendait plus embarrassans que commodes.

De nouvelles routes furent tracées sur ces antiques modèles, et, par cette opération, les transports devinrent plus faciles et moins dispendieux; les communications entre les villes furent ouvertes, les relations commerçantes furent établies, et facilitèrent le débit des productions du sol et des manufactures.

Ce rétablissement était difficile; il devait paraître rigoureux au paysan, de se voir commandé et assujetti à des corvées gratuites, dont il lui semblait que le propriétaire ou le commerçant, qui en retiraient tous les avantages, auraient dû supporter tout le poids; mais dans tous les temps, et dans tous les pays, il n'y eut aucune bonne institution sans des inconvéniens que l'expérience seule laisse appercevoir, et que, par dégrés, le temps peut rectifier.

Les Romains pavaient leurs chemins; ceux de Lorraine, avec moins de

dépenses, acquirent beaucoup de solidité, en les construisant simplement sur la terre ferme, par des lits de pierres posées d'arêtes, et inclinées en sens contraires, d'autres de pierres cassées et de gravois. En moins de trois ans, Léopold porta à sa perfection l'accomplissement d'un dessein si vaste, si magnifique, et en même-temps d'une exécution si difficile et si dispendieuse; il ne se borna point à créer, il fit d'utiles réglemens pour conserver son ouvrage. Chaque communauté fut assujettie, dans son arrondissement, à l'entretien d'une étendue de chemins, proportionnée à sa population, et à la fortune de chaque particulier; et l'on fixa, pour ce travail, la saison où les habitans de la campagne sont le moins occupés.

Il est bien glorieux, pour la mémoire d'un des Souverains, le moins puissant de l'europe, que ses établis-

semens sublimes, ayent servi de modèles aux monarques des plus grands empires.

A son exemple, la France, sous le ministère heureux et paisible du Cardinal de Fleury, adopta cette police; mais comme toute création nouvelle ne peut d'abord atteindre à sa perfection, ce que celle-ci avait de défectueux, est rectifié. L'abolition de la corvée, embellira les fastes du règne de Louis XVI; si l'impôt pécuniaire qui la remplace, ne devient point plus oppressif que l'impôt en nature, et si toujours remis en des mains pures, il n'est appliqué qu'aux frais de l'établissement, qui exige un entretien et une surveillance continuels.

Dès 1704, Léopold avait étendu sa vigilance sur les grandes routes : celle de Nancy à Toul, coupée par deux vallées profondes, dont les pré-

cipices imprimaient de la terreur aux plus courageux, menaçait à chaque pas, d'engloutir le malheureux voyageur; il ne se trouvait aucun village, pendant trois lieues de long, et elle était bordée d'une épaisse et immense forêt, qui servait de retraite aux brigands : les arbres furent arrachés à une grande distance; le chemin élargi fut praticable, et la voie qui, à chaque banc de roc, formait des escaliers, devint même aisée, par les pentes douces qu'on y ménagea; un pont fut construit sur une des vallées; enfin, la sûreté fût rétablie. Tous ces détails économiques, qui tendent paisiblement à la grandeur de l'état, et au bien être particulier, n'offrent rien d'éblouissant; mais un tyran n'y serait point descendu, et l'homme qui réfléchit, désire d'avoir un pareil souverain : aussi, deux médailles furent frappées, par les soins de M. le Comte du Hautoy, sur-intendant des chemins, pour éterniser

l'époque de ces deux magnifiques et imposantes entreprises.

Une trop grande application aux affaires dérangea la santé de Léopold, la fistule se manifesta. Le célèbre la Peyronie, fut appellé pour faire l'opération, et cette maladie servit à faire connaître au Prince, combien il était aimé. Pendant son cours, un deuil général couvrit la Lorraine, les temples retentirent de cantiques de douleurs, la foule inquiète s'empressait dans les places publiques, tous offraient un spectacle de larmes, tous confondaient leurs gémissemens et leurs craintes. L'affliction publique, quoique partagée, était toute entière dans le cœur de chaque particulier; il semblait aux Lorrains, que la nature était ménacée de rentrer, avec leur Prince dans son premier néant. La religion, si consolante dans les grands malheurs, ne les soutenait, contre l'excès de leurs maux, que pour

implorer, du ciel, la conservation d'un Souverain chéri, ou plutôt d'un père tendre, dont les jours étaient pour eux, la source et la jouissance de tous les biens.

SON retour à la vie, fit succéder aux angoisses des alarmes, les transports de la joie la plus vive. Chaque famille fut un temple, qui retentit d'hymnes de graces et de reconnaissance. Toutes les contrées et même les villages les plus obscurs, furent les émules de la capitale; les mères communiquaient à leurs enfans les sentimens dont elles étaient pénétrées, et leur annonçaient le bonheur de la nation; des feux de joie à toutes les portes et dans les places publiques, éclairèrent les nuits; des fontaines de vin coulèrent en abondance dans les rues; et cette noble ivresse, qui hâta la convalescence du Prince, se communiqna même aux Français. La première fois que la Pey-

ronie reparut, après cette cure, au spectacle de Paris, les regards se tournèrent sur lui, la pièce fut interrompue, on se leva, on le couvrit d'applaudissemens; et cette fois, le Français s'unit au Lorrain, pour payer à son mérite le tribut d'une tendresse reconnaissante. La Peyronie fut révéré comme une intelligence suprême, descendue du ciel, avec le don de ressusciter les morts, et sa dextérité fut récompensée par un don de 50,000 liv. auquel la Duchesse ajouta un diamant de 24,000 liv., et la ville de Nancy un présent de 200 florins d'or.

ALEXANDRE, libre dispensateur des trésors de la Perse et de l'Inde, ne fut pas plus magnifique envers son médecin Philippe : ces deux Princes avaient la même magnanimité; mais l'un la manifestait, en faisant des heureux, l'autre en faisant des esclaves.

LA Peyronie, digne d'être riche,

parce qu'il savait user de ses richesses, fut moins sensible à ces récompenses pécuniaires, qu'aux moyens qu'on lui fournit, pour étendre les progrès de son art : après avoir arraché le Prince à la mort, il se fit un titre de gloire, de veiller à la conservation des sujets. Ce fut à sa sollicitation, que Léopold fit dresser, à Pont-à-Mousson, un jardin de botanique, qui fut bientôt enrichi de toutes les plantes indigènes et exotiques, les plus précieuses et les plus rares. La direction en fut confiée à Chevreuse, naturaliste habile, qui entretenait des correspondances avec les savans de toutes les nations.

Dès que Léopold eût récupéré ses forces, il signala sa vive gratitude envers son peuple, par de nouveaux bienfaits.

La Lorraine, depuis long-tems, était réputée le théatre, où le dia-

ble semblait avoir établi son empire odieux (1). On rencontrait dans tous les villages des possédés, ou plutôt des hommes, dont l'imagination en délire, donnait aux simples des scènes de terreur et de scandale; leurs membres tors, leurs yeux égarés, leur bouche écumante, leurs mouvemens convulsifs, succédaient à des extases, qui engageaient à croire qu'une puissance infernale habitait dans leurs corps; impies et dévots tour-à-tour, ils récitaient tantôt des prières, et tantôt vomissaient des blasphêmes et des imprécations; le peuple, amateur du merveilleux, était

---

(1) Guillemin, dans la vie manuscrite de Charles IV; Bossuet dans son discours sur l'histoire universelle; Voltaire dans le siècle de Louis XIV, et le démonographe Nicolas Remi, qui rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans, contre des sorciers en Lorraine, prouvent combien la démonomanie y était accréditée.

facilement entraîné dans l'illusion, et dans ses récits, exagérait les prodiges qu'il avait vus, ou qu'il croyait avoir vus.

Des témoins séduits, faisaient tomber d'autres dans la séduction. Ils déposaient, qu'ils avaient vu une transpiration de sang, et cette sueur de sang était comparée à celle de Jésus-Christ; que ces prétendus possédés s'absentaient de manger pendant plusieurs mois, et ce jeûne surnaturel, un peuple simple le croyait l'image de celui du Sauveur. Ces prestiges rendaient encore leurs auteurs les objets de la vénération d'un vulgaire stupide, trop avide de prodiges, pour ne pas penser que des êtres si privilégiés, avaient des intelligences avec l'homme Dieu, dont ils rappellaient les merveilles : mais plus éclairé, moins séduit, il aurait vu, que ces fourberies étaient le voile dont se couvraient le crime et le dérégle-

ment, et dont on déshonorait la religion sainte et auguste, qui les condamne.

Quoique les maladies de l'esprit soient presqu'incurables, Léopold tenta d'y appliquer un remède.

Les Capucins, accoutumés à sortir vainqueurs des combats livrés à l'esprit des ténèbres, furent appellés pour faire des exorcismes; leur confiance et celle qu'ils inspiraient, calmant l'effervescence de l'imagination, opéra plusieurs guérisons. Les Jésuites, par respect pour les erreurs populaires, descendirent aussi sur l'arène; mais moins exercés dans cette lutte que les Capucins, ils leur abandonnèrent bientôt le champ de bataille. Les armes spirituelles faisant peu de conquêtes sur un ennemi opiniâtre à garder ses possessions, on fut obligé d'employer les médecins; ces redoutables auxiliaires, n'appliquèrent ni

le feu, ni le fer; mais leur art leur fournit des armes triomphantes : à leur aspect, le diable trembla et s'enfuit, pour aller établir son domicile parmi des peuples timides et superstitieux, et où il n'aurait plus à combattre que des jésuites ou des capucins.

Un fléau plus destructeur que la guerre, étendit ses ravages dans toutes les contrées de l'Europe. L'hiver meurtrier de 1709, fut mémorable par une congélation si générale et si rigoureuse, que l'ame compatissante se refuse à en croire les effets. L'eau jetée en l'air, retombait en glaçons, les fibres des arbres éclatèrent, et les chênes, que des siècles avaient respectés, s'ouvrirent de toutes parts, et se vicièrent jusque dans leurs racines; toutes les plantes détruites, la terre engourdie et restée sans feu, ne put, au retour du printems, vivifier les semences qui lui furent encore confiées; le cultivateur in-

terrompit ses travaux, que l'inertie d'un sol dur et rebelle eût rendus stériles ; et l'homme privé de récoltes, eut à lutter contre les premiers besoins. Alors l'industrie devint inutile, et le commerce même tomba dans un entier anéantissement ; pour surcroit de calamité, la récolte de l'année précédente, n'ayant été ni abondante, ni de bonne qualité, les magasins n'avaient pu être remplis ; et l'on n'avait pas alors la ressource de tirer des bleds d'Afrique. L'indigent nud et dévoré de la faim, invoquait le secours de la mort, pour être délivré du fardeau de la vie ; le riche, devenu pauvre au milieu de son or, partageait les misères publiques.

Le spectacle des êtres souffrans, est le plus cruel tourment pour des ames tendres et sensibles, qui se trouvent dans l'impuissance de les soulager ; le mal d'autrui les déchire, il devient leur propre supplice. A l'hor-

reur de cette famine, les entrailles de Léopold s'émurent, et sa pitié, féconde en ressources, créa le nécessaire, pour arracher ses fidèles sujets des bras de la mort.

Comme il ne pouvait accélérer le retour d'une nouvelle récolte, il corrigea cette lenteur, par des réglemens qui lui font plus d'honneur, que les trophées de la victoire, puisqu'ils décèlent un cœur oppressé du malheur de son peuple, et un Prince qui connut et qui remplit tout ce que ses devoirs de souverain lui imposaient.

Il commença par écrire aux Evêques de ses états, pour les porter à permettre à ses sujets l'usage de la viande en carême. Voici la lettre qu'il adressa à celui de Verdun; son style peignant la sollicitude d'un père tendre, vivement affecté du malheur de sa famille, je la rapporterai en entier.

» MONSIEUR, étant obligé de
» veiller en toute rencontre, à la
» conservation des peuples, qu'il a
» plu à Dieu de soumettre à mon
» obéissance, et ne pouvant avoir
» trop d'attention à prévenir les sui-
» tes fâcheuses des misères, dont
» ils sont accablés, j'ai cru, que
» pour ne les point exposer aux ma-
» ladies qui résultent des disettes, et
» à des dangers que vous ne connais-
» sez pas moins que moi, je devais
» chercher tout moyen de leur pro-
» curer quelque soulagement, sur-tout
» voyant que la pénurie des vivres
» dans mes états, oblige ceux aux-
» quels il reste encore quelques légu-
» mes de la dernière récolte, de les
» moudre avec de l'orge et de l'a-
» voine, comme ils ont été contraints
» de faire jusqu'à présent, s'ils ont
» voulu avoir du pain pour leur sub-
» sistance, et celle de leur famille.
» D'après l'excès de tels maux, je
» ne puis mieux faire, que de vous
» écrire

» écrire en faveur de ceux de mes sujets, qui sont de votre diocèse, et » de vous prier, de leur permettre » de manger de la viande, pendant » le carême prochain, ainsi qu'il s'est » déja pratiqué, dans des temps plus » avancés et plus favorables pour avoir » des légumes, et où la nécessité absolue des vivres, ne me laissait pas » tant à appréhender pour eux ; et » comme je sais, que vous n'y êtes pas » moins sensible, j'espère de votre zèle, » que vous voudrez bien aussi contribuer à adoucir leurs calamités, et » à prévenir celles dont ils sont menacés ; je vous serai obligé des soins » que vous vous donnerez pour eux » en cette occasion, et je puis vous » assurer, que je serai toujours ravi » de vous marquer l'estime que je fais » de votre mérite, étant,

Monsieur, *Vostre très-affné. à vous servir, Léopold.* (a)

(a) Les italiques sont de la main du Duc

Il tira ensuite, de l'étranger, du froment, à un prix exorbitant, qu'il fit distribuer à un prix modique; dès que son trésor fut épuisé, son crédit établi sur sa fidélité à remplir ses engagemens, en répara le vuide. On continua les achats qu'il avait ordonnés; il veilla lui-même à la distribution, et voulut tout voir par ses yeux. Le laboureur fut surpris, en contemplant ses greniers remplis de grains, qu'il n'avait point moissonnés; ainsi, tandis que les provinces voisines gémissaient dans la désolation de la famine, la fertile Egypte semblait être transportée dans la Lorraine, et l'on eût dit que le Nil avait

---

de Lorraine, et les règles de son protocole, ne doivent point étonner. Les Evêques de Verdun sont Princes du St. Empire, et les Souverains du corps germanique, ont conservé avec eux la formule qui existait avant le traité de Westphalie, époque, où passant à la France, ils ont cessé d'être Souverains régaliens.

coulé dans le lit de la Moselle : c'est à ces traits, qu'on peut reconnaître les bons Souverains, qui seuls méritent le titre de grands hommes ; ce sont des chefs de famille, qui s'occupent des besoins de leur domesticité.

Ce fut pour multiplier les alimens, qu'il défendit de faire du pain blanc, et d'en faire cuire, sans mélanger le froment à l'avoine ; il fut également défendu de nourrir des pigeons, dont la voracité dérobe à l'homme une partie de sa subsistance. Les pâtisseries furent interdites de la table du riche, comme un larcin fait au pauvre ; et les palais émoussés et dédaigneux, se familiarisèrent, à l'exemple de la cour, avec les alimens les plus grossiers. Dès qu'on jouit du nécessaire, on n'eut plus lieu de se plaindre de la privation du superflu ; enfin, ce Prince, consolateur de son peuple affligé, succomba lui-même sous le poids

faisantes aux regnicoles, et sévères aux coureurs étrangers, furent suivies à la rigueur : en conséquence, tout mendiant fut banni de la Lorraine; les maréchaussées, établies en 1699, furent augmentées et placées sur les grandes routes, pour veiller à la sûreté publique; les pauvres du pays eurent ordre, sous des peines sévères, de retourner dans leurs villages, où une police prévoyante, sut employer les valides à des travaux, dont le produit leur assurait une subsistance suffisante.

MAIS, dans le même temps qu'on sévissait contre l'indigence paresseuse, on ménageait des soulagegemens aux infirmes, et des asyles aux vieillards.

UN bureau de charité fut ouvert dans chaque paroisse, et on dressa des rôles exacts, pour rappeller d'un côté, les infortunés qui avaient des

titres au partage des aumônes publiques, et pour désigner de l'autre, les sources d'où elles devaient couler.

Dans cette occasion, les riches furent compatissans, ils se firent gloire de leur or, par la magnificence de leur offrande; ceux qu'un vil intérêt ou l'avarice avaient endurcis, furent taxés, en raison de leurs moyens; et à mesure que les ressources devinrent plus abondantes, les crimes furent moins multipliés : mais, pour se faire une idée de la sagesse et de la bienfaisance de l'administration de Léopold à cet égard, c'est dans le texte même de la loi, qu'il faut la puiser : l'ame du Prince s'y peint.

» Les mendians, dit Montesquieu,
» sont dans le cas des peuples naissans : dans un pays riche ou superstitieux, ils multiplient beaucoup,
» parce qu'il n'en coûte rien au père,
» pour donner son art à ses enfans,

» et que ceux-ci deviennent même, en
» naissant, les instrumens de cet art;
» ils n'ont pas les charges de la so-
» ciété, mais ils en sont eux-mêmes
» les charges «.

On voit, sous ces seuls rapports, combien la paresse d'une vie vagabonde devient funeste à la police des empires : il n'est qu'un pas de la licence à tous les crimes, aussi les ames les plus compatissantes, se sont toujours élevées contre le scandale de la mendicité. Des plumes éloquentes, ont essayé d'indiquer le moyen d'effacer cette tache, imprimée aux plus sages administrations; mais le gouvernement et les riches, sont les seuls qui pourraient arrêter le cours de l'épidémie.

La classe des indigens, étant la plus nombreuse, mérite perpétuellement l'attention du Souverain; les autres se soutiennent par leurs propres forces;

celle-ci a besoin de son appui : la véritable politique est donc, de savoir mettre chaque homme à sa place, et de l'employer, pour le prémunir contre la séduction du besoin ; et comme la société la plus corrompue, est celle où les bras sont sans activité, et que la vertu n'habite que sous le toit du citoyen laborieux, il faut empêcher qu'aucun ne vieillisse dans l'inertie.

AURENG-ZEB, auquel on reprochait de n'avoir pas ouvert d'asyle aux infirmes et aux indigens, répondit : » j'ai » mieux fait, je leur ai appris à s'en » passer «. Cet Empereur, magnifique dans ses dons, fut l'ami des hommes, mais sa réponse est plus éblouissante que solide. Le citoyen qui s'est rendu le plus utile, est celui qui a le plus de droit à la reconnaissance publique : et comme les gains de l'artisan sont trop bornés, et que les maladies qui affligent l'humanité, sont trop fréquentes, pour qu'il puisse être

toujours dans l'exercice de ses forces, il ne peut se ménager des ressources, pour le temps de la caducité; c'est donc du gouvernement, qu'il a servi dans la vigueur de son adolescence et de sa maturité, qu'il doit recevoir du soulagement; et pour cela, le Souverain doit ouvrir des asyles à la vieillesse vertueuse, que la nature marâtre, et la fortune avare, n'ont point appellée à la distribution de leurs faveurs.

Léopold fut touché du spectacle de tant de veuves et d'orphelins sans appui, de tant d'artisans débiles, de tant de guerriers mutilés, qui, après avoir été utiles à la société, traînaient une douloureuse existence.

Ce Prince qui se serait cru inutile sur la terre, s'il n'y eût pas eu de malheureux à soulager, éleva, pour en diminuer le nombre, des hospices, où l'indigence, sans trouver le

superflu, jouit du nécessaire, où le pauvre ne fut plus confondu avec les perturbateurs de l'ordre public, où n'exista pas l'abus inhumain d'associer des infortunés, qui n'avaient pas mérité de l'être, à des scélérats, que l'indulgence de la loi s'était bornée à retrancher de la société. Par cette police, l'haleine impure des méchans n'infecta point l'asyle de l'innocence affligée, et la pauvreté, respectée du législateur, ne fut plus déshonorante qu'aux yeux de ces nains fastueux, qui couvrent par l'orgueil, la bassesse de leur origine; et qui se croient grands, parce qu'ils sont durs et fatigués de leur abondance. C'est au gouvernement qu'est réservé le privilége de corriger les vices et les erreurs de l'opinion; c'est à lui d'apprendre, que l'innocence habite également sous le chaume et sous de riches lambris.

L'HÔPITAL de Luneville, et plu-

sieurs autres hospices de ce genre, sont des monumens qui déposent, combien Léopold connaissait le respect que l'on doit aux malheureux : aussi, sa mémoire sera éternellement gravée dans tous les cœurs honnêtes et sensibles.

Sa charité compatissante se transporta jusques dans l'obscurité des prisons, où l'innocence calomniée gémit souvent à côté du crime ; où l'accusé subit un supplice anticipé, avant d'avoir été jugé coupable ; où le geolier, tyran domestique, exerce une police arbitraire ; où son avarice exige un tribut inhumain des malheureux, qui ne se nourrissent que d'un pain d'amertume, trempé de leurs larmes ; où enfin, par la crainte, on coupe la langue aux victimes, pour les empêcher de réclamer contre un sacrifice barbare.

De la hauteur du trône, le Souve-

rain découvre difficilement toutes les horreurs des cachots; mais Léopold en descendit, pour parcourir leurs voies obliques et ténébreuses. L'avidité fut réprimée, le prix des lits fut fixé, et les geoliers convaincus d'avoir dévoré une partie de la subsistance des prisonniers, furent condamnés à de justes restitutions, et quelquefois à des peines flétrissantes. Ne doit-on pas de la compassion, même aux scélérats qui, entraînés par la perversité de leurs penchans, n'ont pu résister aux impulsions d'une nature corrompue? les hommes nés méchans, sont à plaindre, quoiqu'il faille les retrancher de la société.

La logique du cœur est beaucoup plus humaine et plus compatissante que celle de l'esprit. Les malheureux n'ont jamais tort au tribunal des ames sensibles.

Léopold, supposant que l'insolva-

bilité des débiteurs, était plutôt occasionnée par de fausses spéculations, et par les caprices de la fortune, que par la débauche et la mauvaise foi, compatit à leur sort, en ordonnant que la somme prescrite pour les alimens des prisonniers civils, serait augmentée, en proportion de la cherté des vivres. Cette police humaine, mit un frein aux vengeances des créanciers impitoyables, dont la dureté tourne contre eux-mêmes; car en privant un homme de sa liberté, ils enchaînent son industrie, ils le mettent dans l'impuissance de remplir ses engagemens, ils le rendent encore plus insolvable.

Une race de brigands inondait la Lorraine.

Il est une espèce d'hommes isolés dans le monde, qui, sans le secours du travail, trouve par-tout des subsistances faciles, en mettant à contri-

bution l'imbécile crédulité du vulgaire. Ce fond est intarissable pour des imposteurs quand sur-tout ils promettent le bonheur, et les secrets de l'avenir, et qu'ils s'annoncent inspirés des puissances célestes. Ils regardent la terre comme un domaine, dont ils sont possesseurs privilégiés, et ne laissent à l'habitant, assez faible pour les croire, que la fatigue de la cultiver; ils lui persuadent, que son bonheur est en raison de son offrande, et le crédule insensé se croit encore heureux, de se dépouiller en faveur du noir et adroit hypocrite qui le séduit. Ces fourbes et souvent scélérats, sont connus sous le nom de Bohémiens ou d'Egyptiens. Leur origine se perd dans la nuit des temps; on les croit descendus de ces hordes Arabes, qui, errantes sur le globe, ne vivaient que de brigandages. Par-tout ils étaient proscrits; ils semblaient ici, renaître de leurs cendres.

C'EST dans les déserts et les forêts de la Valachie, et sur les frontières de la Hongrie, que cette espèce impure s'est perpétuée. Ces Cosmopolites, ne vivant que de leurs brigandages, laissaient, dans toutes leurs courses, des traces de leur corruption. Les forêts dont la Lorraine était couverte, leur offraient un asyle impénétrable ; mais pour en purger ses états, Léopold lança un édit, qui ordonna de courir sur eux, comme sur des bêtes féroces. Les recherches furent rigoureuses, et les prisons bientôt remplies; ceux qui furent atteints et convaincus de larcins ou de meurtres, expièrent leurs crimes sur l'échaffaud ou par la corde ; et ceux qui échappèrent au glaive de la justice, ne furent redevables de leur salut, qu'à la fuite.

CETTE rigueur nécessaire, fut pénible à un Prince, qui aimait mieux récompenser que punir. Les gens sans

aveu, qui ne vivaient que d'une criminelle industrie, furent enveloppés dans la proscription des Bohémiens, tout homme oisif et engourdi par la paresse, fut traité comme un citoyen dangereux.

Il eut encore à sévir contre des imposteurs, qui, faisant un trafic sacrilège des choses les plus saintes, profitaient de la piété crédule et bornée, pour vendre des indulgences qu'ils supposaient accordées par le souverain Pontife ou des Evêques. Ces faussaires s'adressaient rarement aux descendans de ces fiers paladins, qui s'étaient saintement dépouillés de leurs terres, pour les expéditions de la Palestine ; c'était dans la cabane du pauvre, qu'ils allaient recueillir leurs plus riches moissons. Le faible, pour acheter leurs prétendus trésors célestes, se dépouillait du nécessaire, et les pieux imbéciles, tombés dans la misère, par leur crédulité, révéraient encore les auteurs de leur ruine, comme les dispensateurs de l'immortalité.

Léopold vint au secours de ses sujets séduits. Les fabricateurs furent arrêtés et punis d'un supplice infamant ; mais le peuple, dont la destinée est d'être maîtrisé par l'erreur, ne fut pas totalement corrigé. La superstition est la lepre incurable de l'esprit, et lorsqu'elle est connue, elle sait si adroitement varier ses couleurs et changer d'objets , quelle reparait toujours, sous de nouvelles formes.

La Lorraine , après les malheurs multipliés qui l'accablèrent sous Charles IV, et l'émigration qui en fut la suite , se trouva infestée de loups : cette plaie , non moins cruelle que celles d'Egypte, fut un nouveau fléau qui la désola ; leur nombre était si grand , que s'élevant au - dessus de toute crainte, ils habitaient, en bandes, les maisons abandonnées, d'où ils sortaient pour suivre et dévorer tout ce qu'ils pouvaient rendre leurs victimes. Cette calamité, qui n'était

affaiblie qu'en raison du retour de la population, faisait encore sentir toute l'horreur de ses ravages. Ils combinaient leurs attaques, et des troupeaux entiers, des femmes, des enfans, des hommes même, étaient souvent la proie de leur nombre et de leur voracité.

Léopold, pour arrêter ces scènes de désolation, ordonna de rétablir les anciennes louvrières, et d'en construire de nouvelles. Ces fosses profondes et larges par le bas, furent creusées aux deux extrémités de chaque village, et les habitans assujettis à les amorcer tous les soirs : alors les loups, alléchés par l'odeur, et conduits par leur avidité, se précipitant dans les piéges, trouvaient la mort où ils allaient chercher la vie.

Il était impossible de détruire entièrement ces ennemis redoutables. Des colonies nouvelles, chassées des forêts

du nord, par l'abondance des neiges qui les couvrent dès le milieu de l'automne, venaient successivement remplacer les morts.

Le grand Veneur avait bien par les droits de sa charge, la conduite de la guerre que la nation leur faisait plusieurs fois l'année, mais leur destruction devenant chaque jour plus pressante, on créa un officier sous le titre de grand Louvetier, qui, sans nuire aux droits du grand Veneur, fut dégagé de tout autre soin; on le chargea surabondamment, même dans les terres des particuliers, de la destruction des loups, des renards et de toutes les bêtes puantes et nuisibles qui causent du dommage aux peuples, et qui en deviennent l'effroi. Aucun alors ne put les ménager pour assouvir, en les courant, la passion de cette chasse particulière, et l'espèce à-peu-près détruite diminua le poids des maux qui pèsent sur les campagnes. Le grand

Louvetier supprimé, et les désordres de l'anarchie n'ayant annéanti les fonctions du grand Veneur, que pour y substituer un braconage scandaleux et universel qui dévaste les territoires, sans en exterminer les animaux voraces, il est probable que les peuples se retrouveront victimes de leurs ravages sans cesse renaissans.

La chasse, passion impérieuse des ames vuides, qui se fuient pour se soustraire à la contemplation de leur néant, est regardée comme le plus noble amusement d'un Souverain, fatigué de l'importance et de la gravité de ses fonctions. L'agitation du corps est le sommeil de l'ame, qui a besoin de repos pour réparer ses forces épuisées par une trop grande application. Quoique Léopold fut toujours bien avec lui-même, il se livra aux plaisirs modérés de la chasse, pour charmer à la fois les peines du Gouvernement par une innocente diver-

sion, et détendre les ressorts de son esprit.

Des ordonnances furent publiées, et des gardes établies, pour veiller à la conservation du gibier : on réserva des cantons pour les plaisirs du Souverain, aux environs de ses résidences; des peines furent décernées contre les infracteurs de la loi, et les Gentilshommes, vassaux de l'état, furent astreints à faire observer la même police, dans l'étendue de leurs seigneuries. Il fut défendu aux hauts-justiciers de chasser dans les cantons de leurs terres, réservés au Prince, qui, trop délicat pour les léser, s'appliqua à les dédommager de la jouissance dont il les privait. Il fut ordonné au grand Veneur de leur distribuer annuellement une certaine quantité de gibier, proportionnée à l'étendue du ban de leur haute-justice ; en outre de leur accorder des concessions de chasse, dans d'autres terres dépen-

O 3

dantes du domaine, beaucoup plus considérables que celles qu'ils avaient cédées; enfin, par les prévenances et les dédommagemens, on fit oublier l'atteinte faite à la propriété, et on ne vit aucun mécontent.

Les ordonnances que Léopold promulgua pour la police des chasses, ne furent point, ainsi que les lois de Dagon, écrites avec le sang; elles annoncent l'ordre, non la sévérité; elles prouvent tout à la fois, l'humanité du Prince, son attention toujours surveillante pour assurer au cultivateur, sans aucun dégat, le fruit précieux de ses travaux, et enfin, sa délicatesse à ménager les priviléges sacrés de ses sujets. La peine de mort fut abolie pour les délits de chasse, et la bonté qui lui était naturelle, lui fit rendre si rares les cas des peines afflictives, quelles furent comme supprimées. Il diminua les amendes qui avaient été établies, et très fré-

quemment renouvellées depuis 1528, époque où des sujets, affranchis de la servitude, croyaient ne pouvoir mieux marquer la faveur de leur liberté, qu'en se livrant à des chasses illicites, qui forcèrent le Duc Antoine à les arrêter par une loi. Le bon Duc Henri, si admiré en Europe, si aimé de son peuple et si digne de l'être, en avait publié une en 1624, qui avait jusqu'alors dirigé la jurisprudence sur cette partie; mais faisons des vœux, pour que les loix de Léopold soient suivies : ayant plus encore l'équité pour base, que les droits incontestables des seigneurs, elles sont, sur cette branche de police, un chef-d'œuvre de législation.

MALGRÉ la modération de Léopold, il n'en est pas moins vrai qu'au tribunal du droit naturel, les loix les plus douces à cet égard, ont besoin d'apologie; car, si la chasse exclusive n'était point un droit seigneurial, elle

un attentat contre l'humanité. Quoi ! celui qui est assez riche pour acheter une charge, ou qui, bravant l'opinion publique, se vend au publicain, aura le droit de marcher armé, tandis que le cultivateur et le commerçant, privés d'armes défensives, seront obligés de prêter la gorge à l'assassin? La vie du pauvre ne doit-elle pas être aussi chère à la patrie, que celle des enfans de la fortune, ou des satellites du fisc? la nature n'a-t-elle pas établi, entr'eux, une parfaite égalité?

Au reste, cette distinction bizarre, cette police, qui au premier coup-d'œil paraît inhumaine, peut être justifiée en la considérant sous un autre aspect.

Si chacun pouvait dépeupler les forêts et les plaines de bêtes et d'oiseaux, l'espèce en serait bientôt détruite : on ne servirait plus sur les tables que des viandes communes et

grossières, dont la consommation, devenue plus grande, porterait leur valeur à un plus haut prix, ce qui serait une surcharge pour les fortunes médiocres. Le port d'armes, dans un gouvernement où la police des maréchaussées veille perpétuellement à la sûreté des voyageurs, est inutile, même dangereux ; s'il est permis indistinctement à tous citoyens, il multiplie les assassinats, met en force le crime et la vengeance, favorise les émeutes, les attroupemens, et enfin, en armant des séditieux, il sert les ennemis de l'état : tout a ses avantages et ses abus.

LÉOPOLD, en rendant son peuple heureux, en était le père, et apprenait à ses enfans à devenir les bienfaiteurs de de ses sujets. C'est au sein de sa famille qu'il faut le contempler ce protecteur des hommes, pour le voir s'abandonner aux impressions riantes de la nature, et manifester, par toutes ses vertus, la générosité de ses pen-

chans. La familiarité dégrade souvent le héros, dit la Bruyère, en laissant voir la faiblesse de l'homme; mais Léopold, dans la familiarité, paraît plus grand; c'est là qu'il développe cette sensibilité qui annonce son élévation, et qui semble n'être que l'apanage d'un citoyen obscur.

Sa famille, élevée par ses soins, et ayant pour modèle ses vertus, fut avant l'âge de l'expérience privilégiée du savoir et de la raison. Les connaissances que le Prince Léopold Clément, son fils aîné, avait acquises, le rendirent propre au gouvernement, dans un temps où on semble ne vivre que pour s'occuper des plaisirs.

Léopold, craignant de succomber sous l'opération de la fistule, avait voulu, avant de la tenter, familiariser le Prince, que la nature appellait à la souveraineté de ses peuples,

avec l'art glorieux, mais difficile, de gouverner.

Il n'avait jamais pu envisager sans effroi les dangers des minorités; en effet, comme sous les règnes faibles, les jours en sont orageux; l'homme en place multiplie ses prévarications, pour multiplier les fruits passagers d'un pouvoir odieux; afin d'arriver plus sûrement et plus facilement au crime, la licence se pare du nom séducteur de liberté; sous le masque de l'ordre, elle s'arme des poignards de la révolte; bientôt elle en allume les torches bitumineuses, et parmi l'horreur et l'effroi que causent ses forfaits, elle dévore sans résistance, dans le trouble de l'anarchie, l'héritage du faible; et sacrifie perpétuellement à son inquiétude la vertu qu'elle craint et qu'elle outrage.

Pour préserver ses fidèles sujets de ce fléau, Léopold rendit un édit qui

fixa à quatorze ans la majorité de l'héritier présomptif du trône ; et dès que le Prince Léopold Clément, son fils aîné, eut atteint cet âge, il fut déclaré majeur avec les plus grandes solemnités, et admis dans tous les conseils ; bientôt il les présida, en l'absence du Souverain, et nouveau Salomon, il en manifesta la sagesse. C'est alors que Léopold pouvait, comme la mère des Gracques, se dépouiller de tout son éclat, et dire, en montrant ses enfans, voilà mes ornemens, voilà ma parure ; mais est-il de bonheur inaltérable? Dans le temps que Léopold pouvait comme Niobé se glorifier de sa fécondité, et que son successeur était déja son appui, la mort vint le lui ravir. Il avait mérité les suffrages, et obtenu l'amour de la nation ; il en eut tous les regrets : le deuil dont elle se couvrit, n'étant qu'une image équivoque de la douleur, ce fut dans l'ame de chaque sujet, qu'il fallut en lire le sentiment, d'autant plus vif, qu'ils

voyaient leur bon Prince frappé du coup le plus sensible, et que ses amertumes étaient toujours pour leurs cœurs fidèles, le comble de tous les maux.

LÉOPOLD soutint cette adversité avec le courage d'un héros. Le terme de la vie, moment terrible, où le vulgaire frémit et succombe, est pour le grand homme l'instant du triomphe; il le voit approcher avec sécurité; le souvenir de ses actions soutient son espoir, au même instant qu'il anime sa confiance. Fort de ses vertus, et du sentiment de son immortalité, il tend avec joie vers le principe de toute existence : et comme la naissance de l'homme est la mort du fœtus, de même aussi la mort de l'homme paraît être l'époque d'une vie nouvelle, où l'ame dégagée de son enveloppe, va s'unir à son créateur au sein de l'éternité.

L'OPINION de cette éternité, est

pour l'homme vertueux la jouissance anticipée de son bonheur : qui la lui ôterait, le réduirait peut-être au désespoir. Rien de si grand, que de voir avec les yeux de l'ame, l'ame elle même ; plus elle se contemple, plus elle observe qu'elle n'a rien de commun avec les élémens qui l'enveloppent, sous la forme imposante et majestueuse de l'homme. Soit en effet que l'on unisse ou que l'on divise le feu, la terre, l'eau et l'air, on n'en obtiendra jamais l'intelligence, la mémoire, la réflexion, ni aucune des qualités divines, qui caractérissent l'ame ; le principe dont elle les tient, est un principe supérieur et à la fois plus pur que tout ce qui frappe nos sens ; or, le principe supérieur, et la pureté dont elle émane, au-dessus même du feu, ne peut être que le créateur souverain ; et comme sur la terre rien physiquement ne peut l'atteindre ni la dissoudre, cette ame sublime, elle est donc pour le monde,

incorruptible et indivisible, conséquemment éternelle.

On peut objecter, que dans l'enfance et dans la vieillesse, l'ame n'est dans l'exercice ni de la mémoire, ni de la réflexion, ni de l'intelligence: on peut même ajouter qu'il est des maladies où elle perd ses dons précieux, ou pour un temps, ou pour toujours; et conclure de-là, qu'elle semble s'altérer et être corruptible; mais qu'on ne s'y trompe point, ce n'est pas l'ame qui souffre, c'est le corps, qui, privé de force ou altéré par les accidents, n'a, dans son inertie, ni les organes, ni les ressorts propres à sentir ou à manifester les impressions, dont l'ame reste toujours susceptible.

On voit corollairement de ce principe, que dans une nature dépravée, où l'ame ne reçoit des impressions que par les organes d'un cœur vicié; on voit, dis-je, qu'au lieu d'en régler les mouvemens,

vemens, elle en devient l'esclave, d'où il faut conclure, que l'homme le plus parfait, est celui qui est le plus dépouillé des sens, et dont l'ame maîtrise, avec le plus de force, toutes les actions.

Rien n'est étranger à la vigilance d'un administrateur zélé; il porte ses regards et sa surveillance dans chaque partie, pour imprimer à toutes le sceau de la sagesse.

Pendant les guerres qui avaient précédé, on avait enlevé de la Lorraine tous les chevaux, qui, favorisés de la taille et de la force, étaient susceptibles de longues fatigues; ceux qui étaient restés dans le pays, furent immolés par les corvées, et les travaux à la suite des armées, et outrés, avant même d'avoir atteint l'âge propre au service. L'espèce abatardie ou épuisée, ne donna plus que des avortons.

Léopold, pour la régénérer, établit un haras superbe à Saralbe, où des chevaux de toutes les parties de la terre vinrent, fiers de leur vigueur et de leur agilité, se reproduire à l'envi, et, dans leur perfection, étonner l'amateur, qui resta indécis sur leur beauté et leur mérite.

L'agriculture, cette nourrice du monde, fut maintenue dans la noblesse de ses droits, elle ne sembla point avoir perdu de la dignité dont elle couvrait les héros de Rome naissante, qui ne descendaient du char triomphal, que pour décorer le soc de la charrue, des lauriers de la victoire; elle fut autant honorée, que quand Dioclétien, après avoir déposé la pourpre des Césars, venait arroser ses légumes. Chaque année, chaque saison, elle para les campagnes avec soin, et les champs incultes enfantèrent de riches récoltes. Le laboureur, brûlé par le soleil, ne manqua

plus du pain qu'il fournissait aux autres, et, en participant à l'abondance qu'il fit naître, il put se vêtir de la laine de ses brebis, sans que son industrie fût punie par des impôts.

La fécondité du sol, la variété de ses productions, étant la vraie richesse de la Lorraine, l'agriculture, comme plus essentielle, fut plus protégée que le commerce. En cela, Léopold imita l'administration de Sully, et évita les principes de celle de Colbert. Il savait que la richesse d'un état agricole, n'est point un problème; mais que celle d'un état commerçant, semble toujours un paradoxe. On a blâmé Sully, parce qu'il n'aimait point les manufactures de soie; mais ceux qui savent, dit M. Thomas, » que le luxe des soies a parmi » nous fait tomber les laines; que l'a- » vilissement des laines en portant sur » le nombre des troupeaux, a altéré » une des sources de la fécondité;

» ceux qui savent que l'agriculture
» en France, ne rend aujourd'hui
» qu'un sixième de ce qu'elle rendait
» alors, et que pour gagner quelques
» milliers à fabriquer et à vendre de
» belles étoffes, nous avons perdu des
» milliards sur les produits de nos
» terres; ceux enfin qui ont calculé,
» que deux millions de cultivateurs,
» peuvent faire naître un milliard de
» productions, au-lieu que trois mil-
» lions d'artistes, ne produiront à l'é-
» tat, que sept cents millions en mar-
» chandises de main-d'œuvre; ceux-là,
» sans doute, ne seront pas si prompts
» à condamner un grand homme «.

C'est à l'administrateur à détermi-ner le point où doit s'arrêter le luxe; mais il ne parvient à le trouver qu'avec beaucoup de connaissance. Il faut savoir approfondir le génie, les besoins, les ressources, les intérêts et les goûts, non-seulement de ses voisins, mais encore de ses propres sujets; il

faut les analyser sous toutes les formes, et y ajouter l'art de les combiner ensemble et séparément, avec la stérilité ou la fécondité de l'état; et, après les avoir calculés et comparés sous tous les rapports, en subordonner toujours les résultats, aux produits du sol et de la population.

Les Ducs de Lorraine avaient, dans le duché de Bar, deux vassaux si puissans, que ceux-là en semblaient moins les souverains dominans, que ceux-ci ne paraissaient en être les émules. Le Duc d'Orléans, qui, en France, ne connaissait que le Roi pour supérieur, souffrait à peine de relever de son égal, dans une terre étrangère. Et le Duc de Luxembourg, propriétaire du comté de Ligny, enclavé dans le Barrois, y tranchait du souverain, et donnait aux autres sujets, l'exemple de l'insubordination.

Léopold acquit la baronie d'An-

cerville de la maison d'Orléans, et le comté de Ligny, de celle de Luxembourg. Leur prix devint un sacrifice, mais il le rendit libre possesseur de ces fiefs, où des querelles sans cesse renaissantes, obligeaient ses officiers de comparaître au parlement de Paris; et par ces nouvelles propriétés, il évita que sa dignité de souverain fut compromise.

La principauté souveraine de Commercy, située sur la Meuse, dans une position aussi riante que féconde, enclavée entre la Lorraine et le Barrois, formait un petit état particulier, dont une partie avait appartenu au célèbre Cardinal de Retz. C'est là, que moins agité par l'esprit de faction qui désola la France, il s'était retiré, pour apprécier dans le calme, le néant d'un pouvoir passager, en s'élevant, avec le dédain d'un grand homme, au-dessus des viciscitudes. Dans cette retraite, il écrivit ses mé-

moires précieux, dont la morale pourrait calmer l'effervescence de l'ambition, si jamais l'ambitieux pouvait, dans son délire, être susceptible de morale.

L'AUTRE partie de cette terre appartenait à la maison des Armoises: Léopold réunit tout à sa couronne; et l'usufruit qu'il abandonna au Prince de Vaudemont, assura d'une manière encore plus certaine, qu'on ne l'avait fait à Vienne, en 1675, le retour à ses états de la baronnie libre de Fénestrange, des comtés de Vaudemont, de Bitche, de Boucquenom, de Sarwerden et de Falckenstein que Charles IV, spolié de son trône, avait démembrés de ses états, pour en assigner une souveraineté indépendante, au Prince Charles-Henri, fils qu'il eut de Béatrix de Cusance, Princesse de Cantecroix. Enfant de la tendresse, avec de tels biens, il l'eût été de la fortune; mais ce démembrement de

la Lorraine qui se trouvait possédée par la France, ne pouvait alors avoir plus d'effet, qu'un partage que Charles, du sein de sa chancellerie, aurait fait, en faveur de son fils, des royaumes de Naples ou de Jérusalem. Cet arrangement, que la force ne pouvait faire respecter, parut risible à Louis XIV, et la politique peu complaisante, ne ratifia pas les bienfaits de l'amour.

Son Altesse Royale agrandit encore ses états par les restitutions que lui fit enfin la France, et dont MM. les Barons de Mahuet et de Manonville furent négociateurs avec MM. de Barberie-de St. Contest et d'Ormesson, stipulans pour le Roi.

Il fut remis à la Lorraine une partie de la prévoté de Longwy, telle qu'en jouissait Charles IV, en 1670; la souveraineté sur la ville de Remberviller, sur celle de St. Hypolite,

sur leurs territoires et dépendances, sur l'abbaye de Rieval, et sur plusieurs villages des frontières et de la Woivre. Les souverainetés de Nomeny, Hombourg, St. Avold, Commercy, furent reconnues être indépendantes de la France, et comme telles, déchargées de tout hommage ; on annulla aussi de nouvelles prétentions sur Ste. Marie aux Mines, le Val de Lievre, et sur quelques villages; et, quoiqu'il ne fut donné pour dédommagement de l'injuste détention faite de la Lorraine, avant la paix de Riswick, que 180,000 liv., Léopold souscrivit le traité ; il se rendit même à Paris, sous le nom de Comte de Blamont, tant pour l'hommage du Barrois à Louis XV, que pour mettre la dernière main à cette affaire, et y imprimer le sceau de sa sagesse et de sa prévoyance. Par le traité, on fixa les limites respectives; et la Lorraine eut l'inappréciable avantage d'annuller des motifs de réclamations, qui, pour être

justes, n'intimidaient qu'elle; la France se voyant trop puissante, pour qu'ils pussent lui devenir funestes. Ce fut en cette occasion, que le célèbre Duc d'Orléans, régent, déclara » qu'entre » les souverains de l'Europe, il n'en » connaissait aucun qui fût supérieur » au Duc de Lorraine en expérience, » en politique et en sagesse «; aveu qui, de la part d'un tel Prince, suffirait pour un grand panégyrique, si les actions, dont Léopold embellit ses jours, ne couvraient tout éloge.

Dans les vingt jours que Son Altesse Royale passa à Paris, elle vit ce qui était le plus digne de ses regards, se fit rendre compte de tout, et laissa de toutes parts des traces de sa munificence, portée au point, qu'ayant accepté son logement au palais royal, elle fit remettre 100,000 liv. aux gens de M. le Duc d'Orléans, pour reconnaître leurs soins, et l'argent n'était alors, qu'à 28 livres le marc.

PAR des acquisitions, des échanges et des arrangemens où Léopold manifestait toujours sa générosité, il agrandit ses possessions, et ajouta au droit féodal, une propriété utile; ainsi sans tirer l'épée, sans prodiguer le sang de ses sujets, il faisait de paisibles conquêtes, et loin de nuire aux droits de la souveraineté, il la rendait plus étendue et plus indépendante.

MAIS quelque joie qu'il eût de s'agrandir et de transmettre à sa postérité une domination parfaitement arrondie, le sacrifice de ses domaines ne lui coûta rien pour former des appanages aux Princes de sa maison, qui voulurent venir à sa cour, et se fixer dans ses états. Bien différent des despotes asiatiques, qui pour affermir le sceptre dans leurs mains, le transforment en poignard et le lavent dans le sang de toute leur famille, Léopold, plein d'amour et de tendresse pour les siens, les appellait tous sur

les marches de son trône, où le rang et les honneurs de Princes du sang les attendaient. Chef de sa maison, son cœur eût joui des douceurs de ce titre, s'il eût pu en fixer, près de lui, tous les Princes, et leur faire oublier, par un sort digne d'eux dans ses états, les dons et les honneurs que la vanité des Souverains étrangers leur ménageait pour se les attacher, et éloigner de leur ame la maxime élevée de Jules-César : » qu'il vaut mieux » être premier à Capoue, que second » à Rome «.

La terre d'Arcaigne, située au-dessus du confluent du Madon et de la Mozelle, dont les plaines arrosées par les eaux vives et limpides de ces deux rivières, rendent cette position un des plus beaux et des plus rians paysages, fut donnée, avec ses dépendances, au Prince Anne-Marie-Joseph de Lorraine, Comte d'Harcourt, et érigée en comté, sous le nom de Guise, que

Léopold fit revivre en sa faveur. Il ajouta à ses premiers bienfaits la terre de Beaumont, où le site heureux, élevé en pente douce et traversé de toutes parts par de grandes routes, invita à construire un vaste château. De là, la vue avant de se perdre dans le lointain, découvrait de tous côtés, sur le sol privilégié d'une autre terre promise, une multitude de villages, de bois, de prairies, et d'étangs qui enrichissent les plaines fertiles de la Woivre. Léopold, pour multiplier les jouissances du Prince, affecta à cette terre une grande quantité de chasses de ses domaines, et par cette attention vint concourir avec la nature, à faire de ce lieu, le séjour des délices.

C'est là que le pauvre des environs venait puiser, pour soulager ses malheurs ; et que les gentilshommes Lorrains, toujours idolâtres du sang de leur maître, allaient en foule

partager les plaisirs d'un Prince qui, pour prix de leur vif attachement, les élevait jusqu'à lui : son château était l'asyle de la bienveillance, où se substituaient aux rigueurs de l'étiquette, le ton de l'amitié et les douceurs de l'intimité. Tels sont les heureux temps que nos pères ne nous retracent que la larme à l'œil, et qui, en excitant nos regrets, perpétuent notre amour.

Les Princes Camille, d'Elbœuf et de Lixheim, ressentirent particulièrement les faveurs de Léopold ; mais le dernier, qui avait été grand maître de sa maison, en fut privé dès son printems. La mort vint trancher ses jours au champ de la bravoure, dans une affaire particulière qu'il eut avec le duc de Richelieu, près des lignes de Philipsbourg.

Ce fut avec la même facilité que Léopold se livrant à toute l'effusion de

sa générosité dépouilla l'état d'une grande partie des domaines de la couronne, pour en secourir sa noblesse; mais la multitude d'aliénations qu'il en fit, lui fut reprochée comme une profusion de libéralité; cette espèce de biens étant, par sa nature, consacrée à la décoration et au devoir du trône, en tarir la source, c'est mettre le peuple dans le cas d'en ouvrir de nouvelles.

Ce reproche, quoiqu'en général bien fondé, prend son excuse dans les circonstances où Léopold se trouva; ses états étaient déserts, lorsqu'il y entra; il falut conséquemment concéder des terres pour les repeupler; et la noblesse Lorraine, qui s'était attachée avec une espèce d'idolatrie à la fortune de Charles IV, à celle de son père et à la sienne, était devenue victime de ce généreux dévouement. Il ne pouvait la dédomager de ses pertes, que par ses

largesses, c'était une dette contractée en naissant, dont il s'acquitta dès qu'il fut monté sur le trône; et ceux qui avaient été associés à ses malheurs, partagèrent ses prospérités renaissantes; mais s'il aliéna les biens destinés à ses jouissances, il répara cette perte par des privations personnelles.

La facilité que les Princes trouvent ordinairement à faire des emprunts, entraîne de grands abus. Dans les pays où la volonté d'un seul homme est l'arbitre du sort d'un million de citoyens, celui qui peut tout est un débiteur équivoque; et c'est à lui une espèce de mauvaise foi, d'exposer la fortune des particuliers à des événemens incertains. Dans un état commerçant, quand la dette nationale n'est point oppressive, elle est un bien: parce qu'elle facilite la circulation, met en activité le numéraire, encourage et nourrit

rit l'industrie ; mais en Lorraine elle eût été un mal ; cet état n'ayant que des richesses territoriales, qui ne demandent que de faibles avances pour les faire fructifier : aussi Léopold, pour ne point s'exposer à mourir débiteur insolvable, fit peu d'emprunts, (1) et si l'on considère

(1) La liste des dettes de la Lorraine, fut annexée au traité de Vienne, du 28 Août 1736. A cette époque, il n'y avait de dettes d'état, et *autres* constituées sur les duchés de Lorraine et de Bar, que 8,711,726 liv. 11 sols, argent du pays, revenant à 6,744,562 liv. 10 sols de France; mais de cette somme, il faut défalquer 900,000 liv. de France, pour partie de la dot de Madame la Duchesse de Lorraine ; les dettes faites avant le règne, et depuis la mort de Léopold, ainsi que les prix de différentes acquisitions et évictions de domaines, postérieures à la mort de ce Prince, de sorte, que la dette contractée sous son administration, ne s'élevait pas à quatre millions.

les circonstances où la fortune avait précipité sa maison, on conviendra que ce peu même fut impérieusement prescrit par la nécessité, qui dicte des loix aux monarques comme aux sujets.

Dépouillé de ses duchés en naissant, privé de ses domaines, il avait besoin du secours d'autrui pour entretenir à grands frais, dans les cours étrangères, des ministres qui revendiquassent l'héritage de ses pères. Le seul traité de Riswick, si intéressant pour la Lorraine et pour ses Princes, exigea trente années de poursuites et de négociations.

Pendant que le feu de la guerre dévastait les plus belles contrées de l'Europe, la Lorraine fut préservée de l'embrasement général; mais il fallut prodiguer l'or, pour acheter une neutralité, que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu ou voulu obtenir;

c'était acquérir plus qu'il ne donnait, puisqu'il procurait le repos à son peuple.

Si l'on ajoute à ces dépenses de nécessité, celles qui ont été occasionnées pour construire les maisons royales de Luneville, de la Malgrange, de sa capitale, et pour former tant d'établissemens essentiels, on conviendra, qu'avec de petits moyens, il fit de très-grandes choses. Enfin, il est peu de Souverains qui n'ayent fait gémir leur peuple sous le fardeau des impôts : Léopold est le seul qui ait essuyé le reproche honorable d'avoir été ruiné par ses sujets.

On peut, avec plus de fondement, l'accuser d'avoir trop varié la valeur de ses monnoies.

Mais placé entre deux grandes puissances, avec lesquelles ses sujets avaient des relations continuelles, et

chez qui ils puisaient presque tous leurs objets de luxe; il était obligé, pour fixer l'or et l'argent dans ses états, d'en hausser ou baisser le titre et la valeur, selon les variations qui arrivaient aux espèces de ses voisins: or, on sait combien, pour accréditer le système de Law, elles changèrent en France de valeur, et combien, après ses malheureux effets, elles changèrent encore chez toutes les puissances, avant qu'on parvînt à rétablir les finances dans leur équilibre.

On reproche encore à Léopold, la multiplicité des ennoblissemens, qui, chez un peuple d'agriculteurs, ont confondu l'argile avec l'or, en plaçant, dans une classe supérieure, au-dessus du mérite pauvre, des gens qui n'avaient d'autres titres que leurs richesse, pour ambitionner cette élévation: grace qui ne doit jamais être que la récompense des plus précieux services, et à la guerre, des actions d'éclat.

C'ÉTAIT dégrader les enfans des héros, que de leur assimiler les enfans de la fortune, et ne point voir qu'un état a plus besoin de négocians, d'artistes et de cultivateurs, que d'une foule d'hommes nouveaux qui les précédent; mais une si grande partie de la noblesse, avait péri sous les précédens règnes, qu'il fallait bien la remplacer. D'ailleurs, la reconnaissance introduisit quelque fois cette confusion; il avait trop de personnes à récompenser pour que ses finances pussent l'acquitter envers toutes, et, en flatant la vanité, il remplit ses engagemens, sans puiser dans son trésor; au reste, dans la distribution de cet honneur, il manifesta son discernement; la plupart de ceux qui furent tirés de la classe du peuple, justifièrent cette distinction par des services qui l'avaient précédée, et par ceux qui l'ont suivie.

QUELQUE léger que soit l'impôt, il

se trouve toujours des mécontens; mais il est moins odieux par lui-même, que par la manière de le percevoir. Voici les maximes que Léopold suivit pendant tout le cours de son règne.

1°. IL aurait cru agir contre tous les droits de l'humanité, que de mettre des impôts sur les choses de première nécessité. Le peuple qui compose plus des deux tiers de la république, n'a précisément que ce qu'il lui faut pour sa subsistance; lui en retrancher une portion, c'est attenter à sa vie : les riches, au contraire, ne trouvant le nécessaire que dans le superflu, on doit le leur faire acheter; la dépense des choses de luxe n'a pour eux rien de pénible.

2°. IL s'abstint de mettre des impôts sur les choses qui encouragent et perfectionnent l'industrie, mais il les fit tomber sur leur sortie; par cette po-

lice, l'étranger qui vint les acheter, en supporta tout le poids.

3°. Il ne leva aucun impôt sur les denrées et marchandises, que ses sujets étaient dans la nécessité absolue d'aller chercher chez leurs voisins.

Ce fut par ces détails économiques, que ce bon Prince repeupla ses états, et y fit éclore l'abondance. La Lorraine qui n'avait été, depuis près d'un siècle, qu'un désert, fut tout à coup surchargée d'habitans. La population, dans tous les empires, est toujours proportionnée aux moyens d'exister, surtout s'il y règne une liberté également éloignée des fureurs de la licence, et des étreintes de l'esclavage.

Le fameux système de Law, qui avait causé, en France, une entière révolution dans les fortunes, avait allumé la cupidité de tous ses voisins; il avait enrichi une foule d'hommes

nouveaux, qui, par le faste de leur dépense et de leur luxe insolent, ajoutaient encore à la misère de leurs anciens maîtres, dont ils possédaient les grandes terres ; leur exemple contagieux avait infecté tous les cœurs; et c'était une jouissance de plus, d'avoir une fortune élevée sur la ruine de ceux que la nation révérait comme descendans de ses héros.

LÉOPOLD, par la sagesse de ses ordonnances, empêcha ses sujets de tomber dans la séduction générale. La circulation des billets de banque, fut prohibée dans toute la Lorraine ; et des peines furent décernées contre ceux qui oseraient enfreindre ses édits. L'auteur de ce système s'était flatté qu'un offre de dix millions ferait lever la défense, mais le Prince, insensible à l'éclat de cet or, le rejetta avec indignation. » J'aime mon » peuple, répondit-il, j'en suis » aimé, et je me rendrais indigne

» de lui, si je sacrifiais sa fortune » à mes intérêts; s'il est pauvre, je » ne serai jamais riche «; il y eut des murmures, mais à la fin de l'ivresse, tous reconnurent qu'il n'avait usé de son autorité, que pour remplir les devoirs de père.

Tout ce qui met un frein à la licence des penchans, fait toujours des mécontens. La censure amère des improbateurs bilieux et mélancoliques, est d'autant plus dangereuse que le Souverain, importuné de leurs clameurs, se lasse quelquefois de faire le bien : mais Léopold, rassuré par la pureté de ses motifs, ne se ralentit jamais dans sa marche.

Sous Charles IV, la peste avait fait de ses états, le tombeau de ses habitans; cette horrible contagion se fit ressentir dans d'autres contrées voisines de la Lorraine; la tendresse paternelle de Léopold en fut vivement

alarmée, et ses entrailles, qui s'émurent, dirigèrent sa prévoyance vers toutes les ressources, qui pouvaient en écarter le retour.

Il arrêta de sa main un plan qui existe encore, que je rapporterai, par lequel il devait s'arracher des bras de sa famille, pour l'envoyer dans les lieux qui paraissaient les moins accessibles à la contagion ; et, s'élevant seul au-dessus des terreurs de la mort, il devait rester au milieu de ses peuples pour mourir avec eux, ou pour veiller à leur conservation.

Après avoir invoqué le secours du ciel, par des prières publiques, il établit une police prévoyante, défendit d'entretenir des relations avec le Languedoc, le Dauphiné et les autres provinces voisines de la Provence : comme il n'entretenait qu'un nombre suffisant de troupes réglées

pour veiller autour de sa personne, il leva trois mille arquebusiers, qui, placés sur les frontières, fermèrent le passage à tous les étrangers qui venaient des lieux infectés. Il n'attendit pas que cette calamité fût répandue sur ses états, pour y opposer des remèdes, sa générosité, prodigue sur-tout quand il s'agissait du bonheur de ses peuples, sacrifia cinquante mille écus pour se précautionner en leur faveur, de médicamens et de contre-poisons qui pussent prévenir ou détruire le fléau qui les menaçait.

Tous les grands, dans la représentation, ont à-peu-près la même physionomie; c'est dans leur vie privée qu'on apprend à connaître ce qu'ils sont, c'est là que le masque tombe, et laisse appercevoir les vertus qui les distinguent, ou les faiblesses qui les rapprochent du reste des hommes. Epoux tendre, Léopold

aima constamment une épouse, qui, confondant son ame avec la sienne, fut pénétrée des mêmes affections; père également tendre, il fut l'instituteur éclairé et vigilant de ses enfans, qu'il instruisit autant par ses exemples que par ses leçons. La partie de l'éducation qu'il ne pouvait leur donner, ne fut confiée qu'à des personnes que leur mérite personnel appellait à remplir ces fonctions importantes.

Ce Prince ne trouvait rien de pénible dans le devoir que le rang impose aux Souverains, de recevoir les hommages de ceux qui, par état ou par naissance, sont appellés à l'honneur de leur faire la cour; par un accueil ouvert, il animait le génie, et invitait l'esprit à des saillies heureuses. Ses manières étaient nobles, grandes, aisées et pleines de cette douceur majestueuse, qui imprime l'amour et le respect; il parlait à

tous avec affabilité. L'élévation et l'ordre de ses idées, la noblesse de ses expressions décelaient toujours la candeur de son ame, la profondeur de son génie et le repos de sa conscience ; mais c'est sur-tout au sein de sa domesticité qu'il est doux de le contempler, ce bienfaiteur des hommes ; c'est lorsqu'il se dépouille des décorations du Souverain, qu'il se montre plus digne de l'être ; doux et populaire, il donne dans son intérieur des leçons d'humanité aux sujets, comme en gouvernant il en donne de sagesse et de politique aux Souverains.

Il aimait la société, il en faisait les délices. Celle de sa cour était ornée par des femmes dont l'esprit le disputait à la beauté : et comme il ne souffrait ni la cabale, ni l'intrigue, elles ne s'occupèrent point du renvoi des ministres, mais elles intéressèrent par les perfections dont une nature libérale ne les avait favorisées, que pour mieux faire

admirer, en elles, tous les effets de sa puissance, et imposer impérieusement à l'homme le tribut qu'il doit à la beauté, aux graces et à la vertu.

C'EST en effet ce sexe séduisant, qui, par sa douceur, dépouille l'homme de sa férocité; c'est lui qui le rend heureux, parce qu'il le rend aimable et sensible; c'est lui enfin, qui ajoute à son bonheur, en partageant ses prospérités, ou qui amoindrit ses infortunes, en semant de fleurs, les épines de sa vie : c'est à l'école des femmes sublimes, qu'on se forme dans celle du monde, et qu'on devient patient, courageux et strict observateur de tous ses devoirs.

DU milieu de l'élite rassemblée à la cour, s'élevaient Madame la Princesse de Beauveau, et Madame la Marquise du Châtelet. La première, qui méritait toute la confiance du Prince,

et qui l'avait obtenue, n'usa jamais de l'amitié du Souverain, que pour faire des heureux, et se faire respecter par ses vertus ; la seconde, vint embellir la cour de Lorraine, sur la fin du règne de Léopold, et quoi qu'alors elle fût à peine dans tout l'éclat du bel âge, elle brillait déja autant par les profusions du génie, que par les graces extérieures : la nature semblait s'être épuisée pour la faire riche de toutes ses perfections.

La libéralité dans Léopold, fut une vertu portée à l'excès, et l'amour même du bien, dégénére quelque fois en abus. Le plaisir de donner cesse d'être une vertu, si les mains qui reçoivent les bienfaits, ne sont aussi pures que celles qui les répandent : c'est alors jeter dans la fange, la pierre du sanctuaire.

Le discernement, dans la distribution des largesses, est d'un exercice

difficile, et c'est ce discernement qui donne du prix au bienfait. Le souverain qui dépouille le faible, pour revêtir une courtisane ou un favori, est un tuteur barbare qui dispose, à son gré, des biens de son pupille; c'est ressembler aux bêtes féroces et carnassières, qui nourrissent leurs petits de la chair des autres animaux. Ce Prince, chez qui le plaisir de donner fut un véritable besoin, ne disposa que de son bien, et comme il ne dépouilla personne, il n'y eut point de honte à recevoir ses largesses. En enrichissant les autres, lui seul devenait pauvre; mais le cœur de ses sujets était son plus cher trésor. La véritable félicité d'un Souverain, consiste à mériter l'amour de son peuple. Quelques traits suffiront pour caractériser sa bienveillance et la délicatesse dont il assaisonnait ses dons, pour adoucir l'humiliation de les recevoir.

UN de ses Ministres lui représenta, que

que ses sujets le ruinaient : » tant » mieux, répondit-il, si mes sujets me » ruinent, je n'en serai que plus riche «.

Léopold informé qu'nn Prince de l'empire, retiré à la cour de Lunéville, n'y pouvait soutenir, par le dérangement où étaient ses affaires, la dignité de sa naissance, lui proposa une partie de jeu, et perdit exprès une somme considérable; l'étranger le plaint de ce qu'il joue aussi malheureusement: » au contraire, lui répondit le Duc, » jamais la fortune ne m'a si bien » réussi «.

Dans son aveuglement, le sort est souvent injuste, il avait persécuté un Prince, que ses vertus plaçaient au-dessus du trône, dont il l'avait privé. Retiré à Deux-Ponts avec sa famille, sans y être à l'abri du besoin, il fut forcé de recourir à des bijoux précieux, dignes d'un souverain. La vente en est offerte à Léo-

pold; mais il reconnait à leur éclat, celui à qui ils appartiennent, et sur le champ, ils lui sont remis, avec la somme qu'on en demandait, et une délicatesse digne des deux Princes; car pourquoi tairais-je ici le nom de Stanislas? Lui-même a écrit l'histoire de ses malheurs; mon silence entacherait sa mémoire du vice de l'ingratitude, dont la bassesse seule est susceptible : le grand homme est toujours reconnaissant.

M. de Lénoncourt, qui, par le privilége de sa naissance et de son mérite personnel, vivait dans la plus grande familiarité avec lui, un jour, pour le corriger de sa facilité à donner, le pria de lui faire présent des salines de Rozières. » Ah! Lénoncourt, » reprit le Prince, je suis désolé, je » n'ai encore rien fait pour vous : votre » demande en devient le reproche; » mais je vous ai cru à l'abri du besoin; et ce que vous désirez, est » maintenant le principal revenu de

» ma couronne, c'est la seule ressource » qui me reste «. Voila justement, repartit M. de Lénoncourt, le motif qui me détermine à vous les demander, Monseigneur, je crains que vous n'en disposiez en faveur d'un autre; remises en mes mains, j'en serai le fidèle dépositaire, pour vous les rendre au bésoin, quand vous vous serez dépouillé de tout. Le Prince sentit la leçon de l'amitié, en remercia Lénoncourt, et promit d'en profiter.

Léopold ressemblait à un Roi de Castille, si magnifique dans ses dons, qu'il eût voulu que la terre fut un diamant, pour avoir le plaisir d'en gratifier ses amis.

Il faisait le bien, parce qu'il était nécessité par la nature, à le faire; et même, il dispensait de la reconnaissance; persuadé qu'on est toujours à plaindre, quand on éprouve le besoin de recevoir un bienfait.

Un étranger qui, pendant son séjour à Lunéville, avait été comblé de ses largesses, fut à peine de retour dans son pays, que censurant amèrement la conduite de son bienfaiteur, il fit un portrait fâcheux de sa dangereuse facilité à répandre des dons. Léopold qui en fut informé, répondit tranquillement : » je ne dois point lui » en faire un reproche, car je ne l'ai » obligé que pour moi «. Les ingrats sont les plus grands ennemis des infortunés, puisqu'ils dégoutent les dispensateurs des graces du plaisir de les répandre.

Le sentiment du bien lui était si naturel, qu'il ne croyait point aux méchans, et qu'il ne songeait qu'aux moyens de rendre heureux ses sujets.

Un courtisan racontait avec une espèce d'étonnement, un acte de bienfaisance d'un Souverain. » Il n'y a » rien en cela, répond le Duc, qui

» doive surprendre, il le devait; pour
» moi je quitterais demain ma souve-
» raineté, si je ne pouvais plus faire
» de bien« (*).

(*) Je ne puis terminer cet article, sans rapporter encore un trait, que la dignité de l'histoire ne permet que dans une note, quoiqu'il caractérise dans Léopold, la bonté et la douceur d'ame, en même temps qu'il prouve combien l'opinion en était affermie dans toutes les classes de ses sujets, et avec quelle confiance on lui en donnait fréquemment des preuves.

Dans une desserte, un de ses gens, nommé Charles, s'empara d'une volaille, et sans égard pour la richesse et la propreté de sa livrée, il veut la mettre dans sa poche. La poularde est trop grosse, l'ouverture trop petite, il s'aide d'une main pour la faire entrer de l'autre, et les détails de sa gêne, réfléchis dans une glace indiscrète, sont reportés à Léopold, qui éclatant de rire, lui dit : » Charles, la » poularde est trop grosse, elle n'entrera » jamais «. Mais Charles, loin d'être dé-

ETANT à Paris, en 1718, il écrivit à M. le Comte le Begue, qu'il avait nommé pour présider les conseils pendant son absence : » dans vos délibé» rations, n'ayez aucun égard à mes » intérêts, mais seulement au bien» être et au repos de mes peuples «

» SA bonté compatissante, dit un » auteur Lorrain, le faisait entrer dans

concerté, l'enfonce encore avec plus de violence, et répond brièvement : » Ah! par » dieu, Monseigneur, il faudra bien qu'elle » entre «. Cette scène singulière, qui peint à la fois la bonté, la douceur du Souverain, et la confiance imperturbable du sujet, peut être mise en opposition avec le trait de Louis XIV, où, dans une semblable occasion, à Marly, il se servit de sa canne, pour réprimer une infidélité ; et comme la différence de conduite dans une même action, décèle, entre deux grands hommes, leur différence de grandeur, qu'on prononce maintenant entre Louis XIV et Léopold.

» le détail des maux, pour y appli-
» quer le remède. De-là vient ce nom-
» bre étonnant de pensions et de gra-
» tifications prodiguées, non seule-
» ment à ses propres domestiques,
» mais à tous ceux qui avaient servi
» ou ses ancêtres, ou les Princes de
» sa maison; il les étendit presque tou-
» jours sur leurs veuves et leurs en-
» fans. Sa maison et son service étaient
» l'asyle de ceux qui avaient perdu
» leurs maîtres. Ils trouvaient dans
» leur Souverain, une bonté et des
» attentions qu'ils n'auraient presque
» osé espérer de leurs égaux; il pre-
» nait soin d'eux et de tout ce qui leur
» appartenait, les soulageait dans leurs
» maladies, jusqu'à leur fournir des
» voitures pour les transporter aux
» lieux où on lui faisait espérer leur
» guérison; il leur donnait des pen-
» sions dans leur vieillesse, et se char-
» geait de leurs enfans. Ses bontés
» s'étendaient également sur les étran-
» gers qui arrivaient au lieu de sa cour,

» sur ceux mêmes qui ne faisaient que
» passer : Plusieurs d'entr'eux ont été
fort étonnés à leur départ, de se trou-
» ver défrayés pendant leur séjour,
» souvent même pourvus pour le reste
» de leur route, aux dépens du Prince,
» auquel ils croyaient et leur person-
» nes et leurs besoins inconnus «.

Ses refus n'avaient rien de dur ni d'amer, parce qu'il partageait les maux qu'il ne pouvait soulager. Un courtisan vent solliciter une place qui venait d'être donnée : Léopold pressentant le motif de sa visite, lui épargne le désagrément d'un refus, en lui disant : » soyez content, Monsieur, votre
» ami vient d'obtenir la charge que
» vous veniez me demander pour lui ».
Cette ruse officieuse et délicate était moins un refus qu'un bienfait.

Je n'accumulerai point ses traits de bienfaisance; j'aime mieux parer mon ouvrage d'un tableau de ce Prince,

qui décore le siècle de Louis XIV. Pline, en faisant le panégyrique de Trajan, s'est associé à la gloire de cet Empereur; Voltaire moins orateur, mais plus grand peintre, serait sûr de toujours revivre, ne nous eût-il laissé que le portrait sublime du Trajan de la Lorraine: et comme son pinceau fut exempt du poison de la flatterie, on est sûr de plaire en le copiant.

» Le Duc Charles V. appui de
» l'Empire et vainqueur des Turcs,
» était mort : son fils Léopold prit,
» à la paix de Riswick, possession de
» sa souveraineté; dépouillé, à la vé-
» rité, de ses droits réels; car il n'é-
» tait pas permis au Duc d'avoir des
» remparts à sa capitale: mais on ne
» put lui ôter un droit plus beau,
» celui de faire du bien à ses sujets;
» droit, dont jamais Prince n'a si bien
» usé que lui «.

» Il est à souhaiter que la dernière

» postérité apprenne, qu'un des plus » petits Souverains de l'Europe, a été » celui qui a fait le plus de bien à » son peuple. Il trouva la Lorraine dé- » solée et déserte; il la repeupla, il » l'enrichit. Il l'a toujours conservée » en paix, tandis que le reste de l'Eu- » rope a été ravagé par la guerre. Il » a eu la prudence d'être toujours bien » avec la France, et d'être aimé de » l'Empire; tenant heureusement ce » juste milieu, qu'un Prince faible et » sans pouvoir, n'a jamais pu garder » entre deux grandes puissances.

» Il a procuré à ses peuples l'abon- » dance, qu'ils ne connaissaient plus. » Sa noblesse réduite à la dernière » misère, a été mise dans l'opulence » par ses seuls bienfaits. Voyait-il la » maison d'un gentilhomme ruinée, il » la faisait rebâtir à ses dépens : il payait » leurs dettes; il mariait leurs filles : il » prodiguait des présens, avec cet art » de donner, qui est encore au-dessus

» des bienfaits, il mettait dans ses » dons la magnificence d'un Prince » et la politesse d'un ami.

» Les arts dans ses petites provin» ces, produisaient une circulation » nouvelle, qui fait la richesse des » Etats. Sa cour était formée sur le » modèle de celle de France : on ne » croyait presque pas avoir changé de » lieu, quand on passait de Versailles » à Lunéville. A l'exemple de Louis » XIV, il faisait fleurir les belles let» tres : il établit à Lunéville, une es» pèce d'université, où la jeune no» blesse d'Allemagne venait se former. » On y apprenait les véritables scien» ces, dans des écoles où la physique, » était démontrée aux yeux par des » machines admirables. Il a cherché » les talens jusque dans les boutiques » et les forêts, pour les mettre au jour » et les encourager. Enfin, pendant » tout son règne, il ne s'est occupé » que du soin de procurer à sa na-

» tion de la tranquillité, des riches-
» ses, des connaissances et des plai-
» sirs. Je quitterais demain ma souve-
» raineté, disait-il, si je ne pou-
» vais faire du bien. Aussi a t-il goûté
» le plaisir d'être aimé; et j'ai vu, long-
» temps après sa mort, ses sujets ver-
» ser des larmes en prononçant son
» nom. Il a laissé, en mourant, son
» exemple à suivre aux plus grands
» Rois; et il n'a pas peu servi à pré-
» parer à son fils, le chemin du trône
» de l'Empire «.

CE portrait, quoique peint dans un cadre resserré, renferme toutes les qualités qui forment les grands Princes, et l'homme de bien. Léopold vécut assez pour sa gloire; mais il mourut trop tôt pour la Lorraine : il jouissait, dans la maturité de l'âge, de toute la vigueur de son printemps, lorsque, remplissant des devoirs de piété dans un lieu froid, il fut attaqué d'une fièvre qui, jointe à une périp-

neumonie, l'enleva le 27 Mars 1729, dans la cinquantième année de son âge.

Le peuple qui, dans les révolutions voit le fantôme du bonheur, et qui, trompé sans cesse, par les illusions de l'espérance, se flatte toujours d'être moins malheureux sous un nouveau règne, ne fut ici ni léger, ni ingrat. Le Lorrain sentit vivement sa perte ; il lui sembla que la nature allait rentrer dans le cahos ; abîmé et confondu dans sa douleur, ses cris étaient les hurlemens du désespoir.

L'affliction qui se manifestait sur la superficie, abreuvait tous les cœurs : il semblait que la nation allait s'anéantir, et ne pourrait survivre à l'excès de ses maux. Les temples, les places publiques, les rues ne retentissaient que de gémissemens ; les habitations les plus obscures, comme les palais les plus riches, n'offraient plus que le spec-

tacle déchirant et lugubre de la désolation et des larmes. Ce Prince chéri et respecté de ses sujets pendant sa vie, devint, après sa mort, l'objet de leur idolatrie.

Il est étonnant que la reconnaissance publique n'ait point chargé la tombe de Léopold, de trophés et d'inscriptions : le souvenir seul de ses vertus nous retrace sa mémoire, et elle n'en sera que plus durable. Le temps a renversé les pyramides d'Egypte et les arcs triomphaux des Romains; mais il ne peut rien sur ce qui est écrit dans le cœur des nations; et l'amour qui s'y grave, se perpétue plus que tout autre sentiment; il brave à jamais l'outrage des siècles. Tel est le privilège d'un Souverain, il ne meurt jamais devant les hommes, quand il a vécu pour eux; telle est la cause qui retrace sans cesse, à notre vénération, le bon Louis XII, quoiqu'aucune statue publique ne nous rende

ses traits. Un seul monument nous rappelle le règne bienfaisant d'Henri IV, tandis que les palais et les places abondent d'éfigies d'oppresseurs ou de tyrans, qui semblent n'être élevées que pour attester que le sentiment de la crainte est plus impérieux que celui de la reconnaissance, et que l'impie n'adore Dieu, que quand l'éclair brille et la foudre gronde.

Au défaut de statues et d'inscriptions exotériques, un monument religieux vient retracer les vertus de Léopold. Ce Prince qui avait profondément médité ses devoirs et ses actions, a fait lui-même son épitaphe latine, où la vérité, présentée sublimement, fit tomber des mains de l'adulation, la plume qui se fatigue à orner les tombes de mensonges éloquens; et comme il n'avait rien fait que de louable, il écrivit, sans le savoir, l'éloge de sa vie, en rappellant les principaux traits de son règne.

LÉOPOLDI I.
Hujusce sepulchralis, atque decori inscripti
Piisimi autoris,
Dicant, etiam ultimi nepotes,
Summis viris
Id unum æterna memoria dignum videri,
Quod pro Deo et republica factum.

Attende viator
Ne pedibus calces quem pridiè in solio sedentem
Reverebaris :
Ille est enim,
Qui profugis parentibus inter alpium rupes
Natus est
Anno M.D.CLXXIX.
Protegente Cæsare
In patriam reversus, eidem que ramum quietis,
Instar columbæ arcæ,
Retulit,
Anno M.D.C.LXXXXVIII.
Deo
Ter optimo, maximo
Jubente,
Lotharingiam, cahos alterum, extricavit.

Que les derniers neveux de LÉOPOLD I,
Religieux auteur de la sublime inscription
Qui décore sa tombe,
Aiment à répéter
Qu'aux yeux des grands hommes,
Rien n'est digne des regards de la postérité,
Que ce qu'ils ont fait pour Dieu et la patrie.

Prens-garde, passant,
De fouler aujourd'hui d'un pied dédaigneux
Celui qu'hier tu révérais sur le trône :
C'est lui
Qui né de parens, errans loin de leur patrie,
Vit le jour, au milieu des Alpes
L'an M.D.C.LXXIX.
Rentrant dans sa patrie,
Par la protection de l'Empereur,
Il y rapporta, comme la colombe de l'arche,
Le rameau de la paix,
L'an M.D.C.LXXXXVIII.
Guidé
Par la main du Tout-puissant,
Il débrouilla le cahos
Où la Lorraine était ensevelie.

Religionem
Unicam, veram, apostolicam, Romanam,
Ad pro avorum exemplum,
Salvam et sine labe servavit.
Patriam,
Bello ferè universam tellurem devastante,
Pacificam continuit.
Clerum
Protexit et auxit.
Nobilitatem
Erexit et restauravit,
Populo
Judex et pater
Præfuit.
Hîc Leopoldus jacet,
Numquam oblitus
Se in cinerem et pulverem reversurum,
Et à Deo judicandum esse.
Requiescat in pace,
Si subditi tali duce contenti,
Orent pro eo.

Viam universæ carni ingressus eheu!
Anno M.D.CC.XXIX.

A l'exemple de ses aïeux,
Il conserva sans tache
La religion
Unique, vraie, apostolique et romaine.
Il fit règner la paix et les arts
Dans un séjour presque entièrement dévasté
Par le fléau d'une longue guerre.
Il protéga et augmenta
Le clergé.
Il releva la noblesse,
Et rendit son éclat à l'ancienne chevalerie.
Il voua tous ses momens
A remplir le double titre
De législateur et de père de ses peuples.
Il repose ici,
N'ayant jamais oublié
Que son corps redeviendrait poussière,
Et que son ame aurait un juge dans le ciel.
Qu'il jouisse du repos éternel,
Si ses sujets, contens de l'avoir eu pour maître,
Daignent prier pour lui.

Il subit la destinée commune du genre humain
L'an M.D.CC.XXIX.

Ses derniers mots nous apprennent quelle était sa confiance dans l'Être suprême, et combien l'occupaient le bonheur de ses peuples, et la gloire de sa noblesse. Voulant qu'à leur égard sa bienveillance survécut à lui-même, dans l'administration de son successeur, il les recommanda à sa famille. Ses testament et codicile, confirment les dispositions de celui du Duc René II, qui a consacré, en loi fondamentale, l'indivisibilité de la Lorraine et du Barrois, et leur souveraineté graduelle et perpétuelle, en faveur des seuls aînés mâles, de dégré en dégré, à l'exclusion des femmes (1), qui ne

(1) Une clause du contrat de mariage d'Anne de Lorraine, fille du Duc Antoine, avec René de Châlons, Prince d'Orange, ayant paru à son oncle, Claude, Duc de Guise, déroger au testament de René II, de l'an 1506, et être, par-là, contraire aux droits des Princes cadets de sa maison, il fit, sur le champ, une protestation qui fut publiquement signifiée à Bar, trois jours

peuvent y prétendre, qu'après l'extinction totale des lignes masculines de cette maison. Ce fut aussi, pour veiller après sa mort, à la force et aux prospérités de l'état, qu'il défendit de jamais le diviser, pour former des appanages aux Princes cadets, ses fils, ou à leurs descendans; et qu'il les dédommagea par des pensions annuelles, proportionnées à la dignité de leur naissance.

De quatorze enfans qu'eut Léopold, quatre seulement lui survécu-

---

avant le mariage, c'est à-dire le 19 Août 1540. Cette anecdote seule réfuterait l'opinion partiale qui a attaqué l'authenticité du testament de René, lorsque François de Lorraine, Comte de Vaudemont, en invoqua l'exécution en 1625, si la confirmation de cet acte faite à Nancy, le 3 Février 1508, dans une assemblée des états, n'était un argument péremptoire contre toute détractation.

rent, et tous eurent les qualités bienfaisantes de leur père, ce qui prouve qu'il en est de l'espèce humaine, comme des fruits, qui portent le goût du sol qui les a nourris, et que chaque famille conserve son caractère distinctif. Ainsi, dès les premiers âges de la république romaine, se distinguaient les Metellus par la piété, les Claudes par leur zèle noble pour les droits du Sénat, les Pisons par la sobriété, les Lellius par la sagesse; ainsi nous distinguons encore aujourd'hui la maison de Lorraine, par l'opinion d'amabilité, de courage et de générosité, que la foule de grands hommes qu'elle a produite, ont attachée à son caractère particulier.

François-Etienne qui succéda à Léopold naquit à Lunéville, le 8 Décembre 1708. Envoyé dans un âge tendre à l'Empereur Charles IV, sous la conduite du Prince de Craon, son éducation à la cour de Vienne, le familiarisa de

bonne heure avec le génie des peuples, à l'empire desquels la providence le destinait. L'Autrichien qui n'accorde son amour, qu'après qu'on a obtenu son estime, ne put ni lui refuser ce sentiment, ni se défendre des vives alarmes que lui causèrent les dangers de la petite vérole, dont le Prince fut attaqué en 1727. Allemands et Lorrains, tous semblaient, à son égard, ne faire qu'un même peuple, par les mêmes inquiétudes et la même affection; aussi, tous éprouvèrent la même allégresse, quand sa vigueur et l'art le firent triompher des attaques de la mort.

François n'était entré que depuis quelques mois dans sa vingtième année, lorsqu'il monta sur le trône de Lorraine : et à cet âge heureux, on eut déja droit de tout espérer de lui, parce que sa vigueur mettait perpétuellement en activité ses connoissances, pour en acquérir encore et se pré-

server des fautes et des erreurs qui font ordinairement les maux de tous les peuples.

Resté à Vienne, le premier bienfait qu'il répandit sur ses états, fut d'en laisser, pour le temps de son absence, la régence à la Duchesse, sa mère, sœur du célèbre Duc d'Orléans, qui tint avec succès, pendant la minorité de Louis XV. l'épée de Mars et le bouclier de Minerve, et qui volait, tour-à-tour, des conseils de la politique, au jardin d'Epicure. Avec l'amabilité de son frère, cette Princesse avait les vertus de son époux; ces avantages réunis firent le bonheur de ses peuples.

François, de retour en Lorraine, se livra au vif amour de ses sujets; il reçut leur hommage féodal, rétablit l'ordre dans les finances, que les bienfaits multipliés de Léopold avaient épuisées, et il rechercha les aliénations

faites de ses domaines, en faveur de la noblesse; retira les unes, ajouta un cens aux autres, ne dépouilla jamais le pauvre, mais, en le favorisant, il prit des moyens pour assurer le retour de ses possessions à la couronne, et empêcher qu'elles fussent jamais confondues avec celles de ses sujets.

Ce Prince remit de nouveau la régence de ses états à son auguste mère, pour passer en Autriche. Avant de s'y rendre, il voulut juger, par lui-même, les principales cours de l'Europe; il les visita toutes, y laissa des traces de sa magnificence et de ses vertus; et les plus sévères ne purent lui refuser, à son départ, ni leurs regrets, ni leur estime.

En arrivant à Vienne, l'Empereur le reçut comme un fils chéri; il venait de le nommer son Lieutenant-Général dans le royaume de Hongrie; témoignage d'amitié et de confiance

qui était, dès lors, l'heureux présage de ses hautes destinées.

C'EST dans cette position que Charles VI, guidé par la prudence et la justice, épuisait les ressorts de la politique, pour assurer la souveraineté de tous ses états à sa fille aînée, Marie-Thérèse-Valpurge-Amélie-Christine, née le 13 Mai 1717.

LE Duc de Lorraine avait été élevé près de cette Princesse, et leurs cœurs qui semblaient présager leur union, par la conformité des goûts et des vertus, invitaient à la former.

CHARLES trouvant dans François, tout ce qui pouvait soutenir la dignité et l'éclat de sa maison, faire la félicité de sa fille et le bonheur de ses peuples, l'unit en 1736, à Marie-Thérèse, qui joignait aux graces et aux rares qualités de son

sexe, celles qui immortalisent les bons Rois, et qui la classeront à jamais, parmi les grands hommes.

CETTE alliance, qui suivit les préliminaires de la paix, précéda un nouvel ordre de choses, que la France désirait depuis long-temps, savoir : que les duchés de Lorraine et de Bar fussent cédés à Stanislas, Roi de Pologne, beau père de Louis XV, et remis après sa mort, à la couronne de France, et, qu'en échange, le grand duché de Toscane, dont la France prétendait hériter, fût cédé au Duc de Lorraine. C'était la seconde fois qu'on disposait de l'héritage des Médicis, quoique le dernier Grand-Duc vécut encore ; mais cet arrangement, objet de tant de vœux, les Lorrains seuls le redoutaient, parce que c'était sur le sacrifice de l'amour voué au sang de leur maître, qu'était fondé le repos général. Victimes de la politique, le temps encore, n'a point dé-

truit dans leur cœur, la grandeur de ce sacrifice.

FRANÇOIS, forcé par la circonstance, donna enfin son consentement à l'échange de ses états, contre la Toscane : l'acte est du 28 Août 1736, il sera à jamais célèbre par les larmes du Prince, et le désespoir des sujets.

JE n'esquisserai qu'imparfaitement celui qui éclata, lorsque Son Altesse Royale, Madame la Régente, abandonna la Lorraine : ce tableau de douleur est au-dessus de mes forces.

LA mort en frappant, peu à près, Gaston de Médicis, livra enfin à François, le trône de la Toscane, dont l'abandon de toute la Lorraine ne lui avait, jusqu'alors, assuré que la possession éventuelle.

LE Prince de Craon, et le Comte de Richecourt, le précédèrent à Flo-

rence; ils y arrivèrent en Juillet 1737, et pendant que les Toscans venaient à l'envi, prêter le serment de fidélité, et qu'ils disposaient tout pour recevoir le Souverain, il était allé en Servie, où, triomphant du Turc, il se couvrait de gloire. Nissa, qu'il enleva à la pointe de l'épée; Cornia où il gagna une bataille; Orsova et Méadina, où il remporta de nouveaux avantages, seront à jamais les monumens de la prudence et de la valeur, qu'il montra dans cette campagne, et qui le firent juger digne des plus grands empires.

Ce fut ceint des lauriers de la victoire, qu'il parut au milieu de ses nouveaux sujets, et à leurs yeux, son entrée à Florence, fut moins celle d'un Souverain, qui vient prendre possession de ses états, qu'un triomphe où le héros, couronné des mains d'une fortune prospère, vient offrir à sa nation, la jouissance de sa gloire, et

l'illustrer par ses trophées. Peut-il être de plus heureux présages pour le Prince qui va fonder un nouvel empire?

Le Grand-Duc, forcé de retourner à Vienne, ne put se livrer long-temps à la joie que sa présence faisait naître. Il remit la régence de ses états au Comte de Richecourt, avec un plan de gouvernement, qui fit le bonheur de la Toscane; ce fut en le suivant, qu'il prouva, par la sagesse de son administration, que les plus grands souverains ont ordinairement les plus grands ministres.

Le 20 Octobre 1740. Charles VI. mourut dans la capitale de l'Autriche, ayant commis la faute de ne point faire élire son gendre, Roi des Romains, et laissant à sa fille, les royaumes de Hongrie et de Bohême, la Silésie, la haute et la basse Autriche, la Souabe, la Stirie, la Carinthie,

la Carniole, le Frioul, le Tirol, la Lombardie, le Milanèz, les duchés de Parme et de Plaisance, les quatre villes forestières, le Burgaw, le Brisgaw et les Pays-Bas catholiques, possessions qu'il fallut toutes défendre.

ALORS, l'ordre de succession établi dans la maison de Charles, et connu sous le nom de pragmatique-sanction, quoique garanti par presque tous les potentats, fut attaqué par presque toutes les puissances : ce qui vérifia la prédiction du célèbre Prince Eugène : » qu'une armée de cent mille hommes » garantirait mieux la pragmatique, » que cent mille traités «.

EN effet, les garanties données du vivant de Charles, ne servirent qu'à faire des parjures après sa mort, et François, associé à la grandeur de Marie-Thérèse, le fut aussi à l'excès de ses infortunes. Il vint s'enfermer dans Vienne pour la défendre, en cas

d'attaque ; et la Reine, forcée de fuir de cette capitale, n'eut, contre les premiers revers qui accablaient le commencement de son règne, que sa fermeté et son courage.

Ce fut alors, que son énergie la porta au milieu des Etats de Hongrie, tenant dans ses bras son fils Joseph, âgé seulement de quelques mois.

» Abandonnée, leur dit-elle, de » mes amis, persécutée par mes en- » nemis, attaquée par mes plus pro- » ches parens, je n'ai de ressource que » dans votre fidélité, dans votre cou- » rage et dans ma constance ; je re- » mets entre vos mains la fille et le fils » de vos Rois, qui attendent de vous » leur salut «.

Les Hongrois, déchirés par le tableau d'une mère tendre et d'une Reine malheureuse, dont la cause juste et l'ame élevée, méritaient un

sort

sort plus heureux, jurèrent tous de mourir pour elle. *Moriamur pro Rege nostro, Mariâ-Theresia.*

A l'instant, des glaces du Nord aux ardeurs du Midi, ces paroles retentissent dans le sein de tous ses sujets : elles les enflamment, elles font d'eux autant de héros; elles sont pour tous, le signal des combats, et le cri de la victoire.

FRANÇOIS, associé par Marie-Thérèse au gouvernement de l'Autriche, le fut aussi à celui du royaume de Hongrie, du consentement de la nation : et, à la mort de Charles VII, malgré la résissance des plus grandes puissances, et les vicissitudes de la guerre, il monta enfin sur le trône impérial, alors entouré de précipices; mais il sut en raffermir les fondemens, et en étendre la splendeur.

QUAND la paix fut rétablie, il prit le moyen d'en perpétuer le calme dans

l'empire, par une association entre tous les cercles, qui, en vertu de l'union, assure, en cas d'attaque, des secours aux faibles; et qui les garantissant des violences du plus fort, maintient la tranquillité publique, et ne fait de l'Allemagne entière, qu'une seule famille.

LES calamités publiques étaient, pour son ame élevée et sensible, le comble de la douleur : comme un ange tutélaire, il veillait sur les peuples, pour en écarter les dangers. Dans les incendies, quels que fussent les risques, il volait au secours des victimes; sa présence ranimait le courage, ses ordres prévenaient ou arrêtaient les progrès et les ravages des flammes, et toujours ses largesses venaient alléger le poids du malheur; de même, dans les inondations, les périls les plus éminens ne pouvaient balancer le sentiment irrésistible, qui le faisait voler au secours des victimes.

Les habitans de Vienne sauront d'âge en âge, qu'en 1744, sur la fin de Février, un débordement affreux ayant submergé le fauxbourg de Léopold-stadt, situé au Nord de cette ville, l'Empereur fut le seul qui ait bravé les dangers, pour aller secourir des malheureux assaillis de toutes parts, des horreurs de la mort.

L'agitation perpétuelle du Danube, la violence du courant et la hauteur des vagues, l'impétuosité des bouillons, la multitude des bois qui, entraînés avec rapidité, pouvaient venir frapper contre les barques et les submerger, arrêtaient les mariniers les plus intrépides et les plus familiarisés avec le passage du fleuve : ni l'appât des récompenses, ni la compassion qu'inspirent les malheureux assaillis par les eaux, le froid et la faim, et qui, de la cime de leurs toits, se tournent tantôt vers le ciel, tantôt vers leurs frères, pour en im-

plorer la miséricorde, ne peuvent déterminer aucun batelier à les secourir. L'Empereur, s'élevant seul au-dessus du péril, se jette avec des vivres dans un canot : rien ne parvient à le retenir; il quitte le rivage; chaque minute, chaque instant menace d'engloutir sa barque chancelante, elle plonge, elle s'élève, tourne sur elle-même, et par tous ses mouvemens jette le peuple, qui le plaint et l'admire, dans les plus cruelles alarmes. Enfin, il parvient à l'autre rive vers des malheureux qui, retirés sur le haut des toits avec les vieillards, les femmes et les enfans, étaient, quoique mouillés, exposés depuis trois jours aux rigueurs de l'air, et luttaient contre l'inondation, le froid, la faim et la mort; sauveur moderne, il les console et les encourage : et après leur avoir distribué des secours, il revient à travers les mêmes dangers, à la vue d'un peuple innombrable, qui, agité des craintes les plus vives, le reçoit

enfin et le bénit comme son libérateur, par les acclamations et les larmes, que lui arrachent l'admiration et la reconnaissance dues à son amour et à sa sensibilité.

FRANÇOIS goûtait, à Inspruck, la douceur d'être au sein de toute sa nombreuse famille; il avait eu la satisfaction d'assurer le trône impérial à l'Archiduc Joseph, et de l'unir à une Princesse de Bavière, fille du feu Empereur Charles VII; il venait aussi d'unir l'Archiduc Léopold, qui depuis a été le Solon et le Numa de la Toscane, et qui, placé sur le trône impérial, va être l'arbitre et le pacificateur de l'Europe, avec Marie-Louise, Infante d'Espagne; il jouissait du bonheur de tous ses enfans, mais, au milieu des fêtes, la mort étendit sur lui la rigueur de ses coups.

TELLE on voit, au milieu du plus beau jour, la foudre du sein d'un

orage, qui porte au loin la stérilité et la désolation, réduire en éclats le cèdre le plus majestueux; ainsi la mort vint trancher les jours de François, le 18 Août 1765.

QUOIQU'IL ait rétabli la grandeur, presque éclipsée, de la Maison d'Autriche; quoiqu'il ait été couronné par les mains de la victoire, la postérité ne le placera point parmi les conquérans; mais elle lui assurera un rang distingué parmi les bons Princes, seule gloire qui ait flatté son ambition.

CHARLES-ALEXANDRE, son frère, en s'éloignant de la terre où ses pères avaient régné, partagea avec lui les regrets des Lorrains, qu'il quittait pour aller faire les délices de l'Allemagne. Quoique forcé par les circonstances à combattre les Français, il en conserva toujours l'estime et l'amour. Comme il est du petit nombre des Princes,

qui, animés du feu du ciel, en ont eux-mêmes échauffé le monde ; les talens utiles n'eurent point de protecteur plus capable de les apprécier, ni de bienfaiteur plus magnifique ; il ne lui manqua qu'un empire à gouverner, pour être placé à côté des Trajan et des Marc-Aurèle.

De deux Princesses, filles de Léopold, l'aînée, Elisabeth-Thérèse, épousa Charles-Emmanuel, Roi de Sardaigne ; sa vertu et sa beauté firent le bonheur de son époux ; mais cette fleur brillante et chérie, fut moissonnée dans son printemps, ne laissant qu'un fils c'est le Duc de Chablais, frère du Roi actuel, dont la ressemblance avec sa mère, adoucit les regrets que les peuples de la Savoye et du Piémont, eurent en la perdant.

La Princesse Anne-Charlotte, sa sœur, joignit aux graces extérieures

qui maîtrisent les sens, cette aménité de caractère, qui a encore plus d'empire sur les cœurs, que la beauté. Parmi les monumens qu'elle laissa de sa bonté envers les Lorrains, on doit faire mention de la disposition généreuse qu'elle fit des revenus de Remiremont, dont elle était abbesse. Le produit de ce riche bénéfice fut entièrement abandonné aux pauvres familles de la province ; ce fut par cette libéralité, qu'elle crut devoir consoler un peuple affligé de l'éternel divorce qu'elle allait faire avec lui.

Les inclinations bienfaisantes de Léopold étaient répandues dans toute sa famille, et semblaient se communiquer comme les parfums. En recevant son cœur et sa main, la Princesse qui partagea sa couche, contracta les mêmes affections; et en le perdant, elle trouva dans son héritage, l'amour que ses sujets avaient pour lui. Cette digne épouse, dans

sa première régence, adopta toutes ses maximes, et fut, comme lui, les délices des Lorrains.

FRANÇOIS dans ses états, se conduisit toujours par ses salutaires avis. Et devenue une seconde fois régente, ses sujets continuèrent à jouir, sous son gouvernement, du même calme et de la même félicité.

LE feu de la guerre qui consumait, en 1733, les possessions de l'Empereur, n'étendit point ses brasiers sur les états du Duc de Lorraine; mais Son Altesse Royale fut obligée de recevoir une garnison française, qui causa aux Lorrains un pressentiment douloureux du sacrifice auquel on allait les contraindre : pressentiment qui, au retour de la paix, devint une calamité affreuse, quand ils se virent obligés de perdre leurs bons maîtres.

DEPUIS sept siècles, la même maison règnait sur eux; depuis sept siècles

ils avaient chéri leurs Souverains, comme les plus tendres pères, et ils n'imaginaient point qu'on pût être heureux, sous une autre domination.

En cédant les Duchés de Lorraine et de Bar, on était convenu que Madame Royale jouirait, pendant sa vie, de la principauté souveraine de Commercy; elle partit de Luneville pour s'y rendre le 6 Mars 1737, accompagnée de la Reine de Sardaigne et de la Princesse Charlotte.

Ses adieux à la nation, loin d'être une harangue, où l'éloquence étale souvent ce que le cœur ne ressent pas, furent les larmes du sentiment; et la plume ne pouvant exprimer la douleur, comme l'ame l'éprouve, le tableau déchirant de cette séparation ne sera jamais rendu.

Pour s'y opposer, les Lorrains accoururent de toutes parts; étouffés par leurs gémissemens, ils implorent de

leur Souveraine, la grace de n'en être point abandonnés : mais, contrainte par la nécessité, elle a pour la première fois, le courage de résister à leurs tendres prières. Désespérés d'un refus que leur amour n'essuya jamais, ils espèrent encore la fixer, en coupant les traits de ses chevaux : ce fut envain; bientôt on en substitue d'autres, et ces fidèles sujets, qui préfèrent la mort à cette funeste séparation, se couchent, en travers du chemin, pour la retenir au milieu d'eux; et ne laissent, à cette bonne Souveraine, que la cruelle alternative, ou de les écraser en fuyant, ou de manquer à sa parole, en cédant à leurs cris de douleur. Pour les faire relever, elle les appelle, mêle ses larmes aux leurs; elle les console en les engageant à la quitter..... mais la quitter, grands Dieux!.... à ces mots déchirans, leurs sanglots redoublent, elle ne peut ni modérer l'excès de leur désespoir, ni les écarter de sa voiture; à chaque pas ils se prosternent,

couvrent les chemins de nouveau, et implorent à genoux sa miséricorde, pour n'en être point délaissés. Cinq heures se passèrent dans ces scènes d'amour et de désolation : on avait à peine fait une lieue; enfin, Son Altesse Royale leur promit de revenir régner sur eux : et dans leur affliction, cet espoir les enivre; ils croient à l'illusion, et suivent la Princesse jusqu'au château d'Haroué; ils lui baisent les mains à travers ses portières, les arrosent de leurs larmes et la couvrent de regrets et de bénédictions.

ÉPUISÉE d'attendrissement, elle arriva, peu de jours après, au château de Commercy, où, avec une faible partie de ses états, elle eut encore le don précieux, mais rare, de faire des contens et des heureux.

C'EST là, que du fond de la province, le Lorrain idolâtre du sang de ses maîtres, venait dans les jours

de fêtes, goûter, en la contemplant, le plaisir pur, mais inconnu à tout autre peuple, de revoir encore celle qui, pendant près de trente-neuf ans, avait fait son bonheur, et qui tenait de si près à ce qu'il avait eu de plus cher au monde.

Il est bien dangereux, pour la réputation, de remplacer de grands hommes, et sur-tout de bons Monarques. Les sentimens des Lorrains, désespérés de n'être plus gouvernés par les descendans de leurs anciens maîtres, durent alarmer Stanislas, qui, privé du sceptre de la Pologne, vint leur succéder; mais les vertus qui l'avaient soutenu dans les orages de sa vie publique, et dans les vicissitudes de sa vie privée, le suivirent en Lorraine : il y fit revivre les règnes précédens, sans qu'il pût les faire oublier; et c'est assez pour sa gloire, d'être, dans les annales du monde, au rang des Léopold et des François, et d'avoir obtenu

d'une nation étrangère, des sentimens d'amour qui semblaient être épuisés par les princes naturels.

La petite cour de Commercy eût été une retraite pour toute autre que Madame Royale ; mais familiarisée avec l'art de tout embellir et de répandre la félicité, sur tout ce qui l'entourait, elle sut, quoique dans un âge déja avancé, en faire un séjour de délices.

La guerre de 1741 qui désola l'héritage de Marie-Thérèse, jeta son Altesse Royale dans une profonde affliction ; tenant par les liens du sang à la France, et par la tendresse la plus sensible à ses enfans, de quelque côté que fussent les victimes, son cœur avait à en gémir. Les premiers événemens la plongèrent vivement dans la douleur ; et c'est après la fatalité de la campagne de 1741, dont l'hiver même n'avait point arrêté le cours, qu'elle reçut une lettre, où Marie-

Thérèse lui marquait : » J'ignore en-
» core, s'il me restera une ville pour
» faire mes couches «.

Mais l'année suivante, la fortune moins cruelle, cessa de persécuter ses enfans : la campagne d'après ils donnèrent des loix à leurs ennemis ; celle qui succéda, le Prince Charles l'ouvrit par le passage du Rhin, à la vue des Français et des Bavarois, et par les prises de Lauterbourg, de Veissembourg et de Haguenau : actions éclatantes, qui arrachent du sein de ses conquêtes un Roi victorieux, pour venir s'opposer aux progrès d'un rival qu'il redoute et qu'il estime.

Son Altesse Royale ne vit point la paix honorable qui succéda à cette guerre funeste ; elle n'eut pas même la satisfaction de voir, l'année suivante, son fils monter sur le trône de l'Empire : elle était dans la soixante neuvième année d'une carrière, em-

bellie par l'exercice de toutes les vertus, et sans avoir rien perdu de son amabilité, elle vivait déja depuis longtemps avec elle-même. Enfin, son ame, écoulement de la divinité, qui par le recueillement et la méditation se rapprochait fréquemment de son principe, y fut réunie pour jamais, le 23 Décembre 1744; et depuis cette triste époque, il est peu de jours que l'on ne voie encore de ses anciens et fidelles sujets gémir de sa mort, et arroser sa tombe de leurs larmes.

FIN.

PRINCES ET PRINCESSES
ISSUS DE
LÉOPOLD Ier.
AVEC
LA LIGNE DE LA BRANCHE RÉGNANTE, ET CELLE DE LA BRANCHE CADETTE, DE L'AUGUSTE MAISON DE LORRAINE,
DEPUIS
RENÉ II,
LEUR TIGE COMMUNE.

L'AUGUSTE maison de Lorraine est parmi celles des Souverains de l'Europe, une des plus grandes, des plus anciennes et des plus illustres. Son origine, couverte par les nuages de deux opinions contraires, a long-temps offert à notre histoire un problême intéressant à résoudre, et dont la solution fut toujours également honora-

ble aux descendans de cette tige fameuse. En effet, soit que, suivant le premier systême (1), elle sorte des célèbres Bouillons, qui remplirent la terre entière de leur gloire, ainsi que ses armoiries et quelques chartres semblent l'indiquer; soit qu'elle ait une souche commune avec la maison impériale de Habspourg-Autriche, ce que beaucoup d'hommes célèbres par la profondeur de leur érudition (2), attestent, d'après l'unanimité d'une foule de chartres, et qu'elle ait même sur cette maison le droit d'aînesse; on la voit, depuis plus de mille ans, porter avec éclat le titre de Duc; pendant plus de sept cents ans, être assise

(1) Il est développé par Champier, Wasbourg, Rozieres, Humningen, Malbranche, &c. &c.

(2) Messieurs Chifflet, Théodore Godefroy, Vignier, Inihoff, Chantereau le Fevre, Aubert le Mire, le Laboureur, Leibnitz, Schœpflin, Calmet, Hugo, Zurlauben, &c.

sur le même trône, et y régner en Souverains libres et indépendans (1). Par un gouvernement sage et bien-

(1) Quoique la Lorraine fasse partie du corps Germanique, sous la mouvance et la protection directe de l'Empire, il parait que, dès les premières époques de l'établissement des Ducs héréditaires, ils la tenaient en Souveraineté libre et indépendante. Ils l'ont constamment possédée comme telle, et si on trouve de leurs fois et hommages rendus aux Empereurs ou à quelques Rois de France, ce n'est que pour certains fiefs particuliers, à moins que la violence des circonstances ne les leur ait arrachés, comme ceux qui furent rendus à St. Germain-en-Laye, par Charles IV. Aussi on voit que Thieri ou Théodoric, qui mourut en 1115, marque son indépendance absolue en s'intitulant, dans une donation faite à l'église de saint Diey : *Theodoricus, Dei gratiâ Lotharingorum Princeps.*

Mathieu, son petit-fils, se dénomme de même, en 1159, dans la fondation de l'abbaye de Clair-lieu : *Ego Matheus, Divinae permissionis, Lotharingiae Dux et Marquio, Dono &c.*

faisant, on la voit sans cesse obtenir la reconnaissance et l'amour des peu-

---

C'est sous un semblable intitulé que Simon, fils de Mathieu, expédie une chartre, en 1176, en faveur de l'abbaye de Beauprès : *Simon, Dei gratiâ Lotharingiae, Dux et Marchio ;* et dans le même titre, il marque assez qu'il ne reconnaissait au-dessus de lui, aucune puissance étrangère et qu'il n'a été appellé au trône que par le droit de sa naissance, et les vœux unanimes de sa noblesse : *licet justo desiderio et vocatione legitimâ virorum nobilium terrae haereditario jure successerim in ducatum.*

On pourrait conduire là preuve de cette indépendance absolue de siècle en siècle, soit par les actes des Ducs, soit par la manière dont ils disposaient de leurs états, sans le concours d'aucune puissance supérieure, jusqu'à la diette de Nuremberg, tenue en 1542, où le Duc Antoine fit solemnellement reconnaître l'indépendance par un diplôme de l'Empereur Ferdinand I; mais malgré ce privilége des Souverains de la Lorraine, les Duchés sont néanmoins restés assujettis envers l'Empereur aux con-

ples ; on voit, enfin, chacune de ses générations produire des héros, dont les lumières ont éclairé le monde, et qui l'ont étonné autant par la sublimité de leurs vertus privées, que par la grandeur et l'éclat de leurs actions publiques. Ainsi le sang de cette race antique, semblable aux eaux du Nil dont on ignore la source, et qui tantôt paisiblement reserrées dans ses

tributions accordées par les Etats : contributions qui, dans ce cas, sont taxées au tiers d'un contingent électoral ; qui mettent le Lorrain sous la protection de l'Empire, et le rendent apte à participer à tous les avantages du corps Germanique, dont il fait partie. En cédant la Lorraine, les Princes de cette maison ont conservé le rang et le suffrage qu'ils avaient de toute ancienneté comme Ducs de Lorraine, dans le collége des Princes de l'Empire. Et ces droits sont attachés à la terre immédiate de Falkenstein, sous le nom de Nomeny-Lorraine, qui, pour cette cause, a été exceptée de la cession. *Traité du 26 Août 1542. Actes de la diette de l'Empire de 1736.*

canaux ne fécondent que ses rives, ou qui d'autres fois répand au loin ses flots salutaires, déploie dès son origine connue un cours majestueux, que l'on admire et que l'on bénit toujours, parce que toujours il porte le germe de la grandeur, du courage et de la bienfaisance, qui en ont caractérisé toutes les filiations.

En rapprochant les titres épars, les inscriptions des monumens gothiques, les renseignemens laissés par nos premiers diplomatistes, qui, froidement abrités sous des cloîtres, sont échappés à l'influence des siècles destructeurs; en comparant ensemble ceux qui ont des rapports, en s'étayant de chaque découverte pour remonter à une autre, et allant ainsi vers l'origine de la maison de Lorraine aussi haut que possible, on reconnait l'erreur des historiens, qui la faisaient descendre de la maison de Bouillon; et on lui trouve pour premier auteur Athic ou

Ethico, Duc d'Alsace, qui vivait en 666, et mourut vers 690.

SUIVANT les savans qui ont pénétré dans ce cahos de notre histoire et qui en ont dissipé les ombres, particulièrement Mr. Schœpflin, le Duc Athic eut pour dixième descendant Gérard II d'Alsace (1), que l'Empereur Henri III, dit le saint, créa Duc héréditaire de la haute Lorraine; et ce 1er Duc héréditaire eut pour

XVme. DESCENDANT

N°. I. RENÉ II, qui, après un interrègne de quarante-trois ans, remonta sur le trône de ses pères.

(1) Son père était Gérard I, Comte et Marchis, qui avait épousé sa cousine germaine, Guiselle, fille du Comte Gérard, nièce de l'Empereur Henri II; et son aïeul, Adelbert, qui en 979, était bénéficiairement Duc et Marchis de Lorraine, et qui avait épousé Judith de Luxembourg : ces deux Princes, et leurs épouses sont inhumés en l'église abbatiale de Bouzonville, dans la Lorraine-allemande.

René naquit en 1451, de Ferri II, comte de Vaudemont et d'Yolande d'Anjou, fille aînée de René Ier. de France-Anjou, et d'Isabelle de Lorraine.

Nicolas d'Anjou, Duc de Lorraine et de Bar, neveu d'Yolande, étant mort le 27 Juillet 1472, elle en hérita les Duchés de Lorraine et de Bar, dont elle fit la remise à René II son fils, par un acte daté de Vezelise le 2 Août 1473; il avait épousé le 10 Juin 1471, Jeanne d'Harcourt, fille unique de Guillaume Comte de Tancarville, et de Montgommery; mais pour cause de stérilité, ce mariage fut déclaré nul en 1485, par sentence de l'official de Toul, confirmée en cour de Rome, par Innocent VIII, le 30 Janvier 1488.

René fut cet heureux Prince qui récupera la Souveraineté de ses pères, même du vivant de ceux qui n'auraient dû la lui transmettre qu'à la mort; c'est lui, qui, victorieux à Morat et à Gand-

son, gagna encore le 5 Janvier 1476 la célèbre bataille de Nancy, dans laquelle il délivra, enfin, l'Europe de Charles le Hardy, dernier Duc de Bourgogne, Prince le plus inquiet et le plus redouté de son âge.

RENÉ, qui s'intitulait Roi de Sicile, de Jérusalem et d'Arragon, Duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, Comte de Vaudemont, de Provence, de Guise et d'Aumale, Baron de Joinville, souscrivit, le 28 Août 1485 à Orléans, le contrat d'un second mariage avec Philippe de Gueldres, fille d'Adolphe d'Egmond, Duc de Gueldres, et de Catherine de Bourbon; il l'épousa le 1er. Septembre suivant, et il en eut

1°. CHARLES de Lorraine, né à Nancy, le 17 Août 1486.

2°. FRANÇOIS, né à Pont-à-Mousson, le 15 Juillet 1487; l'un et l'autre morts jeunes.

3°. ANTOINE qui monta sur le trône.

4°. ANNE de Lorraine, née à Bar, le 9 Décembre 1490, morte jeune.

5°. NICOLAS de Lorraine, né le 3 Avril 1493, mort jeune.

6°. ISABELLE de Lorraine, née à Lunéville, le 2 Nov. 1494, morte jeune.

7°. CLAUDE de Lorraine qui suit, et qui fut tige de cette branche, établie en France, si féconde en héros.

8°. JEAN de Lorraine, né à Bar le 9 Avril 1498, pourvu de l'évêché de Metz dès 1501, et du cardinalat en 1518. Il était archevêque de Rheims, de Lyon, de Narbonne et d'Albi; évêque de Metz, Toul, Verdun, Térouane, Luçon, Valence, Dié, Macon, Angers, Nantes; abbé de Cluni, de Fescam, Mar-Moutier, St. Ouen et de Gorze; il mourut le 19 Mai 1550, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers à Nancy.

9°. LOUIS de Lorraine, Comte de Vaudemont, né le 27 Avril 1500. En 1522, il passa de l'état ecclésiastique dans le militaire, fut tué au siége de Naples le 11 Septembre 1528, et inhumé dans l'église de Ste. Claire de cette ville. Brantome dit qu'il était le plus beau Prince de la terre.

10°. et 11°. CLAUDE et CATHERINE, nées de la même couche à Bar, le 24 Septembre 1502, mortes sans alliances.

12°. FRANÇOIS de Lorraine, Comte de Lambesc et d'Orgon, né à Bar, le 23 Juin 1506, tué à Pavie, le 24 Février 1524, aux pieds de François Ier.

A la mort de René II, arrivée par une attaque d'apoplexie au château de Fains, près Bar-le-Duc, le 10 Décembre 1508, l'asile de sa vertueuse épouse fut le cloître de Ste. Claire de Pont-à-Mousson, dont elle pratiqua sévèrement les austérités, jusqu'en 1547, année de sa mort. Voici les descendances directes et collatéralles du Duc René telles que je les ai annoncées.

BRANCHE RÈGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
XVI.	XVI.
Antoine *et* *Renée de Bourbon.*	*Claude de Lorraine* *et* *Antoinette de Bourbon.*
N°. 2. Antoine, troisième fils de René, qui monta	N°. 3. Claude de Lorraine, septième enfant

BRANCHE RÉGNANTE.

monta sur le trône des duchés de Lorraine et de Bar, était né à Bar 4 Juin 1489, il y mourut le 14 Juin 1544, ayant obtenu de la reconnaissance des peuples le titre de bon, qui suffira dans tous les siècles, pour faire l'éloge de son règne; il avait épousé à Amboise le 15 Juin 1515, Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, vice-roi de Naples, et de Claire de Gonzague-Mantoue, qui mourut en 1539, dont il eut :

1°. FRANÇOIS, Duc de Lorraine, qui suit.

2°. ANNE de Lorraine, née le 25 Juillet 1522, qui, le 22 Août 1540, épousa en premières

BRANCHE CADETTE.

enfant de René II et de Philippe de Gueldres, naquit à Condé le 20 Octobre 1496; il fut d'abord appellé Comte de Guise; mais en 1528 le Roi François I, ayant érigé son comté en duché-pairie, il fut appellé Duc de Guise. Il était grand veneur de France, comte d'Aumale, Marquis de Mayenne et d'Elbœuf, Baron de Joinville, Chevalier de l'ordre du Roi, Gouverneur de Bourgogne, de Champagne et de Brie; il mourut à Joinville le 18 Avril 1550, ayant épousé le 18 Avril 1513, Antoinette de Bourbon, sœur de Charles I, Duc de Vendôme, aïeul d'Henri IV, née le 25 Décembre

BRANCHE RÉGNANTE.

premières nôces, René de Nassau, fils unique de Henri de Nassau, et de Claude de Châlon, qui fut tué au camp de l'Empereur Charles V, devant St. Dizier le 15 Juillet 1544; et en secondes, Philippe de Croy, Duc d'Arschot, Chevalier de la toison d'or, Gouverneur-général du duché de Luxembourg et du comté de Namur.

3°. JEAN de Lorraine, mort jeune.

4°. ELIZABETH de Lorraine, morte en bas âge.

5°. ANTOINE de Lorraine, mort jeune.

6°. NICOLAS de Lorraine, Comte de Vaudemont, tige de la branche de Mercœur, qui

BRANCHE CADETTE.

bre 1494, de François de Bourbon, Comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg; elle mourut le 20 Janvier 1583; ayant eu de son mariage onze enfans.

1°. MARIE de Lorraine, née le 22 Novembre 1515, morte le 10 Juin 1560, mariée en premières noces au Duc de Longueville, et en secondes à Jacques V, Roi d'Ecosse.

2°. FRANÇOIS, Duc de Guise, qui naquit le 17 Février 1519, fut un des plus grands capitaines de son siècle, et qui blessé, le 18 Fév. 1563 devant Orléans, par l'assassin Jean Poltrot, mourut le 24 suivant. Voyez Guise et Princes du sang. § III.

3°. LOUISE de Lorraine,

BRANCHE RÉGNANTE.

qui est éteinte, et d'où est sortie celle de Moï qui l'est aussi. Je n'en rapporterai point ici la descendance, pour ne pas détourner l'attention de la ligne directe ; mais voyez Mercœur, Moi et Princes du sang.

BRANCHE CADETTE.

raine, née le 10 Janvier 1521, mariée à Charles de Croy, Prince de Chimai, morte sans enfans le 18 Octobre 1542.

4°. RENÉE de Lorraine, Abbesse de St. Pierre de Rheims, née le 21 Septembre 1522, morte le 3 Avril 1602.

5°. CHARLES, appellé le grand Cardinal de Lorraine, Archevêque, Duc de Rheims, Evêque de Metz, Abbé de St. Denys, de St. Remy, de Clunie, de Fescam, de Corbie, &c. &c. qui naquit le 17 Février 1525 et mourut à Avignon, le 26 Décembre 1574.

6°. CLAUDE de Lorraine, Duc d'Aumale, qui fut tige de cette branche ; voyez Au-

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

male et Princes du sang.

7°. Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, Archevêque de Sens, Evêque d'Albi, Abbé de St. Victor, de Moissac, &c. &c. naquit le 21 Octobre 1527, et mourut le 29 Mars 1578.

8°. Antoinette de Lorraine, Abbesse de Farmoutier, née le 31 Août 1531, morte le 27 Mars 1561.

9°. François de Lorraine, Chevalier de Malthe, grand Prieur de France, né le 18 Avril 1534, mort le 6 Mars 1563.

10°. Pierre de Lorraine, mort jeune.

11°. René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, qui suit.

BRANCHE RÉGNANTE.

XVII.

François
et
Christine de Dannemarck.

N°. 4. FRANÇOIS Ier, Duc de Lorraine et de Bar, naquit dans cette ville, le 15 Février 1517, et mourut à Remiremont, le 12 Juin 1545. Son règne, à peine d'un an, fut cependant assez long, pour que sa perte replongeât de nouveau, son peuple dans le deuil amer, dont il venait d'être récemment navré, par la mort du bon Duc Antoine.

Le 20 Mars 1540, on passa à Ratisbonne, son contrat de mariage avec Christine de Dannemarck, nièce de

BRANCHE CADETTE.

XVII.

René de Lorraine
et
Louise des Sires de Rieux.

N°. 5. RENÉ de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, Chevalier des ordres du Roi, Général des Galères de France, naquit le 14 Août 1536, et mourut en 1566; il avait épousé le 3 Février 1554, Louise de Rieux, Comtesse d'Harcourt, Dame de Rieux et d'Ancenis, née de Claude Ier, Sire de Rieux, Comte d'Harcourt, et de Suzanne de Bourbon-Montpensier, sa seconde femme; elle eût :

1°. CHARLES de Lorraine, Duc d'Elbœuf, qui suit :

2°.

BRANCHE RÉGNANTE.

de l'Empereur Charles V, fille de Christiern II, Roi de Danemarck, et d'Isabelle d'Autriche ; elle était alors veuve sans enfans de François Sforce, Duc de Milan, qu'elle avait épousé en 1534, et qui mourut en 1536; elle eut de ce second mariage,

1°. CHARLES, qui suit.

2°. RENÉE de Lorraine, née le 20 Avril 1544, morte le 23 Mai 1602, ayant été mariée à Munich, le 21 Février 1568, avec Guillaume V, Duc de Bavière.

3°. DOROTHÉE de Lorraine, née le 24 Août 1545, morte en 1587 ; elle avait épousé le 30 Novembre 1575,

BRANCHE CADETTE.

2°. MARIE de Lorraine, née le 22 Août 1555, morte en 1616 ; elle avait été mariée le 10 Novembre 1576, à Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, son cousin. Voyez Princes du sang, § VII, p. 427.

RENÉ laissa encore un fils naturel, nommé René d'Elbœuf, Chevalier, Seigneur de Beaumesnil, né en Ecosse, de Demoiselle Marguerite Chrétien.

BRANCHE RÉGNANTE.

Eric II, Duc de Brunswick, qui mourut à Pavie en 1584, sans postérité.

XVIII.

Charles III.
et
Claude de France.

N°. 6. CHARLES III, Duc de Lorraine et de Bar, dit le grand, naquit à Nancy le 15 Février 1543, y mourut le 14 Mai 1608.

LE 5 Février 1558, il épousa à Paris, Claude de France, fille de Henri II, Roi de France, et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau, au mois de Novembre 1547, et qui mourut en 1575, âgée de 27 ans; il en eut neuf enfans, trois Princes

BRANCHE CADETTE.

XVIII.

Charles de Lorraine
et
Marguerite de Chabot,
Comtesse de Busançois.

N°. 7. CHARLES de Lorraine, Duc d'Elbœuf, Comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux, Pair, grand Ecuyer et grand Veneur de France, Chevalier des ordres du Roi, naquit le 18 Octobre 1556, et mourut en 1605; il avait épousé Marguerite de Chabot, fille de Léonore de Chabot, Comte de Charni et de Busançois, grand Ecuyer de France, et de Jeanne de Rye, nommée

BRANCHE RÉGNANTE.

Princes et six Princesses.

1°. HENRI, son fils aîné, surnommé le bon, qui naquit à Nancy le 8 Novembre 1563, monta sur le trône de Lorraine en 1608, et mourut le 31 Juillet 1624, n'ayant point eu d'enfans de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, sa première femme, qu'il avait épouseé à Monçeau, le 29 Janvier 1599, et qui mourut à Nancy le 13 Février 1604, âgée de 64 ans. Il épousa en secondes noces, le 26 Avril 1606, Marguerite de Gonzague, née en 1590, de Vincent de Gonzague, Duc de Mantoue, et d'Eléonore de Médicis, qui mourut le 7 Février

BRANCHE CADETTE.

nommée de Longwi; elle mourut le 29 Septembre 1652, ayant eu six enfans.

1°. CLAUDE-ELÉONORE de Lorraine, Dame de Beauménil, née en 1582, mariée en 1600 à Louis de Gouffier, Duc de Rhoannais, morte le 1 Juillet 1654.

2°. HENRIETTE de Lorraine, Abbesse de Notre-Dame de Soissons, née en 1592, morte le 24 Janv. 1669.

3°. CHARLES de Lorraine, Duc d'Elbœuf, qui a continué la branche d'Elbœuf; voyez Elbœuf et Princes du sang. § VIII.

4°. FRANÇOISE de Lorraine, née en 1598, morte le 9 Décembre 1626.

BRANCHE RÉGNANTE.

Février 1632, sans lui donner de successeur mâle, n'ayant eu pour enfans que la Princesse Nicole, qui naquit en 1608, et la Princesse Claude, mère de Charles V et aïeule de Léopold I. Voyez p. 327 et 330.

2°. CHRISTINE ou CHRÉTIENNE, née à Nancy le 6 Août 1565, morte le 19 Janvier 1637, ayant épousé le 3 Mai 1589 Ferdinand I de Médicis, grand Duc de Toscane, mort en 1608, âgé de 58 ans.

3°. CHARLES de Lorraine, né le 1 Juillet 1567, Cardinal en 1589, Evêque de Strasbourg et de Metz, Chanoine de Mayence et de Trèves, Primat de Lorraine, &c. &c. il mourut en 1607.

BRANCHE CADETTE.

5°. HENRI de Lorraine, qui suit.

6°. CATHERINE de Lorraine, née en 1606, morte le 30 Janvier 1611.

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

4°. ANTOINETTE de Lorraine, née le 23 Août 1568, qui épousa en 1599 Jean-Guillaume, Duc de Julliers et de Clèves, dont elle n'eut point d'enfans.

5°. ANNE, née à Nancy le 15 Octobre 1569, morte le 8 Août 1576.

6°. FRANÇOIS, Comte de Vaudemont, qui suit.

7°. CATHERINE, née à Nancy le 3 Novembre 1573, Abbesse de Remiremont, et morte à Paris le 7 Mars 1648.

8°. et 9°. ELISABETH et CLAUDE, qui naquirent le 9 Octobre 1574. Claude mourut le 20 suivant, et Elisabeth le 4 Juin 1635, ayant épousé le 5 Février

BRANCHE RÉGNANTE.

1595, Maximilien, Duc de Bavière, fils de Guillaume V et de Christine de Lorraine, dont elle n'eut point d'enfans.

CHARLES III eut encore un fils naturel, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut Abbé de Gorze et grand Prevôt de St. Diey.

XIX.

François II de Lorraine

et

Christine de Salm.

N°. 8. FRANÇOIS II de Lorraine, Comte de Vaudemont, naquit à Nancy le 27 Février 1572, et mourut le 14 Octobre 1632.

LE 21 Mars 1597 il épousa Christine de Salm,

BRANCHE CADETTE.

XIX.

Henri de Lorraine

et

Marguerite du Cambout, Duchesse de Puylaurens.

N°. 9. HENRI de Lorraine, Comte de Harcourt, d'Armagnac, de Charni et de Brionne, Vicomte de Marsan, grand Ecuyer de France, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant-

BRANCHE RÉGNANTE.

Salm, fille de Paul, Comte de Salm, et de Marguerite le Veneur, Comtesse de Tillers et Carouge, qui mourut en 1627, ayant eu six enfans.

1°. Henri de Lorraine, Marquis de Haton-Chatel, mort jeune.

2°. Charles de Lorraine, qui naquit le 5 Avril 1604, règna sous le nom de Charles IV, et épousa le 23 Mai 1621, sa cousine germaine la Princesse Nicole, fille aînée du bon Duc Henri et de Marguerite de Gonzague, dont ils héritèrent les Duchés de Lorraine et de Bar en 1624, et qui mourut à Paris le 27 Février 1657, sans avoir eu d'enfans;

Charles

BRANCHE CADETTE.

nant-général de ses armées, Sénéchal de Bourgogne, Gouverneur d'Anjou, d'Alsace et de Guienne, fut aussi Vice-roi de Naples; il naquit le 20 Mars 1601, et mourut le 25 Juil. 1666; sa valeur et ses talens militaires, qui ont illustré sa mémoire, lui ont mérité la réputation d'un des plus grands et des plus célèbres capitaines de son temps. En 1639, il avait épousé Marguerite-Philippe du Cambout, fille de Charles du Cambout, Baron de Pont-Château, Chevalier des ordres du Roi, et de Philippe de Bruges, qui était alors veuf d'Antoine de l'Age, Duc de Puylaurens,

elle

BRANCHE RÉGNANTE.

Charles, après s'être encore marié le 2 Avril 1637, à Béatrix de Cusance, et le 4 Novembre 1664, à Marie-Louise d'Apremont, mourut le 18 Septembre 1675. Voyez Charles IV.

3°. Henriette de Lorraine, qui naquit le 5 Avril 1605, et mourut le 16 Novembre 1660 sans postérité, après avoir été mariée quatre fois, 1°. le 22 Mai 1621 à Louis Batard de Guise, Prince de Phaltzbourg et de Lixheim. 2°. Le 15 Octobre 1643 à Charles de Guasco, Marquis de Sollério, créé Prince du St. Empire Romain. 3°. à Christophe de Moura. 4°. à Gerôme

BRANCHE CADETTE.

elle mourut le 9 Décembre 1674, ayant eu six enfans.

1°. Armande-Henriette de Lorraine, Abbesse de Notre-Dame de Soissons, née le 7 Janvier 1640, morte le 19 Mai 1684.

2°. Louis de Lorraine, qui suit.

3°. Philippe de Lorraine, appellé le Chevalier de Lorraine, Chevalier des ordres du Roi, Abbé de St. Jean de Vignes, de Tiron, de St. Benoît-sur-Loire, né en 1643, mort le 8 Déc. 1702.

4°. Alphonse Louis de Lorraine, appellé le Chevalier de Harcourt, Chevalier et Général des galères de Malthe, Abbé de Royaumond, né

BRANCHE RÉGNANTE.

Gerôme de Grimaldi, noble Génois.

4°. NICOLAS-FRANÇOIS de Lorraine, qui suit.

5°. MARGUERITE de Lorraine, mariée le 31 Janvier 1632 à Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, frère de Louis XIII, dont elle eut cinq enfans.

6°. CHRISTINE de Lorraine, née le 3 Avril 1621, morte le 24 Septembre 1622.

BRANCHE CADETTE.

né en 1644, mort le 8 Juin 1689.

5°. RAIMOND-BERENGER de Lorraine, Abbé de S. Faron de Meaux, né le 4 Janvier 1647, mort au mois d'Août 1686.

6°. CHARLES de Lorraine, Comte de Marsan, tige de la branche de ce nom, éteinte. Voyez Marsan et Princes du sang. § XI.

XIX.

François de Lorraine

et

Claude de Lorraine.

N°. 10. NICOLAS-FRANÇOIS de Lorraine, nommé le Duc François, naquit le 6 Décembre

XIX.

Louis de Lorraine

et

Catherine, née Duchesse de Villeroi.

N°. 11. LOUIS de Lorraine, Comte d'Armagnac, de Charni et de Brionne, grand Ecuyer

BRANCHE RÉGNANTE.

cembre 1609, et mourut à Nancy le 26 Janvier 1670. Placé dans l'état ecclésiastique, il fut Evêque de Toul, puis Cardinal en 1627, mais observant que depuis quinze ans le Duc Charles IV, son frère, était marié à la Princesse Nicole, qu'il n'en avait point encore d'enfans, que raisonnablement même on ne pouvoit en espérer; qu'enfin il restait le seul de sa branche et qu'il devait faire le sacrifice de sa vocation, aux intérêts de sa maison et à ceux de l'état; il épousa le 11 Février 1634 la Princesse Claude de Lorraine, sa cousine germaine, seconde fille du bon Duc Henri

BRANCHE CADETTE.

Ecuyer de France, Chevalier des ordres du Roi, grand Sénéchal de Bourgogne, Gouverneur d'Anjou, naquit le 7 Décembre 1641, et mourut le 13 Juillet 1718; il avait épousé le 7 Octobre 1660, Catherine de Neuville-Villeroi, fille de Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, Pair et Maréchal de France, et de Marguerite de Créqui; elle mourut le 25 Décembre 1707, ayant eu quatorze enfans.

1°. HENRI de Lorraine, qui suit.

2°. MARGUERITE de Lorraine, née le 17 Octobre 1662, morte le 16 Décembre 1703, mariée à Dom Nugno-Alvare-Parcira de Mello,

BRANCHE RÉGNANTE.

Henri et de Marguerite de Gonzague, sœur de la Princesse Nicole, épouse de Charles IV. Voyez p. 324. Enveloppés l'un et l'autre dans les disgraces du Duc Charles, leur vie fut errante et semée de tribulations. En 1634, Charles lui fit la cession de ses états, mais elle n'en mit point les peuples à l'abri des inquiétudes de la France; et de son côté, François, en bon frère, gouverna moins comme Souverain, que comme administrateur, il eut de son mariage :

1°. Deux Princesses, mortes en bas âge.

2°. Le Prince FERDINAND, né à Vienne en 1639, mort à Paris le

BRANCHE CADETTE.

lo, Duc de Cadaval en Portugal.

3°. FRANÇOISE de Lorraine, née le 28 Février 1664, morte en bas âge.

4°. FRANÇOIS-ARMAND de Lorraine, né le 13 Février 1665, Primat de Lorraine, Evêque de Bayeux, Abbé de Chasselier, de St. Faron et de Royaumont, mort le 9 Juin 1728.

5°. CAMILLE de Lorraine, né le 25 Octobre 1666, grand Maréchal de Lorraine, mort sans alliance en 1715.

6°. ARMANDE-FERDINANDE de Lorraine, née le 8 Juil. 1668, morte sans alliance en 1701.

7°. ISABELLE de Lorraine, née le 12 Juin 1671,

BRANCHE RÉGNANTE.

le 1 Avril 1659, ayant près de vingt ans.

3°. CHARLES-LÉOPOLD, qui suit.

4°. MARIE-ANNE-THÉRÈSE-JUDITH de Lorraine, née à Vienne le 31 Juillet 1648, Abbesse de Remiremont, morte le 17 Juin 1661; la Duchesse, sa mère, mourut trois jours après la naissance de cette Princesse, c'est-à-dire, le 2 Août 1648.

BRANCHE CADETTE.

1671, décédée peu après sa naissance.

8°. PHILIPPE de Lorraine, né le 29 Juin 1673, mort en 1677, âgé de quatre ans.

9°. MARIE de Lorraine, née le 12 Août 1674, morte le 30 Octobre 1724, mariée le 13 Juin 1668 à Antoine de Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois.

10°. LOUIS-ALPHONSE-IGNACE de Lorraine, appellé le Bailli d'Armagnac, né le 4 Août 1675, chef d'escadre, tué au combat naval, donné le 29 Août 1704, près de Malaga.

11°. CHARLOTTE de Lorraine, nommée Mademoiselle d'Armagnac, née le 6 Mai 1677, morte le 21 Janvier 1757.

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
	12°. ANNE-MARIE de Lorraine, Abbé de la Chaise-Dieu et de Montierender, né le 23 Septembre 1679, mort le 19 Oct. 1712.
	13°. MARGUERITE de Lorraine, née le 20 Juillet 1680, morte un an après.
	14°. CHARLES de Lorraine, appellé le Prince Charles, grand Ecuyer de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Picardie et d'Artois, né le 22 Février 1684, marié le 12 Mai 1717 à Françoise-Adélaïde de Noailles, née le 1 Septembre 1704, d'Adrien-Maurice Duc de Noailles, Pair et Maréchal de France, et de Françoise-Amable d'Aubigné, elle

BRANCHE RÉGNANTE.

XX.

Charles V
et
Eléonore-Marie d'Autriche.

N°. 12. CHARLES-LÉOPOD, dit CHARLES V, Duc de Lorraine et de Bar, surnommé le victorieux; ce héros de son siècle, naquit à Vienne en Autriche, le 6 Avril 1643, et mourut à Velz aussi en Autriche, le 18 Avril 1690. Il épousa le 6 Février 1678 Eléonore-Marie d'Autriche, sœur de l'Empereur Léopold, fille de l'Empereur Ferdinand III, et d'Eléonore de Gonzague, née le 21 Mai

BRANCHE CADETTE.

mourut le 29 Décembre 1751, sans laisser de postérité.

XX.

Henri de Lorraine
et
Marie-Madelaine Marquise d'Espinay.

N°. 13. HENRI de Lorraine, Comte de Brionne, Chevalier des ordres du Roi, grand Ecuyer de France en survivance, dont il se démit en Mars 1712, naquit le 15 Novembre 1661, et mourut le 3 Avril 1712; il avait épousé le 23 Décembre 1689 Marie-Madelaine d'Espinay, fille héritière de Louis, Marquis d'Espinay et de Broon, et de Marie-Françoise de Cousin de St. Denis; elle mourut

BRANCHE RÉGNANTE.

Mai 1653, qui avait éponsé le 27 Mai 1670, Michel Wiesnowisky, Roi de Pologne, dont elle resta veuve en 1673; elle mourut le 17 Septembre 1697, ayant eu pour enfans :

1°. LÉOPOLD-JOSEPH, qui suit.

2°. CHARLES-JOSEPH-IGNACE-ANTOINE-JEAN-FÉLICITÉ de Lorraine, nommé le Prince Charles, Archevêque, Electeur de Trèves, Evêque d'Olmultz et d'Osnabruck, naquit à Vienne le 24 Novem. 1680, et y mourut le 4 Décembre 1715.

3°. ELÉONORE de Lorraine, née le 28 Avril 1682, et morte peu après.

4°. FERDINAND-ANTOINE de Lorraine,

BRANCHE CADETTE.

rut le 12 Décembre 1714, ayant eu :

1°. LOUIS de Lorraine, qui suit.

2°. MARIE-LOUISE de Lorraine, nommée Mlle. de Brionne, née le 24 Octobre 1693, morte sans alliance le 18 Octobre 1724, âgée de 31 ans.

BRANCHE RÉGNANTE.

né le 9 Août 1683, mort jeune.

5°. JOSEPH-INNOCENT-EMMANUEL-FÉLICIEN-CONSTANT de Lorraine, né le 20 Oct. 1685, et qui, blessé à mort au combat de Cassano, en Italie, le 16 Août 1705, mourut le 25 du même mois.

6°. FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH-AMBROISE de Lorraine, Prince-abbé de Stavelo et de Malmedi, Chanoine de Cologne et de Liège, qui naquit le 8 Décemb. 1689, mourut le 27 Juillet 1715.

XXII.

LÉOPOLD Ier.
et
Elisabeth-Charlotte d'Orléans.

N°. 14. LÉOPOLD, par la

BRANCHE CADETTE.

XXII.

Louis de Lorraine
et
Marguerite de Durfort, née *Duchesse de Duras.*

N°. 15. LOUIS de Lorraine

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
la grace de Dieu, Duc de Lorraine, de Bar, de Montferrat et de Teschen; Roi de Jérusalem; Marchis Duc de Calabre et de Gueldres; Marquis de Pont-à-Mousson et de Noméni; Comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, Saarwerden, Salm, Falckenstein; Prince Souverain d'Arches et de Charleville, naquit à Inspruck le 11 Sept. 1679, mourut à Lunéville le 27 Mars 1729. Il épousa le 25 Octob. 1698, Elisabeth-Charlotte de France (appellée Mademoiselle de Chartres) née le 13 Septemb. 1678, de Philippe de France, Duc d'Orléans, et d'Elisabeth-Charlotte Palatine,	Lorraine, Prince de Lambesc, Comte de Braine et de Brionne; Baron de Pontarcy, Mareuil, la vielle Tour, Orgon; grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne; Gouverneur et Lieutenant-général pour le Roi de la province d'Anjou; Gouverneur des villes et château d'Angers et du pont de Cé; Brigadier des armées du Roi et Mestre de Camp d'un régiment de cavalerie, naquit le 13 Février 1693 et mourut le 9 Septemb. 1743; il épousa, le 22 Mai 1709, Jeanne-Henriette-Marguerite de Durfort, fille de Henri de Durfort, Duc de Duras, et de Magdelaine Eschalart de la Marck,

Y Comtesse

BRANCHE RÉGNANTE.

tine : elle mourut à Commercy, le 23 Décembre 1744, ayant eu 14 enfans.

1°. N. Duc de Bar, né à Bar le 26 Août 1699, mort à Nancy le 4 Avril 1700.

2°. ELISABETH-CHARLOTTE de Lorraine, née à Nancy, le 12 Octobre 1700, élue Abbesse de Remiremont, morte à Lunéville, le 4 Mai 1711.

3°. N. née le 19 Novembre 1701, morte le même jour.

4°. GABRIELLE-CHARLOTTE de Lorraine, née à Lunéville, le 3 Décembre 1702, morte le 11 Mai 1711.

5°. LOUIS de Lor-

BRANCHE CADETTE.

Comtesse de Brienne, dont sont nés six enfans.

1°. JEANNE-LOUISE de Lorraine, nommée Mademoiselle de Lambesc, née le 4 Décembre 1711.

2°. LOUIS-CHARLES de Lorraine, qui suit.

3°. FRANÇOIS-CAMILLE de Lorraine, nommé d'abord le Chevalier de Lorraine, Abbé de St. Victor de Marseille, grand Doyen de Strasbourg, né le 31 Oct. 1726, mort en 1787.

4°. (*) HENRIETTE-JULIE-GABRIELLE de Lorraine, mariée le 3 Mai 1739, à Jacques de Portugal, Pereira de

(*) Je n'ai pu découvrir l'ordre de primogéniture de cette Princesse, ni de la suivante.

BRANCHE RÈGNANTE.

raine, dit le Prince Royal, né à Lunéville le 28 Janvier 1704, mort le 10 Mai 1711.

6°. JOSEPH GABRIEL de Lorraine, né à Lunéville le 16 Février 1705, mort le 26 Mars 1709.

7°. GABRIELLE-MARIE de Lorraine, née le 4 Mars 1706, morte peu de mois après.

8°. LÉOPOLD-CLÉMENT de Lorraine, dit le Prince Royal, né à Lunéville le 25 Avril 1707, qui mourut le 4 Juin 1723.

9°. FRANÇOIS-ETIENNE de Lorraine, qui suit.

10°. N. née le 4 Juillet 1710, morte le 24 Août suivant.

11°. ELISABETH-THÉRÈSE de Lorrâine,

BRANCHE CADETTE.

Mello, Duc de Cadaval, branche cadette de la maison de Bragance, régnante en Portugal.

5°. CHARLOTTE-LOUISE de Lorraine, mariée à Alexandre-Ferdinand, Prince de la Tour-Taxis, morte en 1746.

6°. AGATHE-LOUISE de Lorraine, nommée Mlle. de Brionne, née le 11 Juil. 1731, morte en 1756, âgée de vingt-cinq ans.

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
qui naquit à Lunéville, le 15 Oct. 1711, élue Abbesse de Remiremont, le 19 Oct. 1734, mariée le 1 Avril 1737 à Charles-Emmanuel III, Roi de Sardaigne, morte à Turin le 3 Juil. 1741, laissant un fils, Benoît-Marie-Maurice de Savoie, Duc de Chablais, frère consanguin de Victor-Amédée-Marie, Roi actuel, né le 21 Juin 1741, marié le 19 Mars 1775, à Marie-Anne-Charlotte de Savoie, sa nièce, née le 17 Déc. 1757. 12°. CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine, appellé Duc Charles, Gouverneur - général des Pays-Bas Autrichiens, naquit à Lunéville le 12 Déc. 1712; le 7 Janvier 1744, il	

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

épousa Marie-Anne-Eléonore-Willelmine-Josephe, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur Charles VI, et d'Elisabeth-Christine de Brunswick, née le 14 Septembre 1718, morte à Bruxelles le 16 Déc. 1744. Charles fut grand Maître de l'ordre Teutonique le 4 Mai 1761, et mourut à Bruxelles le 4 Juillet 1780.

13°. ANNE-CHARLOTTE de Lorraine, appellée la Princesse Charlotte, née à Lunéville le 17 Mai 1714, Abbesse de Remiremont le 7 Mai 1738, morte à Mons, le 7 Nov. 1773.

14°. N. de Lorraine, née et morte à Lunéville, le 28 Novembre 1715.

BRANCHE RÉGNANTE.

XXII.

François, Empereur, et Marie-Thérèse d'Autriche.

N°. 16. FRANÇOIS-ETIENNE, Duc de Lorraine et de Bar, naquit à Lunéville le 8 Décembre 1708, fut installé grand Duc de Toscane le 19 Juillet 1737, Co-régent des Etats d'Autriche, le 21 Novembre 1740, et l'année suivante du Royaume de Hongrie; élu Empereur à Francfort le 13 Septembre 1745, mort à Inspruck le 18 Août 1765. Il avait épousé, à Vienne, le 12 Fév. 1736 Marie-Thérèse - Walpurge-Amélie Christine, Archiduchesse d'Autri-

BRANCHE CADETTE.

XXII.

Louis de Lorraine et Louise-Julie-Constance, Princesse de Rohan.

N°. 17. LOUIS-CHARLES de Lorraine, Comte de Brionne et de Charni, Prince de Lambesc, Chevalier des ordres du Roi; Maréchal de ses camps et armées; grand Ecuyer de France; grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne; Gouverneur et Lieutenant-général de la province d'Anjou; Gouverneur particulier des villes et château d'Angers et du pont de Cé, naquit le 10 Septemb. 1725, et mourut le 28 Juin 1761, le 3 Février 1740; il épousa en pre-

BRANCHE RÉGNANTE.

che, fille aînée de l'Empereur Charles VI, et d'Elisabeth - Christine de Brunswick, née le 13 Mai 1717, Reine de Hongrie et de Bohême le 20 Oct. 1740, morte à Vienne le 29 Novembre 1780, ayant eu de son mariage :

1°. MARIE-ANNE-JOSEPHINE-JEANNE-ANTOINETTE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 6 Octob. 1738, Abbesse du Chapitre noble de Prague, en 1765, morte à Clagenfurth, la nuit du 19 Novemb. 1789.

2°. JOSEPH-BENOÎT-AUGUSTE de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 13 Mars 1741, élu Roi des Romains le 26 Mars 1764, couronné le 3 Avril suivant, Empereur

BRANCHE CADETTE.

mières noces Louise-Charlotte de Gramont, fille de Louis-Antoine-Armand, Duc de Gramont, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, et de Louise-Françoise d'Aumont, qui mourut âgée de 17 ans, le 2 Février 1742, sans postérité ; il prit en secondes noces, le 30 Décemb. 1744, Augustine de Coëtquen, fille unique de Jules-Malo, Comte de Combourg, qui mourut aussi sans enfans, le 3 Juin 1746; il eut enfin, le 30 Octob. 1748, en troisièmes noces, l'ornement de son siècle, Louise-Julie-Constance de Rohan-Guéméné, qui embellit la Cour de France, dans le temps même de sa plus grande

BRANCHE RÉGNANTE.

Empereur le 18 Août 1765, sous le nom de Joseph II, Roi de Hongrie et de Bohême, Souverain des Etats d'Autriche le 29 Nov. 1780, mort le 20 Février 1790, marié en premières noces le 6 Octob. 1760, à Marie-Isabelle, Princesse de Parme, née le 31 Décembre 1741, de Dom Philippe, Infant d'Espagne, (frère de Charles III.) et de Louise-Elisabeth de France, (fille aînée de Louis XV.) elle mourut le 27 Novembre 1763, ayant eu deux Princesses; l'aînée nommée Thérèse-Elisabeth, naquit à Vienne le 20 Mars 1762, et y mourut le 24 Janv. 1770; l'autre le

BRANCHE CADETTE.

splendeur, et qui, par un miracle de la nature, joint aux graces et aux perfections extérieurs, les vertus et les sentimens les plus sublimes; portés au point, de se convaincre en elle, que l'ame est une émanation de la Divinité; elle naquit le 5 Mai 1734 de Charles de Rohan, Prince de Montauban, Comte de Rochefort, et d'Eléonore-Eugénie de Bethisy, Comtesse de Remiremont; elle a eu de son mariage:

1°. CHARLES-EUGÈNE de Lorraine, qui suit.

2°. MARIE-THÉRÈSE-FRANÇOISE-JOSEPHE de Lorraine, née le 26 Août 1753, mariée le 18 Octobre 1768, à Victor-Amédée, Prince de

BRANCHE RÉGNANTE.

le 24 Novembre 1763, jour de sa naissance; il fut remarié le 23 Janvier 1765, à Marie-Josephine-Antoinette de Bavière, née le 18 Mars 1739, de l'Empereur Charles VII, et de Marie-Amélie d'Autriche, qui mourut à Vienne sans avoir d'enfans, le 28 Mai 1767. Cet Empereur a montré, par une ame élevée, un esprit juste, un cœur sensible et magnanime, qu'il était le rejeton illustre de deux races de héros; législateur et guerrier, ses vertus et ses connaissances eussent fait le bonheur des nations soumises à son Empire, et il eût porté l'éclat de son règne au plus haut dégré, si la mort, dans

BRANCHE CADETTE.

de Savoie-Carignan, mort en Sept. 1780, laissant pour fils, le Prince Charles-Emmanuel-Ferdinand de Savoie, Prince de Carignan, né le 24 Octob. 1770.

3°. ANNE-CHARLOTTE de Lorraine, née le 15 Septembre 1755, Abbesse de Remiremont en 1770, morte en 1786.

4°. JOSEPH-MARIE de Lorraine, nommé le Prince de Vaudemont, né le 23 Juin 1759, entré au service le 7 Avril 1773, Colonel-commandant du régiment des Dragons de son nom, le 18 Mars 1780, et Colonel-propriétaire du même régiment, le 3 Mars 1785, grand Ecuyer de France,

BRANCHE RÉGNANTE.

dans la fleur de son âge, n'eût arrêté ses prospérités.

3°. MARIE-CHRISTINE-JOSEPH de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 13 Mai 1742, Duchesse de Teschen, Gouvernante-générale des Pays-Bas en 1780, mariée le 8 Avril 1766, à Albert-Casimir-Ignace-Pie-François-Xavier, Duc de Saxe-Teschen, né le 11 Juillet 1738, oncle de Fréderic-Auguste, Electeur de Saxe.

4°. MARIE-ELISABETH-JOSEPHINE-JEANNE-ANTOINETTE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 13 Août 1743, Abbesse du noble chapitre d'Inspruck en 1781.

BRANCHE CADETTE.

ce en survivance, en 1787, marié le 30 Octobre 1778, à Louise-Auguste-Elisabeth-Marie-Colette de Montmorency, Princesse de Carency, née le 31 Mai 1763.

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.

5°. CHARLES-JOSEPH de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 1er. Février 1745, mort le 18 Janvier 1761.

6°. MARIE-AMÉLIE-JOSEPHE-JEANNE-ANTOINETTE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 26 Fév. 1746, mariée le 27 Juin 1769 à Dom Ferdinand, Infant d'Espagne, né le 20 Janv. 1751, Duc de Parme, de Plaisance et de Guastella, fils de l'Infant Dom Philippe et de Louise-Elisabeth de France (dont sont nés: 1°. Caroline-Marie-Thérèse, née le 22 Novemb. 1770. 2°. Louis, Prince de Parme, né le 5 Juillet 1773. 3°. Marie-Antoinette-Josephine-Anne-Louise-

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

Vincense-Marguerite-Catherine, née le 28 Novembre 1774. 4°. Charlotte-Marie-Ferdinande-Thérèse-Anne-Josephine-Jeanne-Louise-Vincense-Rosalie, née le 1er. Septembre 1777).

7°. PIERRE-LÉOPOLD, qui suit.

8°. JEANNE-GABRIELLE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 4 Février 1750, morte le 23 Décembre 1762.

9°. MARIE-JOSEPHE-GABRIELLE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 19 Mars 1751, morte le 15 Octobre 1767.

10°. MARIE-CHARLOTTE-LOUISE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 13

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

Août 1752, mariée le 7 Avril 1768, à Ferdinand IV, Infant et frère du Roi d'Espagne, né le 12 Janvier 1751, Roi de Naples et des deux Siciles, le 5 Octobre 1759 (dont sont nés : 1°. Marie-Thérèse, née le 5 Juin 1772, mariée le 21 Septemb. 1790, à François de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 12 Février 1768, de l'Empereur Léopold II. et de Marie-Louise, Infante d'Espagne. 2°. Louise-Marie-Amélie, née le 27 Juillet 1773, mariée le 21 Septembre 1790, à Ferdinand-Joseph de Lorraine, Archiduc d'Autriche, grand Duc de Toscane, né le 6 Mai 1769, fils de l'Empereur Léo-

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
pold II, et de Marie-Louise, Infante d'Espagne. 3°. François-Xavier-Joseph, Prince Royal de Naples, né le 19 Août 1777, marié par procuration le 21 Septembre 1790, à Marie-Clémentine de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 24 Avril 1777, de l'Empereur Léopold II et de Marie-Louise, Infante d'Espagne. 4°. Marie-Christine, née le 17 Janvier 1779. 5°. Charles-Janvier-François, né le 25 Avril 1780. 6°. Marie-Amélie, née le 26 Avril 1782. 7°. Marie-Antoinette-Thérèse-Amélie-Jeanne-Baptiste-Françoise-Gaetanne-Marie-Anne-Lucie, née le 14 Déc. 1784. 8°. Marie-Clotilde-Thérèse-Amé-	

lie-Antoinette-Jeanne-Baptiste-Anne-Gaetanne-Pulcherie, née le 18 Février 1786. 9°. Marie-Henriette, née le 31 Juillet 1787. 10°. Charles-Janvier, né le 26 Août 1788).

11°. FERDINAND-CHARLES-ANTOINE-JOSEPH-JEAN-STANISLAS de Lorraine, Archiduc d'Autriche, Gouverneur de la Lombardie Autrichienne, né à Schonbrunn le 1 Juin 1754, marié le 15 Octobre 1771 à Marie-Béatrix d'Est, née le 7 Avril 1750, d'Hercule-Renaud, Duc de Modène, et de Marie-Thérèse Cibo, (dont sont nés : 1°. Marie-Thérèse-Jeanne-Josephe, née le 1 Novembre 1772. 2°. Marie-

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
Léopoldine, née le 10 Décembre 1776. 3°. François-Joseph-Charles-Ambroise, né le 6 Octobre 1779. 4°. Ferdinand, né le 25 Avril 1781. 5°. Maximilien-Joseph, né le 14 Juillet 1782. 6°. Charles-Ambroise-Ferdinand, né le 2 Novemb. 1785. 7°. Marie-Louise-Antoinette, née le 14 Décembre 1787). 12°. MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE-JEANNE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2 Novembre 1755, mariée le 16 Mai 1770, à Louis-Auguste, Dauphin de France, né le 23 Août 1754, de Louis, Dauphin de France, et de Marie-Josephe de Saxe, morte le 13 Mars 1767,	

nommé

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
nommé d'abord Duc de Berri, et Dauphin le 20 Décembre 1765, Roi de France et de Navarre, le 10 Mai 1774, sacré et couronné à Rheims le 11 Juin 1775 (dont sont nés : 1°. Marie-Thérèse-Charlotte de France, *Madame*, le 19 Déc. 1778. 2°. Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin, né le 22 Octobre 1781, mort le 4 Juin 1789. 3°. Louis-Charles de France, Duc de Normandie, né le 27 Mars 1785, Dauphin le 6 Juin 1789).	
13°. MAXIMILIEN-FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH-JEAN-ANTOINE-VINCESLAS de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 8 Décemb.	

BRANCHE RÉGNANTE.

1756, Grand-maître de l'ordre Teutonique en 1780, Electeur-Archevêque de Cologne, et Prince-Evêque de Munster le 15 Avril 1784.

XXIV.

Léopold II, Empereur, et Marie-Louise de Bourbon, Infante d'Espagne.

N°. 18. PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 5 Mai 1747, grand Duc de Toscane le 23 Août 1765, Roi de Hongrie et de Bohême le 20 Fév. 1790, élu à Francfort Empereur des Romains le 30 Septembre 1790, couronné dans cette ville le 9 Octobre

BRANCHE CADETTE.

XXIV.

Charles-Eugène Prince de Lorraine.

N°. 19. CHARLES-EUGÈNE de Lorraine, Prince de Lambesc, qui, par un courage vraiment héroïque, rend à ses aïeux l'honneur qu'il en reçoit, naquit le 28 Septemb. 1751; fut Duc d'Elbœuf le 14 Août 1763, Pair et grand Ecuyer de France, grand Sénéchal

BRANCHE RÉGNANTE.

9 Octob. suivant, sous le nom de Léopold II, et à Presbourg, Roi de Hongrie le 16 Novembre 1790, marié le 5 Août 1766 à Marie-Louise de Bourbon, Infante d'Espagne, née le 24 Novembre 1745, de Charles III, Roi d'Espagne, et de Marie-Amélie, Princesse Royale de Pologne, dont sont nés :

1°. MARIE-THÉRÈSE-JOSEPHE-CHARLOTTE-JEANNE de Lorraine, née le 14 Janv. 1767, mariée le 8 Septemb. 1787, à Antoine-Clément de Saxe, frère de l'Electeur, né le 27 Décembre 1755.

2°. FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit.

3°. FERDINAND-JOSEPH-JEAN de Lorrai-

BRANCHE CADETTE.

néchal héréditaire de Bourgogne, Gouverneur-général d'Anjou, et Gouverneur particulier d'Angers le 11 Août 1761; Chevalier des ordres du Roi le 1[er] Janvier 1777. Il fut nommé Sous-lieutenant au régiment du Mestre-de-Camp, cavalerie le 25 Avril 1767, capitaine en Déc. 1768, Aide-major le 1[er]. Mai 1771; Colonel propriétaire du régiment de Lorraine Dragons le 3 Mars 1773, et depuis le 3 Mars 1785 il est Colonel propriétaire du régiment Royal-allemand, cavalerie, Brigadier du 5 Décem. 1781, et Maréchal des camps et armées du Roi, du 9 Mars 1788.

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
ne, Archiduc d'Autriche, né le 6 Mai 1769, marié le 21 Sept. 1790, à Louise-Marie-Amélie de Bourbon, Princesse de Naples, née le 27 Juilet 1773, de Ferdinand IV, Roi de Naples, et de Marie-Charlotte de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, proclamé et installé grand Duc de Toscane en 1791.	
4°. MARIE-ANNE-FERDINANDE-JOSEPHE-CHARLOTTE-JEANNE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 21 Avril 1770.	
5°. CHARLES-LOUIS de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 5 Septembre 1771.	
6°. ALEXANDRE-LÉOPOLD de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né	

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
le 14 Août 1772; Palatin de Hongrie en 1790. 7°. JOSEPH-ANTOINE de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 9 Mars 1776. 8°. MARIE-CLÉMENTINE-JOSEPHE-JEANNE-FIDELE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 24 Avril 1777, mariée à Vienne par procuration le 21 Sept. 1790 à François-Xavier-Joseph, de Bourbon, Prince Royal de Naples, né le 19 Août 1777, de Ferdinand IV, Roi de Naples, et de Marie-Charlotte de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche. 9°. ANTOINE-VICTOR-JOSEPH de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 31 Août 1779.	

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
10°. MARIE-AMÉLIE-JOSEPHE - GENEVIÈVE-THÉRÈSE de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née le 14 Octobre 1780.	
11°. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-FABIEN-SÉBASTIEN de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 20 Janvier 1782.	
12°. REGNIER-JOSEPH-JEAN-MICHEL-FRANÇOIS-CÉRÔME de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 29 Septembre 1783.	
13°. LOUIS-JOSEPH de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 14 Décembre 1784.	
14°. RODOLPHE-JEAN-JOSEPH-REGNIER de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 8 Janvier 1788.	

BRANCHE RÉGNANTE. BRANCHE CADETTE.

XXV.

François de Lorraine, Archiduc d'Autriche.

et

Marie-Thérèse de Bourbon, Princesse de Naples.

N°. 20. François-Joseph-Charles-Jean de Lorraine, Archiduc d'Autriche, né le 12 Février 1768, marié en premières noces le 6 Janvier 1788, à Elisabeth-Wilhelmine-Louise de Wirtemberg-Stutgard, née le 21 Avril 1767, de Frédéric-Eugène de Wirtemberg-Stutgard, et de Frédérique-Dorothée de Brandebourg-Schwedt, morte à Vienne le 19 Février 1790, ayant eu Marie-Louise de Lorraine, Archiduchesse d'Au-

BRANCHE RÉGNANTE.	BRANCHE CADETTE.
triche, née le 18 Février 1790, morte la nuit du 24 Juin 1791. L'Archiduc François s'est remarié en secondes noces à Marie-Thérèse de Bourbon, Princesse de Naples, née le 6 Juin 1772, de Ferdinand IV, Roi de Naples, et de Marie-Charlotte de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche.	

Fin de la Table Généalogique.

TABLE
HISTORIQUE ET ALPHABÉTIQUE
DE
L'HISTOIRE
DE
LÉOPOLD IER.

A.

l'illustrer; il se montra toujours au-dessus des grandes charges dont il fut revêtu, et des commissions importantes qui lui furent confiées. Après avoir écrit trente-deux volumes sur la jurisprudence du pays, sur les droits et possessions de ses Souverains, sur la nature et l'origine de leurs états; après avoir rendu les services les plus importans à son Prince et à sa patrie, il mourut à Nancy le 3 Septembre 1726, laissant un fils, Jean-Louis Bourcier de Montureux, né le 12 Mai 1687, et un neveu, Jean-Baptiste Bourcier de Villers, né en 1680, qui, l'un et l'autre, ont soutenu dans la magistrature, dans la négociation et dans les conseils, la gloire que le célèbre Procureur-général leur avait transmise. Ce dernier mourut le 26 Mars 1736, avant le Garde-des-Sceaux de Lorraine, dont il avait la survivance. C'est à l'autre que l'on doit le recueil des édits, déclarations et ordonnances du régne de Léopold, ouvrage qui, pour guider les administrateurs dans la police des nations, a été traduit dans presque toutes les langues. Revêtu de la charge de Procureur général, dès l'âge de vingt-cinq ans, il a refusé trois fois celle de premier Président, dont il avait eu la survivance en 1717. L'Empereur François récompensa ses services par les dons de la fortune, et par la décoration du titre de Comte; il mourut le 4 Mai 1751.

Le grand Léonard appelle comme d'abus du bref que Clément XI (Albani) avait rendu le 28 Septembre 1703, contre le code Léopold, pag. 71. — Est député au Pape. S'arrête à Florence, pag 76. — Prend possession d'Arches et Charleville, pag. 104.

Bulle *unigenitus* reçue en Lorraine le 8 Mars 1714, pag. 142 et 143.

C.

C'est par Jean Chaligny, père de David et d'Antoine, que fut coulée la fameuse coulevrine; Louis XIV la fit conduire en France en 1670, après la prise de Nancy, et de-là à Dunkerque, où on la voit encore. L'éclat de la fortune, qui leur fut successivement offerte par le Cardinal de Richelieu et par Louis XIV, ne put les déterminer à abandonner leur pays. Les deux fils acceptèrent seulement, de ce Monarque, avec l'agrément de leur Souverain, le titre de Commissaires-généraux des fontes de France. Le cheval de bronze que l'on voit sur la place Royale de Dijon, est un de leurs ouvrages. Charles IV les annoblit; le père mourut âgé de quatre-vingt-six ans en 1615, et ses fils en 1631 et 1666.

Du vivant de cette Princesse, Charles avait épousé à Besançon, le 2 Avril 1637, Béatrix de Cusance, veuve d'Eugène-Léopold l'Oiselet, Prince de Cantecroix; et de ce mariage, ratifié après la mort de Nicole, sont venus :

1°. Anne de Lorraine, née le 23 Août 1639, et morte le 19 Août 1720, ayant été mariée le 7 Octobre 1660, à François-Marie de Lorraine, Comte de Lillebonne. Voyez Princes du sang, § X.

2°. Charles-Henri de Lorraine, Comte de Vaudemont. Voyez plus bas, pag. 374.

La Princesse Béatrix mourut le 5 Juin 1663, et le 4 Septembre de l'année suivante, Charles IV se remaria à Marie-Louise d'Aspremont, fille unique de Charles d'Aspremont, et de Marie-Françoise de Coussy; elle mourut à Madrid le 23 Octobre 1692, ayant eu en secondes noces, en 1679, Henri-François, Prince de Fondi. Le Duc Charles mourut au camp d'Alamback, entre Berkinfeld et Bergcastel, le 18 Septembre 1675, âgé de soixante-onze ans, cinq mois et demi. Par les soins de la piété filiale du Prince de Vaudemont, son corps fut rapporté en 1717 à la Chartreuse de Beaucerville, qu'il avait fondée. Il fut un brave chevalier, fécond en ressources, habile à la guerre, trop grand pour ne pas soutenir son indépendance, mais malheureux de vivre contemporain de Princes puissans et injustes qui l'écrasèrent. Léger dans des promesses, que la force lui arracha souvent, il ne lui manquait qu'un grand Empire pour laisser une autre réputation; et quoiqu'il n'eût point fait le bonheur de ses peuples, qu'ils fussent même malheureux sous son règne, il eut l'habilité d'en conserver l'affection; il en fut idolâtré au point, qu'en 1641, quand il ren-

tra en Lorraine, ils allèrent au-devant de lui en procession, et quelques paroisses, dans la confiance de lui rendre plus d'honneur, et de mieux manifester leur amour, portèrent le St. Sacrement à sa rencontre, et criaient, les mains jointes, *Dieu bénisse et conserve Monseigneur le Duc, ses deux femmes et son enfant.* Or cet enfant n'était pas légitime, c'était la Princesse de Lillebonne, fille de Madame de Cantecroix, âgée seulement de deux ans.

En 1658, pendant sa détention à Tolède, il était réduit à l'impuissance, de donner, et de recevoir aucune nouvelle. Un Lorrain, nommé Sureau, tailleur d'habits, s'élevant au-dessus de la crainte des supplices, se charge de lui faire passer les lettres du Président l'Abbé, son Conseiller d'Etat, et de Mr. Sallé, députés par la Cour Souveraine, pour venir en Espagne négocier la liberté de leur maître. Sureau en gagna le confesseur, le seul, qui, sous le prétexte de calmer les sollicitudes de sa conscience, l'approchait sans témoins; il laissait au Prince le temps de lire ses lettres et d'y répondre. Des pailles du lit, taillées en forme de plumes, et l'expression des mêmes pailles, brûlées et détrempées avec de l'urine, traçaient la correspondance; mais la crainte vint dans l'ame du confesseur en arrêter le cours, sans qu'elle pût rien sur les services de Sureau. Il les prolongea, jusqu'à ce que, guetté de si près, il lui devint impossible d'en rendre de nouveaux, sans compromettre à la fois, la cause du Prince et ceux qui s'y étaient dévoués; cependant il importait qu'il eût encore une lettre: c'était la dernière; d'elle et de sa réponse pouvait dépendre la liberté de Charles. Sureau tente envain de la remettre : enfin, le dévouement lui dicte un parti aussi hardi que périlleux; il va trou-

ver le Gouverneur, lui annonce, que depuis plusieurs mois il passe des lettres au Prince, qu'il lui en reste encore une à rendre, que s'il ne lui en laisse la liberté, il va sur le champ le déclarer à la cour de Madrid, comme complice de cette relation. Les menaces et l'assurance de Sureau intimidèrent le Gouverneur, il le favorisa, la lettre fut remise, puis par réflexion il le dénonça à sa cour. Sureau, arrêté et chargé de fers, avoua ses démarches; mais quand on en fut au nom de ses complices, on vit jusqu'où l'amour des Lorrains pour leurs Princes peut élever le courage et l'héroïsme. Sureau, en déclarant le Président l'Abbé, M. Sadé et les autres, les eût tous exposés au supplice, toute négociation eût été détruite, et avec elle l'espoir de la liberté du Prince; il soutint donc la question ordinaire et extraordinaire, sans lâcher aucun aveu, protestant dans l'intervalle des tortures, qu'il se coupperait plutôt la langue entre les dents, que de souffrir qu'elle le trahît, et demandant à Dieu la force de mourir dans son supplice, mais de mourir avec son secret et celui de ses complices. On opina ensuite au Conseil du Roi pour l'envoyer à la mort, comme convaincu de crime d'état; mais observant qu'il était du devoir d'un sujet de servir son Souverain, il ne fut condamné qu'au bannissement. Les supplices lui ayant disloqué les membres, l'avaient mis dans l'impossibilité de s'y rendre, on tenta de le guérir; il passa donc de la main des bourreaux dans un fumier chaud, où il resta plusieurs jours, et où les Espagnols allaient l'admirer, comme un prodige de courage et de générosité. On racheta, enfin, son bannissement par une somme exhorbitante, et soulagé de ses tortures, il revint en Lorraine, où il reçut de Charles, par l'enno-

plus grandes maisons du pays. Reçu dans les cloîtres de St. Benoît, par ordres supérieurs, il eut à lutter contre des rigueurs et des mortifications infinies, par lesquelles les anciens crurent l'en écarter; mais dirigé par Christophe de la Vallée, son parent, qui depuis fut Evêque de Toul, sa vocation triompha; il fit profession à St. Vanne, où, dès lors, l'astuce et la ruse surent colorer la haine monacale, pour l'éloigner de sa maison, sous des prétextes d'intérêt ou de confiance, et par-là soustraire les déréglemens d'une vie licencieuse à la gêne perpétuelle qu'imprimait l'exemple et les exhortations de sa vie sainte, qui prêchaient perpétuellement une réforme salutaire. De retour dans le cloître, son austérité y fit plus que jamais la censure de la dissolution de ses confrères. Le Prince Erric de Lorraine, Evêque de Verdun, leur Abbé, gémissait depuis long-temps d'un tel relâchement; il connaissait la rigidité des mœurs de Dom Didier; mais celui-ci voulait une réforme absolue, et le régime de son ordre, ramené au précepte de sa régle primitive, tandis que le Prince, croyant cette observance au-dessus des forces humaines, ne désirait qu'une mitigation. Dom Didier devint Prieur en 1598, les profanes s'enfuirent, et la mitigation n'ayant point réussi, la réforme fut introduite avec succès en 1600, sur les bases de celle du Mont-cassin; elle s'étendit ensuite en Lorraine, en Champagne et en France, où elle s'est soutenue plus d'un siècle et demi, sous le nom de St. Vanne et de St. Hydulphe, et d'où elle a donné naissance aux congrégations de St. Maur, de Cluny et au régime de différens monastères de Flandres. Dom Didier étant mon parent je ne m'étendrai point davantage sur les vertus ni le zèle de ce sévère réfor-

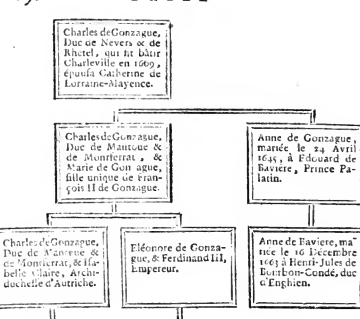
cessivement le Prince Emmanuël, le Prince d'Elbœuf, et enfin le Duc d'Elbœuf, fils de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, et d'Elisabeth de la Tour-Bouillon, frère du précédent, qui naquit le 20 Décembre 1677; il épousa d'abord au Royaume de Naples, en 1713, la fille unique du Duc de Salza. C'est à lui que l'on doit la découverte d'Herculanum; les statues précieuses et antiques qu'il trouva dans les ruines, furent placées à Portici, palais charmant qu'il bâtit sur une roche élevée, dans l'une des plus belles situations de l'univers, et où on monte par deux magnifiques escaliers, en marbre blanc; il fit et mit l'inscription suivante au-dessus de la porte de ce palais, qui est aujourd'hui au Roi de Naples.

Loci genio amœnique littoris hospitibus nymphis,
Ut liceat aliquando bene beatèque vivere,
Atque inter honesta otia sive studia,
Solidam cum amicis capere voluptatem,
Emmanuël-Mauritius à Lothoringiâ Elbovianorum
Princeps,
Complanato solo, satis arboribus dulcibùsque
Accersitis aquis hunc secessum sibi paravit;
Abite hinc urbanae molestaeque curae.

Il revint en 1715 à la cour de Léopold, et l'année suivante il en reçut la terre de Gondreville, où il fit élever un beau château; et comme sa sensibilité pour les malheureux le suivait en tous lieux, il construisit à l'extrémité de ses bosquets un hôpital magnifique qui, par ses soins et ses bienfaits, fut ensuite richement doté. En 1737, il alla à Florence, et resta quelques temps en Toscane; c'est dans ce voyage qu'il

vendit

(*) Archi. de la Ch. des comp. de Bar, régitre 41, fol. 196, rect.


Charles de Gonzague, Duc de Nevers & de Rhetel, qui fit bâtir Charleville en 1609, épousa Catherine de Lorraine-Mayence.
Charles de Gonzague, Duc de Mantoue & de Montferrat, & Marie de Gonzague, fille unique de François II de Gonzague.
Anne de Gonzague, mariée le 24 Avril 1645, à Edouard de Bavière, Prince Palatin.
Charles de Gonzague, Duc de Mantoue & de Montferrat, & Isabelle Claire, Archiduchesse d'Autriche.
Eléonore de Gonzague, & Ferdinand III, Empereur.
Anne de Baviere, mariée le 16 Décembre 1663 à Henri-Jules de Bourbon-Condé, duc d'Enghien.
Charles Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue & de Montferrat, mort sans postérité en 1708.
Eléonore-Marie d'Autriche, & Charles V, Duc de Lorraine & de Bar.
Léopold I, Duc de Lorraine & de Bar.

H.

I & J.

(*) L'arpent de terre, nommé *jour* dans le pays, et celui de prais, appelle *fauchée*, sont composés de deux cents cinquante verges, la verge de dix pieds, le pied de dix pouces, le pouce de dix lignes. Les dix pouces de cette mesure font environ dix pouces sept lignes de France.

On y comptait encore
- 124,595 chevaux.
- 51.170 bœufs.
- 153,852 vaches.
- 345,768 brebis ou moutons.
- 148,403 porcs.

Le nombre des feux que formait le peuple, dans les deux Duchés était de . . .
- 21,819 laboureurs.
- 52,974 manœuvres.

Total des contribuables 74,793, sur lesquels, en 1712, on imposa, 1,143,000 liv. de Lorraine.

Il est bien à regretter que ce résultat n'offre que le tableau des contribuables, et ne présente point celui de la population des adultes de l'un et de l'autre sexe.

A ce dénombrement on peut comparer 1°. le tableau que j'ai rapporté pag. 31, 32 et 33. 2°. Celui qui se trouve depuis la page 34 jusqu'à la page 37, auxquels je vais joindre encore le résultat du dénombrement fait de la Lorraine en 1585, et dans lequel ne sont compris ni la Principauté de Lixheim, ni les Comtés de Salm, de Blamont, de Saarwerden, de Fénestrange, le Marquisat de Nomeny, ni, enfin, leurs dépendances.

Il y avait alors .
- 2104 villages.
- 66 villes, chefs de prévôtés ou d'offices.
- 4 grands baillages.
- 7 baillages moindres.
- 4 sièges baillagers.
- 33 collégiales.
- 55 abbayes.
- 97 prieurés.
- 4 abbayes de chanoinesses.
- 6 commanderies de Malthe.

ner tous ses confrères. Ils étoient tombés dans un relâchement d'autant plus scandaleux, que la solitude de leurs maisons, presque toutes situées dans de profondes retraites, n'opposant aucun témoin à leur dissolution, favorisait l'oisiveté et toutes les intempérances humaines, dont ils se souillaient et au sein desquelles ils dégradaient par l'ignorance, la crapule et l'impiété même qui en sont les suites, le ministère auguste du culte des autels. Layruels nommé Visiteur, et ensuite Vicaire-général de son ordre, tenta envain par son édification, d'inoculer sa ferveur : une réforme seule pouvait l'opérer; il la proposa, et comme elle avait à resserrer sous le frein de la régle toutes les passions humaines, combien n'eut-il pas à lutter? Devenu dans le même temps, en 1600, Abbé de Ste. Marie-aux-Bois, il transporta sa maison du centre de la forêt à Pont-à-Mousson, où la piété de ses élèves fut fortifiée par les leçons de l'université. Enfin, son nouveau régime ayant déja fait de grands progrès dans plusieurs abbayes voisines, il obtint, en 1617, une bule de Léon XI, (Alexandre de Médicis) qui en confirmait les austérités; il fut ensuite revêtu du sceau de la loi en Lorraine et en France, et constamment pratiqué dans les maisons de son ordre, qui embrassèrent sa réforme, jusqu'aux décrets désastreux de 1790, qui l'ont anéanti en France. Layruels mourut le 18 Octobre 1631; mais il revivra éternellement dans les ames pures, par le souvenir de ses vertus, pag. 135.

Legrand, cité p. 154. Joseph Legrand, naquit au Val de Lièvre, dans les Vosges. Son père était l'un des Chevaux-légers de la garde du Duc; mais le fils préférant bien plus par inclination naturelle que par philosophie, l'art de guérir les hommes, à la gloire de les détruire, s'a-

n'a point encore calculé les funestes effets : celui des charlatans et des empiriques, dont tout l'art est de ruiner les malades crédules, qui ne trouvent souvent dans leurs remèdes que les poisons et la mort. Il persifla dans ses écrits ces médecins médiocres, qui, dans tous les temps, ont marqué leur impéritie par la fatuité, et qui substituent au savoir et au mérite de leur art, le talent frivole des Gazetiers. Ses censures lui attirèrent le venin de cet essaim de frélons, qu'il méprisa et ne repoussa point; il ne désirait que la retraite, et, sans cesser d'être utile par des écrits savans et une pratique constante, il en goûta les douceurs les trente dernières années de sa vie. Le grand Duc Charles, qui ne laissa jamais le mérite sans récompense, l'honora de lettres d'ennoblissement. Mousin mourut en 1645, laissant à sa mémoire la réputation de grand homme, et à sa postérité une naissance qu'elle porte avec honneur et distinction.

N.

O.

P.

» Si malheureusement Dieu afflige mes Etats de la » contagion qui règne en France, un de mes principaux soins doit être, de prendre d'avance un parti » pour la conservation de ma famille «.

» A mon égard, mon parti est absolument pris, non-» seulement je ne veux pas quitter mes Etats, mais » je veux, *au contraire*, *me tenir à portée du lieu* » *où ce malheur arrivera*, pour donner les ordres » nécessaires, *et tâcher de sauver*, *le plus que l'on* » *pourra*, *de l'Etat*. Mon devoir, mon obligation, » ma conscience me l'imposent; ainsi tous les con-

» seils qu'on me donnerait contraires à cette résolu-
» tion, non-seulement ne seraient pas suivis, mais
» ne pourraient me venir que de personnes qui au-
» raient peu à cœur mon honneur et les devoirs qui
» m'y engagent d'obligation, devant Dieu et devant
» mon peuple «.

» Il n'en est pas de même de ma famille, je dois
» la sauver, autant qu'il dépendra de moi de prendre
» une détermination précise, sur les lieux où Madame
» et mes enfans pourront se retirer; et ce choix est
» bien difficile, car cette maladie ne paraissant pas
» être dans l'air, mais se communiquant de person-
» nes à personnes, ou bien par marchandises, elle
» peut être portée indistinctement à un bout de la
» province ou à l'autre «.

» Cependant on peut projeter plusieurs lieux de
» retraites, et cela est même nécessaire, pour quel-
» ques mesures à prendre d'avance, soit pour les dis-
» positions des vivres, pour les logemens et pour la
» garde «.

» Je crois que les abbayes ou cloitres séparés sont
» les plus propres; parmi ceux-là j'envisage la char-
» treuse pour moi, comme étant voisine de Nancy
» et plus au centre de l'Etat; et pour ma famille, les
» abbayes de la Vosge, telles qu'Etival, Moyenmontier
» et Sénonnes, la ville de Remiremont, pour un temps,
» et, enfin, en cas de nécessité, le St. Mont, elle
» peut, dès ce moment encore, se jeter du côté de
» la Lorraine allemande, où sont les abbayes de
» Villers-Betnach, de Longeville, de Graventhal et
» Stulzbroon «.

» Comme je l'ai dit, cette malheureuse maladie
» pouvant être portée par-tout, on ne peut prévoir

» par quel côté nous la recevrons; si cependant elle » nous arrive, il est à croire qu'elle viendra du côté » de la France, et il y a à se déterminer, 1°. si on » laissera ma famille dans le pays, ou si on la fera » sortir; 2°. si en la laissant dans le pays, elle restera » ensemble, ou si on la séparera. Pour le mieux, c'est, » je crois, de la séparer en trois, Madame, mes gar- » çons, mes filles «.

» Quand à Madame, elle prendra le parti qu'elle » jugera à propos : le plus sûr est de s'éloigner; mais » si Madame veut rester, il faut qu'elle se retire dans » l'une des maisons ci dessus «.

» A l'égard des garçons, je crois nécessaire de les » faire sortir : on peut choisir la Suisse, l'Allemagne » ou la Flandre; je préférerai les deux premiers pays » à ce dernier; il ne faut pas hésiter, ce me sem- » ble, et prendre ce parti avant l'approche de cette » maladie : car on pourrait être surpris, et ne pou- » voir plus sortir «.

» On en pourrait user de même pour mes filles, » en leur choisissant, dans un lieu pur, un couvent » commode : et prudemment, il ne paraît point d'autre » parti à prendre. Si néanmoins on voulait les garder, » on pourrait les mettre au St. Mont et à Remire- » mont dans les commencemens «.

» Les montagnes des Vosges sont préférables à la » Lorraine-allemande, on peut mieux les garder; elles » sont hors des grandes routes et nullement exposées » au mouvement des troupes : ce qui est le plus dan- » gereux «.

» Il faudra régler les personnes qui suivront, et les » restreindre au plus petit nombre possible, car la » multitude expose à la communication «.

» Quant au dedans de la province, il y a un amas
» assez considérable de bled, pour ne pas laisser souf-
» frir de disette le menu peuple. La viande et le vin
» ne manqueront pas, et il y a une assez grande pro-
» vision de drogues nécessaires. Ainsi, grace au Sei-
» gneur, la province paraît à l'abri de la disette des
» vivres et des remèdes «.

» Il faudra ordonner aux Baillifs de demeurer dans
» les chefs-lieux de leurs Baillages; aux Gentilshom-
» mes de se retirer sur leurs terres, et au Clergé
» régulier de ne faire aucun changement dans leurs
» maisons «.

» Le pays étant ouvert de tout côté, sans villes
» fermées, sans rivières que l'on ne puisse passer
» par-tout et en tout temps; il ne se peut garder que
» d'un lieu à l'autre «.

» Pour empêcher autant qu'on le pourra la commu-
» nication, il faudra interdire tout commerce, et,
» grace à Dieu, dans une pareille nécessité, le luxe
» à part, nous avons tout ce qu'il nous faut «.

» Voilà en gros les tristes projets, à la vue du mal-
» heur dont Dieu nous menace, et les précautions
» que l'on peut prendre «.

» Il faudra dans chaque ville, autant qu'on le pourra,
» désigner trois sortes d'endroits publics, pour des
» hôpitaux, afin de faire faire quarantaine aux conva-
» lescens; et un autre endroit hors des villes, si cela
» se peut trouver, pour la quarantaine de ceux qui
» viendront des lieux suspects «.

» Une des choses les plus difficiles à avoir, ce sera
» des lits : la charité, sans doute, en fournira plu-
» sieurs; mais il est à propos, autant que faire se
» pourra, de préparer dans chaque ville des paillas-

parcouru la même carrière, ne fut, ni moins grand, ni moins illustre; il prit ses grades dans l'université de Paris, et ce qui, peut-être, aujourd'hui paroîtra étonnant, c'est que le fils unique du premier Médecin d'un Prince libéral, ne put, faute de moyens, y recevoir le bonnet de Docteur; il fut aussi premier Médecin du Duc, son maître, et, par ses soins, la faculté de médecine fut établie dans l'université de Pont-à-Mousson; il en fut le premier Professeur, et mourut à Nancy en 1633, victime de la peste qu'il était venu éteindre. Leurs ouvrages sont traduits dans toutes les langues, et l'éloge le plus complet qu'on peut en faire, c'est de rappeller que le célèbre Boerhave en recommaude non la lecture, mais l'étude.

Depuis René II, Duc de Lorraine et de Bar, il a existé douze branches de Princes du sang, dont il est la souche : et j'ai évité de rapporter chacune d'elles

séparement sous la lettre de son nom, pour les réunir toutes, sous un seul point de vue, dans cet article.

§. I.

BRANCHE DE MERCOEUR,

ÉTEINTE en 1602.

NICOLAS DE LORRAINE,

et

1°. Marguerite d'Egmont.
2°. Jeanne de Savoie.
3°. Catherine de Lorraine.

NICOLAS de Lorraine, Comte de Vaudemont (voyez p. 317) sixième enfant d'Antoine, Duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon, qui naquit le 17 Octobre 1524, et mourut le 24 Janvier 1577, fut l'auteur de cette branche. Il était Comte de Vaudemont, de Chaligny, Marquis de Noményy, et il fut créé Duc de Mercœur, Pair de France en 1569; il épousa le 1 Mai 1549, Marguerite d'Egmont, fille de Jean III, Comte d'Egmont, et de Françoise de Luxembourg, qui mourut le 10 Mars 1554, elle était sœur du célèbre Comte d'Egmont, décapité en 1568, elle eut:

1°. Marie de Lorraine, née le 9 Février 1551.

2°. Catherine de Lorraine, née le 26 Février 1552.

3°. Henri de Lorraine, né le 9 Avril 1553, mort tous trois en bas âge.

4°. Louise de Lorraine, née à Nomény le 30 Avril 1554, morte le 29 Janv. 1601, ayant épousé, à Rheims, le 15 Février 1575, Henri III, Roi de France et de Pologne, dont elle n'eut point d'enfans.

Le Duc Nicolas de Mercœur fut marié en secondes

noces, le 24 Février 1555, à Jeanne de Savoye Nemours, née en 1532, de Philippe de Savoie, Duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans-Longueville; elle mourut au mois de Juillet 1568, ayant eu six enfans:

1°. Philippe-Emmanuël de Lorraine, qui suit.

2°. Charles de Lorraine, Evêque de Toul et de Verdun, Commandeur des ordres du Roi, qui naquit le 2 Avril 1561, fut Cardinal en 1572, sous le nom de Vaudemont, et mourut le 29 Octobre 1587.

3°. Jean de Lorraine, né le 14 Septembre 1563, mort en bas âge.

4°. Marguerite de Lorraine, qui naquit le 14 Mai 1564, et mourut le 20 Septembre 1625, sans laisser de postérité, ayant été mariée en premières noces, au mois d'Octobre 1581, à Anne, Duc de Joyeuse, Amiral de France, qui fut tué à Coutras le 20 Octobre 1587; et en secondes à François de Luxembourg, Duc de Piney.

5°. Claude de Lorraine, elle naquit le 12 Avril 1566.

6°. François de Lorraine, Marquis de Chausseins, né le 15 Septembre 1567, l'un et l'autre morts en bas âge.

Le Duc de Mercœur épousa en troisièmes noces, le 12 Mai 1569, Catherine de Lorraine, née le 8 Novembre 1550, de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, et de Louise de Brezé, qui mourut le 24 Janvier 1577, ayant eu de son mariage:

1°. Henri de Lorraine, Marquis de Moï, Comte de Chaligny, qui forma la tige de la branche de Moï, rapportée p. 417 au § II.

2°. Christine de Lorraine, qui naquit le 24 Septembre 1571 et mourut sans alliance.

3°. Antoine de Lorraine, né le 27 Août 1572, mort en 1585, étant Chanoine de Trèves, et désigné Evêq. de Toul.

4°. Louise de Lorraine, née le 27 Mars 1575, morte jeune.

5°. Erric

5°. Erric de Lorraine, né le 14 Mars 1576, mort le 27 Avril 1623, ayant été Evêque de Verdun depuis le 9 Juin 1593 jusqu'en 1611. qu'il remit cet Evêché à Charles de Lorraine, son neveu.

PHILIPPE DE LORRAINE,
et
Marie de Luxembourg.

Philippe-Emmanuël de Lorraine, Duc de Mercœur, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Bretagne, naquit le 9 Septembre 1558, et mourut à Nuremberg le 19 Février 1602; il fut Lieutenant-général des armées de l'Empereur et un des plus grands Capitaines de son siècle; le 12 Juillet 1579, il épousa Marie de Luxembourg, fille unique de Sébastien de Luxembourg, Duc de Penthiévre, dont il eut:

1°. Philippe de Lorraine, né en 1591 et mort en 1592.

2°. Françoise de Lorraine, Duchesse d'Etampes, de Mercœur et Penthiévre, qui naquit en 1592, mourut le 8 Septembre 1669, ayant épousé, au mois de Juillet 1609, César de Bourbon, Duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV, qui mourut le 8 Septembre 1665.

§. II.

BRANCHE DE CHALIGNY OU DE MOÏ,
ÉTEINTE en 1672.

HENRI DE LORRAINE,
et
Claude de Moï.

Henri de Lorraine, Marquis de Moï, Comte de Chaligny, naquit le 31 Janvier 1570, de Nicolas de Lorraine,

Duc de Mercœur, et de Claude de Lorraine. Voyez p. 416. Il mourut en 1601, ayant épousé, le 3 Nov. 1627, Claude de Moï, fille de Charles, Marquis de Moï, et de Catherine de Susanne, Comtesse de Cerni, dont il eut :

1°. Charles de Lorraine, né à Keuvres, près de St. Mihiel, le 18 Juillet 1592, qui fut Evêque de Verdun en 1617, entra aux Jésuites de Rome en 1622, et mourut à Toulouse le 28 Avril 1631.

2°. Henri de Lorraine, qui, après la mort du Prince son père, fut Marquis de Moï et Comte de Chaligny; il était né le 15 Janvier 1596, et mourut sans avoir été marié le 10 Juin 1672; ce fut en lui que finit cette branche.

3°. François de Lorraine, qui naquit le 15 Janv. 1599, et mourut à Dieuze le 11 Juillet 1661, étant grand Doyen de Cologne et de Strasbourg et Evêque de Verdun, par la résignation du Prince Charles, son frère, depuis 1622.

4°. Louise de Lorraine, qui naquit en 1593, épousa Florent de Ligne, Marquis de Roubé, et mourut à Mons le 1 Décembre 1667, où elle s'était faite religieuse capucine depuis 1636.

§ III.

BRANCHE DE GUISE,

Dont le nom s'est éteint en 1688, mais de laquelle sont descendus les Princes cadets de la maison de Lorraine.

La branche de Guise, dont le premier Duc est rapporté page 315, s'est continuée dans la postérité de

FRANÇOIS DE LORRAINE,
et
Anne d'Est.

Il était Duc de Guise, Prince de Joinville, Pair,

grand Maître, grand Chambellan et grand Veneur de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur du Dauphiné, Ministre et Lieutenant-général du Royaume. Voyez page 317. Il naquit le 17 Février 1519, fut assassiné devant Orléans le 18 Février 1563, et mourut le 24 du même mois, avec la réputation d'un des plus grands et des plus valeureux capitaines. Le 4 Décembre 1549, il avait épousé Anne d'Est, Comtesse de Gisors, Dame de Montargis, née en 1531, d'Hercule d'Est, Duc de Ferrare, et de Renée de France, qui mourut le 17 Mai 1607, ayant eu de ce mariage :

1°. Henri de Lorraine, Duc de Guise, qui suit.

2°. Catherine-Marie de Lorraine, née le 18 Juillet 1552, et qui mourut le 6 Mai 1596, ayant été mariée au mois de Février 1570, à Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, mort le 23 Septembre 1582 sans postérité.

3°. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, tige de la branche de ce nom, rappellé au § VI. pag. 424.

4°. Louis de Lorraine, nommé le Cardinal de Guise, Archevêque, Duc de Rheims, Commandeur des ordres du Roi, qui naquit le 6 Juillet 1555, fut massacré à Blois le 24 Décembre 1588, ayant d'Aimérie de Loscheraino un fils naturel, nommé Louis, Bâtard de Guise, Prince de Phalzbourg et de Lixheim, qui avait épousé le 22 Mai 1621 Henriette de Lorraine, née le 5 Avril 1605, de François de Lorraine, Comte de Vaudemont, et de Christine de Salm. V. p. 328.

5°. Antoine de Lorraine, qui naquit le 15 Avril 1557 et mourut le 16 Janvier 1560.

6°. François de Lorraine, né le 31 Décembre 1559, et qui mourut en 1573.

7°. Maximilien de Lorraine, qui naquit le 25 Octobre 1562, et mourut cinq ans après.

HENRI DE LORRAINE,
et
Catherine de Clèves.

Henri de Lorraine, Duc de Guise, Prince de Joinville, surnommé le Balafré, Pair et grand Maître de France, Chevalier des ordres du Roi, Général de ses armées, Gouverneur de Champagne et de Brie, naquit le 31 Décembre 1550, et fut égorgé à Blois le 23 Décembre 1588; il avait épousé au mois de Sept. 1570, Catherine de Clèves, née en 1548, de François de Clèves, Duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbou-Vendôme, qui mourut le 11 Mai 1633, ayant été mariée d'abord à Antoine de Croy, Prince de Porcéan. Elle eut de son second mariage.

1°. Charles de Lorraine, Duc de Guise, qui suit.

2°. Henri de Lorraine, qui naquit en 1572, et mourut le 13 Août 1574.

3°. Catherine de Lorraine, qui naquit et mourut en 1573.

4°. Chrétienne de Lorraine, née en 1574, morte le 3 Novembre de la même année.

5°. Louis de Lorraine, Cardinal, Archevêque de Rheims, Pair de France, Abbé de St. Denis de Cluny, d'Orcamp, de St. Rémy, &c. qui naquit le 22 Janvier 1575, et mourut le 21 Juin 1621, laissant trois fils et deux filles naturels de Charlotte des Essars.

6°. Charles de Lorraine, né en 1576, mort peu après.

7°. Marie de Lorraine, née le 1 Juin 1577, morte en 1581.

8°. Catherine de Lorraine, qui naquit en 1579, et mourut sans alliance.

9°. François de Lorraine, né en 1581, mort en 1582.

10°. Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, qui forma la branche de ce nom, rapporté p. 424, § V.

11°. Louise-Marguerite de Lorraine, qui mourut le 30 Avril 1631, ayant épousé le 24 Juillet 1605, François de Bourbon, Prince de Conti.

12°. Renée de Lorraine, qui mourut le 26 Juin 1626, étant Abbesse de St. Pierre de Rheims.

13°. Jeanne, qui mourut le 8 Octobre 1638, Abbesse de Jouarre sur la Ferté.

14°. Alexandre-Paris de Lorraine, Chevalier de Malthe, qui naquit en 1589, fut Lieutenant-général en Provence, et tué le 1 Juin 1614, au château de Baux, d'un coup de canon, crevé comme il y mettait le feu.

CHARLES DE LORRAINE

et

Henriette-Catherine de Joyeuse.

Il fut Duc de Guise et de Joyeuse, Pair de France, Prince de Joinville, Souverain de Château-Renaud et Comte d'Eu, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Provence et Amiral des mers du Lévant; il naquit le 20 Août 1571, et mourut le 30 Septembre 1640, ayant épousé, en 1611, Henriette-Catherine de Joyeuse, née en 1585, de Henri, Duc de Joyeuse, Pair et Maréchal de France, et de Catherine de la Vallette, dont elle fut unique héritière: elle mourut le 25 Février 1656, laissant de son second mariage:

1°. François de Lorraine, Prince de Joinville, qui naquit le 3 Avril 1612, et mourut le 7 Novembre 1639 sans alliance.

2°. et 3°. Deux Princes jumeaux, nés au mois de Mars 1613, morts peu après.

4°. Henri de Lorraine, Duc de Guise, Pair et grand Chambellan de France, qui, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, fut Archevêque de Rheims, Abbé de

St. Denis, de Fécamp et de Corbie. Il naquit le 4 Avril 1614, et mourut le 2 Juin 1664, sans avoir eu d'enfans. Il soutint avec éclat, en 1647, dans la révolution de Naples, la gloire et la célébrité de son nom, et il a donné lieu à des mémoires de sa vie qui sont estimés.

5°. Marie de Lorraine, appellée Mademoiselle de Guise, qui naquit le 15 Août 1615, et mourut le 3 Mars 1688; c'est en elle que finirent les noms de Guise et de Joyeuse.

6°. Mademoiselle de Joinville, morte en Janvier 1618, âgée de neuf mois.

7°. Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, né le 15 Juillet 1618, mort le 15 Mars 1637 sans alliance.

8°. Françoise de Lorraine, née le 10 Janvier 1621, morte le 4 Décembre 1682, étant Abbesse de Montmartre.

9°. Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, rapporté au § IV.

10°. Roger de Lorraine, Chevalier de Malthe, qui naquit le 21 Mars 1624, et mourut le 6 Septembre 1653.

Lorsque Henriette-Catherine, Duchesse de Joyeuse, épousa le Duc de Guise, elle était veuve de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, dont elle avait eu Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, mariée le 6 Avril 1626, à Gaston-Jean-Baptiste de France, fils du Roi Henri IV.

§. IV.

BRANCHE DE JOYEUSE,

ÉTEINTE en 1675.

LOUIS DE LORRAINE,

et

Marie-Françoise de Valois.

Il fut Duc de Joyeuse et d'Angoulême, Pair et grand

Chambellan de France, Colonel-général de la Cavalerie légère. Il était né le 11 Janvier 1622, de Charles de Lorraine, Duc de Guise, et de Catherine de Joyeuse. Voyez pag. 422. Il mourut le 27 Septembre 1654, des suites d'une blessure qu'il reçut près d'Arras, à la tête de l'armée, le 22 Août précédent; il fut marié le 3 Novembre 1649, à Marie-Françoise de Valois, née le 27 Mars 1631, de Louis-Emmanuël de Valois, Duc d'Angoulême, Comte de Lauragais, d'Alais et de Ponthieu, et d'Henriette de la Guiche, dont elle était fille unique, elle mourut le 4 Mai 1696, ayant eu :

1°. Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Joyeuse, qui suit.

2°. Henriette de Lorraine, née en 1651, morte peu après.

LOUIS-JOSEPH DE LORRAINE,
et
Elisabeth d'Orléans.

Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, de Joyeuse et d'Angoulême, naquit le 7 Août 1650, et mourut le 30 Juillet 1671, ayant épousé le 15 Mai 1667, Elisabeth d'Orléans, Duchesse d'Alençon, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, et de Marguerite de Lorraine; voyez pag. 329, colonne droite, qui mourut le 17 Mars 1696, ayant eu :

François-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, de Joyeuse, d'Alençon et d'Angoulême, Pair de France, Prince de Joinville, qui naquit le 28 Août 1670, et mourut le 16 Mars 1675. En lui finirent les branches de Guise et de Joyeuse. Le Prince, son père, en ayant réuni les noms et les biens en 1671, après la mort de Henri, Duc de Guise, (voyez p. 421) ils passèrent par la mort de ce dernier Prince, dans les mains de Mademoiselle de Guise, sa tante. Voyez p. 422.

§. V.

BRANCHE DE CHEVREUSE,

ÉTEINTE en 1621.

CLAUDE DE LORRAINE,
et
Marie de Rohan.

Il fut Duc de Chevreuse, Pair, grand Chambellan et grand Fauconnier de France, Chevalier des ordres du Roi et de la Jarretière, Gouverneur d'Auvergne, naquit le 5 Juin 1578, de Henri de Lorraine, Duc de Guise, et de Catherine de Clèves, (voyez p. 420) et mourut le 24 Janvier 1657, ayant épousé, en Juin 1622, Marie de Rohan, née en 1600, d'Hercule de Rohan, Duc de Montbazon, et de Magdelaine de Lénoncourt; elle mourut le 13 Août 1679, ayant eu :

1°. Anne-Marie de Lorraine, née en 1624, morte le 5 Août 1652, étant Abbesse du Pont-aux-Dames, et coadjutrice de Remiremont.

2°. Charlotte-Marie de Lorraine, nommée Mademoiselle de Chevreuse, née en 1627, morte le 7 Nov. 1652.

3°. Henriette de Lorraine, née en 1631, morte le 25 Janvier 1694, étant Abbesse du Pont-aux-Dames et de Jouarre.

§. VI.

BRANCHE DE MAYENNE,

ÉTEINTE en 1621.

CHARLES DE LORRAINE,
et
Henriette de Savoye.

Il fut Duc de Mayenne, Pair, Amiral et grand Cham-

bellan de France, Lieutenant-général des armées du Roi, Chevalier des ordres et Gouverneur de Bourgogne; il naquit le 26 Mars 1554, de François de Lorraine, Duc de Guise, et d'Anne d'Est-Ferrare; (v. p. 419) il mourut le 4 Octobre 1611, ayant épousé, au mois de Juillet 1576, Henriette de Savoye, fille unique d'Honorat de Savoye, Marquis de Villars, Comte de Tende et de Sommerive, Maréchal et Amiral de France, et de Françoise de Foix; elle mourut au mois d'Octobre 1611; ayant eu:

1°. Henri de Lorraine, Duc de Mayenne et d'Aiguillon, Pair et grand Chambellan de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Guienne, qui naquit le 20 Décembre 1578, et fut tué au siège de Montauban, le 17 de Septembre 1621; en 1599, il avait épousé Henriette de Gonzague, née en 1571, de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves, héritière des Duchés de Nevers et de Rethel; elle mourut en 1601, et n'eut point de postérité. C'est dans le Prince son époux que finit la branche de Mayenne.

2°. Charles de Lorraine, Comte de Sommerive, né le 19 Octobre 1581, qui, à son retour d'un voyage à Malthe, mourut à Naples le 14 Sept. 1609, sans alliance.

3°. Catherine de Lorraine, qui naquit en 1585, et mourut le 8 Mars 1618, ayant été mariée, en 1599 à Charles de Gonzague, Duc de Nevers et de Rhetel, et qui devint, en 1627, Duc de Mantoue et de Montferrat dont elle eut plusieurs enfans. V. p. 309.

4°. Renée de Lorraine, qui épousa en 1613, Marie Sforze, Duc de Segny; elle mourut à Rome le 23 Sep. 1638, laissant pour fils, Louis Sforze, Duc de Segny, Comte de Santa-Fiore, Chevalier des ordres du Roi, mort sans postérité en 1685, âgé de soixante-sept ans.

§. VII.

BRANCHE D'AUMALE, *ÉTEINTE en 1631.*

CLAUDE DE LORRAINE, *et* *Louise de Brezé.*

Il était Duc d'Aumale, Pair et grand Veneur de France, Lieutenant-général au Gouvernement de Bourgogne, Colonel-général de la cavalerie légère et Chevalier des ordres du Roi. Il naquit le 1 Août 1526, de Claude, Duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, (v. p. 318, col. gauche) et fut tué au siège de la Rochelle d'un coup de canon le 14 Mars 1573. Le 1 Août 1547, il avait épousé Louise de Brezé, fille de Louis de Brezé, Comte de Maulévrier, grand Sénéchal de Normandie et de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, dont il eut :

1°. Henri de Lorraine, Comte de St. Vallier, né le 21 Septembre 1549, mort en 1559.

2°. Catherine de Lorraine, née le 8 Octobre 1550, mariée au Duc de Mercœur. Voyez p. 416, § I.

3°. Charles de Lorraine, qui suit.

4°. Magdelaine-Diane de Lorraine, naquit le 10 Février 1554, et mourut jeune.

5°. Marguerite-Diane de Lorraine, naquit en 1558, et fut mariée à François de Luxembourg, Duc de Piney, Chevalier des ordres du Roi, le 13 Novembre 1576.

6°. Antoinette de Lorraine, naquit le 9 Juin 1560, et mourut jeune.

7°. Antoinette-Louise de Lorrtine, naquit le 29 Septembre 1561, mourut le 24 Août 1643, étant Abbesse de Notre-Dame de Soissons.

8°. Antoine de Lorraine, né le 1 Novembre 1562, mort jeune.

9°. Claude de Lorraine, appellé le Chevalier d'Aumale, né le 10 Février 1564, tué le 3 Janvier 1591, en cherchant à surprendre St. Denis; il était Général des galères de Malthe et Abbé du Bec.

10°. Charles de Lorraine, né le 7 Mai 1568, mort jeune.

CHARLES DE LORRAINE,

et

Marie de Lorraine.

Il était Duc d'Aumale, Chevalier des ordres du Roi, Pair et grand Veneur de France, et Gouverneur de Picardie. Il naquit le 25 Janvier 1555, et mourut en 1631, ayant épousé, en 1576, Marie de Lorraine, fille de René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf et de Louise de Rieux, (voyez p. 321, colonne gauche) dont il eut:

1°. Charles de Lorraine, né au mois de Décemb. 1580.

2°. Henri de Lorraine.

3°. Marguerite de Lorraine, tous trois morts jeunes et sans alliance.

4°. Anne de Lorraine, Duchesse d'Aumale, qui fut mariée le 14 Avril 1618, à Henri de Savoye, Duc de Nemours, et mourut le 19 Février 1638.

S. VIII.

BRANCHE D'ELBŒUF,

ÉTEINTE en 1763.

Elle a commencé à René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, (v. p.320, col. gauche) *qui eut pour fils Charles de Lor-*

raine, Duc d'Elbœuf, (v. p. 322, col. gauche) *père de Charles de Lorraine, qui suit, et fut la troisieme génération de la branche d'Elbœuf.*

CHARLES DE LORRAINE,

et

Catherine-Henriette légitimée de France.

Il était Duc d'Elbœuf, Pair de France, Comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux, Gouverneur de Picardie et Chevalier des ordres du Roi. Il naquit en 1596, de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, et de Marguerite de Chabot, Comtesse de Charni et de Busançois, (voyez p. 322 et 323) et mourut le 5 Novembre 1657; il avait épousé, au mois de Février 1619, Catherine-Henriette légitimée de France, fille d'Henri IV, et de Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort; elle mourut le 20 Juin 1663, ayant eu :

1°. Charles de Lorraine, qui suit.

2°. Henri de Lorraine, appellé l'Abbé d'Elbœuf, né en 1622, mort le 3 Avril 1648, étant Abbé d'Homblieres.

3°. François de Lorraine, qui naquit en 1623, et forma la tige de la branche de Lorraine-Harcourt. Voyez p. 431, § IX.

4°. François-Marie de Lorraine, naquit le 4 Avril 1627, et fut tige de la branche de Lorraine-Lillebonne; Voyez p. 433, § X.

5°. Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine, appellée Mademoiselle d'Elbœuf, qui naquit en 1629, et mourut sans alliance le 7 Août 1679.

6°. Catherine de Lorraine, morte en 1645, religieuse à Port-Royal.

CHARLES DE LORRAINE,

et

1°. *Anne-Elisabeth de Lannoi.*
2°. *Elisabeth de la Tour-Bouillon.*
3°. *Françoise de Montcau.*

Il fut Duc d'Elbœuf, Pair de France, Gouverneur de Picardie, d'Artois et de Hainaut, et Chevalier des ordres du Roi. Il était né en 1620, et mourut le 4 Mai 1692, ayant épousé en premières noces, le 7 Mars 1648, Anne Elisabeth de Lannoi, née en 1626, et fille unique de Charles, Comte de Lannoi, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Montreuil, et d'Anne d'Aumont, qui mourut le 3 Octobre 1654, ayant eu:

1°. Anne-Elisabeth de Lorraine, qui naquit le 6 Août 1649, mourut à Bar-le-Duc le 5 Août 1714, ayant épousé le 28 Avril 1669, Charles-Henri de Lorraine, Prince de Vaudemont. Voyez l'article de ce Prince, p. 374.

2°. Charles de Lorraine, né le 2 Novembre 1650, mort Chevalier de Malthe en 1690.

Charles, Duc d'Elbœuf, eut, en secondes noces, le 20 Mai 1656, Elisabeth de la Tour-Bouillon, née en 1635, de Frédéric-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, et d'Eléonore-Fébronie de Bergh, qui mourut le 23 Octobre 1680, ayant eu:

1°. Henri-Frédéric de Lorraine, né le 26 Janv. 1657, mort le 21 Octobre 1666.

2°. Henri de Lorraine, qui suit.

3°. Louis de Lorraine, né le 18 Septembre 1662, mort le 4 Février 1698, étant Abbé d'Orcamp.

4°. Emmanuël-Maurice de Lorraine, qui naquit le 30 Décembre 1677, et mourut le 14 Août 1763. Voyez Elbœuf, p. 383, 384 et 385.

5°. Marie-Eléonore de Lorraine.

6°. Marie-Françoise de Lorraine, l'une et l'autre religieuses aux filles Ste. Marie, à Paris.

Le 25 Août 1684, Mr. le Duc d'Elbœuf, prit en troisièmes noces Françoise de Montaut, fille de Philippe de Montaut, Duc de Navailles, Maréchal de France, et de Suzanne de Beaudéan; elle mourut le 11 Juin 1617, ayant eu:

1°. Suzanne-Henriette de Lorraine, qui naquit le 1 Février 1686, mourut le 16 Décembre 1710, ayant été mariée le 8 Novembre 1704, à Charles de Gonzague, Duc de Mantoue, qui mourut le 5 Juillet 1708, sans en avoir eu de postérité.

2°. Louise-Anne-Radegonde de Lorraine, qui naquit le 10 Juillet 1689, fut religieuse à Panthemont et Abbesse de St. Saëns, diocèse de Rouen, en 1726.

Le même Duc Charles d'Elbœuf eut encore deux fils et une fille, qui furent tous trois légitimés.

HENRI DE LORRAINE,
et
Anne-Charlotte de Rochechouart.

Il fut Duc d'Elbœuf, premier Prince du sang de Lorraine, Pair de France, Lieutenant-général des armées du Roi, Gouverneur des provinces de Picardie, d'Artois, du Hainaut et des villes et citadelle de Montreuil-sur-mer. Il était né le 7 Août 1661, et il mourut en 1748, ayant épousé, en 1677, Anne-Charlotte de Rochechouart, née en 1660, de Louis-Victor de Rochechouart-Vivonne, Pair et Maréchal de France; elle mourut le 28 Avril 1729, ayant eu:

1°. Philippe de Lorraine, né au mois d'Octob. 1678, mort jeune.

2°. Armande-Charlotte de Lorraine, nommée Mademoiselle d'Elbœuf, née en 1683, morte en 1701.

3°. Charles, Prince d'Elbœuf, né en 1685, tué en 1705, à l'armée d'Italie, devant Chivas.

§. IX.

BRANCHE DE LORRAINE-HARCOURT,

ÉTEINTE en 1747.

FRANÇOIS DE LORRAINE,
et
Anne d'Ornano.

Il fut Comte de Harcourt et de Rochefort, naquit en 1623, de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, (voyez p.428) et mourut le 27 Juin 1694. Il épousa, au mois de Juillet 1645, Anne d'Ornano, Comtesse de Montlaur, fille de François d'Ornano, et de Marguerite de Montlaur; elle mourut au mois de Septembre 1695, ayant eu :

1°. et 2°. Deux Princes, morts en bas âge.

3°. Alphonse-Henri Charles de Lorraine, Prince de Harcourt, qui suit.

4°. César de Lorraine, Comte de Montlaur, tué à l'armée d'Allemagne d'un coup de canon, reçu à l'épaule, le 27 Juillet 1675.

5°. Françoise de Lorraine, naquit en 1657, et mourut le 29 Octobre 1699, étant Abbesse de Montmartre.

6°. Charles de Lorraine, nommé l'Abbé d'Harcourt, qui naquit en 1661, et mourut le 23 Mars 1683.

7°. Marie-Angélique-Henriette de Lorraine, qui mourut le 7 Juin 1674, ayant épousé en Portugal, le 7 Février 1671, Dom Nugno-Alvarès de Pereira de Mello, Duc de Cadaval.

Alphonse Henri-Charles de Lorraine,
et
Marie-Françoise de Brancas.

Nommé Prince de Harcourt ; il était Comte de Montlaur, de St. Romaize, Baron d'Aubenas et de Montbonnet. Il naquit le 14 Août 1648, et mourut au mois de Février 1719, ayant épousé le 21 Février 1667, Marie-Françoise de Brancas, fille de Charles, Comte de Brancas, et de Suzanne de Garnier, qui mourut le 13 Avril 1715, ayant eu :

1°. Charles de Lorraine, Comte de Montlaur, qui naquit en 1673, et mourut en bas âge :

2°. Anne-Marie-Joseph de Lorraine, qui suit.

3°. N. de Lorraine, appellée Mademoiselle de Harcourt, née le 16 Octobre 1660.

4°. Marie de Lorraine, nommée Mademoiselle de Montlaur, née le 18 Août 1669.

5°. Anne de Lorraine, appellée Mademoiselle de Maubeck, née en 1670, toutes trois mortes au mois de Janv. 1671.

6°. Anne-Marguerite de Lorraine, née au mois d'Août 1675, morte jeune.

7°. Suzanne de Lorraine, toutes deux mortes jeunes.

8°. François de Lorraine, Prince de Montlaur, né le 31 Mars 1684, mort en 1705.

9°. François-Marie de Lorraine, Prince de Maubeck, né le 10 Août 1686, mort en 1706, au siège de Turin.

Anne-Marie-Joseph de Lorraine,
et
Marie-Louise-Christine de Janin.

Il porta d'abord le titre de Comte de Harcourt, et ensuite de Prince de Guise, nom que Léopold, en 1718, fit

fit revivre en sa faveur, (voyez p. 236 à 238. Guise et Acraigne, p. 361.) il était Comte de Montlaur et de St. Romaize, Marquis de Maubeck; il naquit le 30 Avril 1679, et mourut le 27 Avril 1739, ayant épousé, le 2 Juil. 1705, Marie-Louise-Christine de Janin-de-Castille, née en 1680, de Gaspard, Marquis de Mont-jeu, et de Louise-Diane Dauvet; elle mourut le 11 Janvier 1736, ayant eu :

1°. Louise-Henriette-Françoise de Lorraine, qui naquit en 1707, et mourut le 31 Mars 1737, ayant épousé, le 21 Mars 1725, Emmanuël-Théodose de la Tour, Duc de Bouillon, Pair et grand Chambellan de France.

2°. Marie-Elisabeth-Sophie de Lorraine, qui naquit en 1710, et mourut le 2 Août 1740, ayant été mariée le 27 Avril 1734, à Louis-François-Armand Duplessis, Duc de Richelieu et de Fronsac, Pair et Maréchal de France, mort en Août 1788.

3°. Louis-Marie-Léopold de Lorraine, Prince de Guise, qui naquit le 17 Décembre 1720, et mourut à l'armée d'Italie le 20 Juin 1747, étant Brigadier des armées du Roi, et Colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom. En lui finit la branche de Harcourt, et pour la seconde fois le nom de Guise.

§. X.

BRANCHE DE LORRAINE-LILLEBONNE,

ÉTEINTE en 1702.

FRANÇOIS-MARIE DE LORRAINE,

et

1°. *Christine d'Estrées.*
2°. *Anne de Lorraine.*

Il fut Comte de Lillebonne, Prince Souverain de Com-

mercy, et Lieutenant-général des armées du Roi; il était né le 4 Avril 1627, de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, (voyez p. 428.) Il mourut le 11 Janvier 1694, ayant épousé en premieres noces, le 3 Septembre 1658, Christine d'Estrées, fille de François-Annibal, Duc d'Estrées, Pair et Maréchal de France, et d'Anne Habert de Montmort, dont il devint veuf le 18 Décembre suivant, et le 7 Octobre 1660, il épousa Anne, légitimée de Lorraine, fille de Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar, et de Béatrix de Cusance, Princesse de Cantecroix; (v. p. 371.) Elle était née le 23 Août 1639, et mourut le 19 Février 1720, ayant eu :

1°. Charles François de Lorraine, Prince de Commercy, qui naquit le 11 Juillet 1661, et fut tué à la bataille de Luzara, le 15 Août 1702, en commandant l'aile droite de l'armée Impériale, et étant Général de cavalerie.

2°. Béatrix-Hiéronyme de Lorraine, qui naquit le 1 Juillet 1662, fut Abbesse de Remiremont en 1711, et mourut en 1738.

3°. Thérèse de Lorraine, née le 1 Mai 1663, morte le 17 Septembre 1671.

4°. Elisabeth de Lorraine, née le 5 Avril 1664, morte le 7 Février 1748, ayant été mariée le 8 Octobre 1691, à Louis de Mélun, Prince d'Epinoy, mort le 24 Sept. 1704.

5°. Marie-Françoise de Lorraine, naquit le 28 Mai 1666, mourut le 10 Mai 1669.

6°. Sébastienne de Lorraine, naquit le 19 Avril 1667, mourut le 15 Août 1669.

7°. Jeanne-Françoise de Lorraine, naquit le 6 Septembre 1668, mourut en 1680.

8°. Henri-Louis de Lorraine, qui naquit le 26 Octobre 1669, et mourut le 17 Mars 1670.

9°. Jean-Paul de Lorraine, qui naquit le 10 Juin 1672, et fut tué le 29 Juillet 1693 à la bataille de Nerwinde.

§. XI.

BRANCHE DE MARSAN,

ÉTEINTE en 1783.

CHARLES DE LORRAINE,

et

1°. *Marie-Françoise d'Albret.*

2°. *Catherine-Thérèse Goyon de Matignon.*

Il fut Comte de Marsan, Sire de Pons, Prince de Mortagne, Souverain de Bedeille, *alias* Bourdeilles, Marquis d'Ambleville, Chevalier des ordres du Roi; il était né le 8 Avril 1648, de Henri de Lorraine, Comte de Harcourt, et de Marguerite-Philippe du Cambout, (voyez p. 329) et il mourut le 13 Novembre 1708, ayant épousé en premières noces Marie-Françoise d'Albret, fille de César-Phébus d'Albret, Maréchal de France, qui mourut sans postérité le 13 Juin 1692; le 22 Février 696, il eut en secondes noces Catherine-Thérèse Goyon de Matignon, née en 1659, de Henri de Matignon, Comte de Torigny, et de Françoise le Tellier; elle mourut le 7 Décembre 1699, ayant eu:

1°. Charles-Louis de Lorraine, qui suit.

2°. Jacques-Henri de Lorraine, Prince de Lixheim, Grand-maître de Lorraine, Chevalier des ordres du Roi, &c. naquit le 24 Mars 1698, et fut tué le 2 Juin 1734; il avait épousé, le 19 Août 1721, Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau, née en Juillet 1707, de Marc, Prince de Beauveau, Grand d'Espagne et grand Ecuyer de Lorraine, et de Marguerite de Ligniville.

3°. Marie de Lorraine, née le 7 Décembre 1699, morte neuf jours après.

CHARLES-LOUIS DE LORRAINE,
et
Elisabeth de Roquelaure.

Il fut Prince de Pons et de Mortagne, Souverain de Bedeilles, Comte de Marsan, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant-général de ses armées; il naquit le 19 Novem. 1696, et mourut le 1 Nov. 1755, ayant épousé le 1 Mars 1714, Elisabeth de Roquelaure, née en 1685, de Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, Duc de Roquelaure, Maréchal de France, et de Marie-Louise de Laval, qui mourut le 25 Avril 1752, ayant eu :

1°. Léopoldine-Elisabeth-Charlotte de Lorraine, nommée Mademoiselle de Pons. Elle naquit le 2 Octobre 1716, et épousa le 1 Mars 1733, Dom Joachim de Zuniga-Soto-Mayor, Duc de Bejar et Grand d'Espagne.

2°. Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, née le 30 Oct. 1718, mariée le 28 Nov 1743, à Godefroy-Charles-Henri de la Tour, Prince de Turenne, né le 26 Janv. 1728, de Charles-Godefroy, Duc de Bouillon, et de Marie-Charlotte Sobieska.

3°. Gaston-Jean-Baptiste Charles de Lorraine, Comte de Marsan, qui naquit le 7 Fév. 1721, et mourut le 1 Mai 1743, étant Brigadier des armées du Roi; il avait épousé, le 15 Juin 1736, Marie-Louise de Rohan-Soubise, née le 7 Janvier 1720. Ce serait ici le lieu de rappeller les vertus de Madame la Comtesse de Marsan, douairière de ce Prince; mais ce tableau mérite un ouvrage particulier sur cette Princesse, qui s'est toujours montrée supérieure aux revers, et qui, en luttant contre des chagrins domestiques, s'est privée du nécessaire, pour soutenir la gloire de son nom, et être de plus en plus la mère des pauvres.

R.

S.

T.

V. & U.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SUITE CHRONOLOGIQUE

DES DUCS ET DUCHESSES DE LORRAINE,

DEPUIS

GERARD II,

PREMIER DUC HÉRÉDITAIRE.

Noms des Ducs et Duchesses.	années de leur naissan.	Années 1°. de leur avénem au trône, 2°. de leur mariage.	Années de leur mort.
1 (a) Gerard II d'Alsace . .	. .	1048	1070
Hadwige de Namur . . .	. .	. .	. .
1 (a)			
2 Thieri ou Théodoric . .	1045	1070	1115
Gertrude de Flandres . .	. .	. .	. .
II.			
3 Simon Ier.	. .	1115	1139
Adélaïde de Saxe . . .	. .	av. 1220	. .
III.			
4 Mathieu Ier.	. .	1139	ap. 1176
Berthe de Souabe . . .	. .	1136	1194
IV.			
5 Simon II	. .	1176	1207
Ide de Vienne	. .	. .	1224

(a) Les chiffres arabes indiquent le rang des Souverains, depuis Gerard d'Alsace, premier Duc; et les romains désignent les générations, à partir de Theodoric, fils de Gerard.

Noms des Ducs et Duchesses.	années de leur naissan:	Années 1°. de leur a enem. au trône, 2° de leur mariage	Années de leur mort
IV.			
6 Ferri Ier. (a)	. .	1205	1207
Ludomille de Pologne . .	. .	. .	. .
V.			
7 Ferri II.	. .	1207	1213
Agès de Bar	. .	. .	1226
VI.			
8 Thiebaut Ier.	1197	1213	1220
Gertrude de Hasbourg . .	. .	1206	. .
VI.			
9 Mathieu II (b)	1201	1220	1251
Catherine de Limbourg . .	. .	1225	1258
VII.			
10 Ferri III	1237	1251	1303
Marguerite de Navarre .	. .	1255	1304
VIII.			
11 Thiebaut II	. .	1303	1312
Elisabeth de Rumigny . .	. .	1281	. .
IX.			
12 Ferri IV	1282	1312	1328
Isabelle d'Autriche . . .	. .	1304	1332

(a) Ferri ou Frédéric, était second fils de Mathieu I et de Berthe de Suabe.
(b) Mathieu II était second fils de Ferri II et d'Agnès de Bar.

Noms des Ducs et Duchesses.	Années de leur naissan.	Années 1° de leur avénem. au trône, 2° de leur mariage.	Années de leur mort.
X.			
13 Raoul	1318	1328	1346
Marie de Blois	. .	1334	. .
XI.			
14 Jean Ier	1346	1346	1389
Sophie de Wirtemberg . .	. .	1362	1369
XII.			
15 Charles II	1364	1389	1431
Marguerite de Bavière . .	. .	1393	1434
XIII.			
16 Isabelle de Lorraine . .		1431	1452
René Ier. de France-Anjou	1409	1420	1480
17 Jean de France-Anjou . .	1425	1452	1470
Marie de Bourbon . . .		1437	1448
18 Nicolas de France-Anjou .	1448	1470	1472
XII.			
Ferri Ier. Cte. de Vaudemont (a)	13..	. .	1415
Marguerite de Joinville . .	. .	. .	1416
XIII.			
Antoine, Comte de Vaudemont	1400	. .	1447
Marie de Harcourt . . .	1398	1417	1476

(a) Il était second fils de Jean Ier et de Sophie de Wirtemberg.

Noms des Ducs et Duchesses.	Années de leur naissan.	Années 1°. de leur avénem. au trône, 2° de leur mariage.	Années de leur mort.
XIV.			
Ferri II, Comte de Vaudemont	1419	1472	1472
Yolande de France-Anjou (a)	1428	1444	1482
XV.			
19 René II	1451	1473	1508
Philippe de Gueldres . .	1463	1485	1547
XVI.			
20 Antoine	1489	1508	1544
Renée de Bourbon . . .	. .	1515	1539
XVII.			
21 François Ier	1517	1544	1545
Christine de Dannemarck .	. .	1540	1590
XVIII.			
22 Charles III	1543	1545	1608
Claude de France . . .	1547	1559	1575
XIX.			
23 Henri II	1563	1608	1624
Marguerite de Gonzague . .	1590	1606	1632

(a) Elle était fille d'Isabelle de Lorraine et de René I de France-Anjou.

(b) Ce ne fut point Ferri qui monta sur le trône de Lorraine; ce fut Yolande-d'Anjou, son épouse, qui en hérita à la mort de Nicolas d'Anjou, son neveu.

	Noms des Ducs et Duchesses.	Années de leur naissan.	Années 1°. de leur avénem, au trône 2° de leur mariage,	Années de leur mort,
	XIX.			
25	François II, Comte de Vaudemont (a)	1572	1625(b)	1632
	Christine de Salm . . .	. .	1597	1627
	XX.			
24	Charles IV.	1604	1624	1675
	Nicole de Lorraine . . .	1608	1621	1657
	XX.			
26	Nicolas-François (b) . .	1609	1634	1670
	Claude de Lorraine . . .	. .	1634	1648
	XXI.			
27	Charles V.	1643	1675	1690
	Eléonore d'Autriche . .	1653	1678	1697
	XII.			
28	Léopold Ier.	1679	1690	1729
	Elisabeth-Charlotte d'Orléans	1678	1698	1744
	XXIII.			
29	François III	1708	1729	1765
	Marie-Thérèse d'Autriche .	1717	1736	1780

(a) François II, Comte de Vaudemont, est troisième fils de Charles III et de Claude de France.

(b) En vertu du testament de René II, il réclama les Duchés de Lorraine et de Bar, que Charles IV lui céda; mais il les lui remit peu après, le 26 Novembre 1625.

(c) Nicolas-François est troisième fils de François II et de Christine de Salm; il n'est censé avoir monté sur le trône que parce que Charles IV lui en fit cession en 1634.

FIN.

ERRATA.

Dont le Lecteur est prié de ne pas négliger la connaissance, pour faire disparaître quelques fautes essentielles, échappées à l'impression.

Pag.	lig.	Fautes.	Lisez.
		au frontispice. Rois en apprenant . . .	Rois, en apprenant
11	10	Citoyen.	Citoyens
12	22	fortune	fortune
19	21	rendaient	rendait
26	14	sous son empire; . .	sous son empire!
	15	dont le Souverain . .	dont les Souverains
	16	prendra pour modèle:	prendront pour modèle!
31	22	ce qu'il restait . . .	ce qui restait
	ibid.	étaient abandonné .	était abandonné
34	11	province	provinces
	25	la six-cents	la six-cent
38	4	on entendit	on n'entendit
40	13	sensé	censé
46	14	Des armoises	Des Armoises
	15	Sada	Spada
52	22	jour d'arrivée . . .	jour de l'arrivée
65	10	complics	complices
70	1	de l'ambition	effacez : de
75	4	est dépendante . . .	sont dépendantes
76	8	s'il se fut	s'il se fût
78	22	tel est	telle est
80	5	que fut	que fût
83	3	chaines	chaînes
88	15	qu'ent attiré	qu'eût attirés
93	19	munipaux	municipaux
103	9	moinville	moineville
116	11	sa fille	sa sœur
145	15	manifique	magnifique
150	19	au même tems . . .	en même tems
153	13	remplit jouit	remplit, jouit
154	23	reculés	recule
	ibid.	leurs arts	leur art
155	22	qu'imposent	qu'impose
162	3	ainsi soit	ainsi, soit
166	22	enlèvent à	effacez : à
173	5	est	sont

ERRATA.

Pag.	lig.	Fautes.	Lisez.
194	12	moisonnés	moissonnés
201	6	maturiré	maturité
208	13	s'adressait	s'adressaient
215		115	215
223	15	caractérissent	caractérisent
226	16	charrue , des	charrue des
230	10	fut compromise	fût compromise
252	20	l'esprit a	l'esprit à
268	14	uu	un
271	4	éfigies	effigies
274	3	ad pro avorum	proavorum
ibid.	22	carni	carnis
275	8	il protéga	il protégea
278	22	Charles IV	Charles VI
283	11	et remis	et réunis
312	der.	gandson	Granson
313	1	1476	1477) à cause du nou-
315	7	1524	1525) veau style.

Errata de la Table généalogique.

Pag.	Iere. Col. lig.	2de. Col. lig.	Fautes.	Lisez.
318		19	Clunie	Clugny
	25		27	28
329	19	16	XIX	XX
334	2	5	XX	XXI
337		6	la vielle tour	la vieillé tour
339	6		Joseph-Gabriel	Joseph-Gabrielle
	7		né	née
	9		mort	morte
	11		Gabrielle-Marie	Gabrielle-Louise
342	2	2	XXII	XXIII
344		6	extérieurs	extérieures
351	der.		1772	1773, mariée le 23 Avril 1789 au duc d'Aost.

Fin de l'Errata.

